

Université de Montréal

**La participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes**

par  
Simon Dabin

Département de science politique  
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de doctorat (Ph.D.)  
en science politique

Aout 2021

Université de Montréal  
Faculté des arts et des sciences : département de science politique

*Cette thèse intitulée*  
**La participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes**

*Présentée par*  
**Simon Dabin**

*A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes*

**Laurence Behrer**  
Présidente-rapporteuse

**Martin Papillon**  
Directeur de recherche

**Jean-François Godbout**  
Membre du Jury

**Geneviève Nootens**  
Examinatrice externe

## Résumé

La participation des personnes s'identifiant comme Autochtones aux institutions démocratiques du Canada (que ce soit par le vote ou par le fait de se présenter à des élections) est un sujet peu traité par la littérature scientifique. Longtemps interdite et encore critiquée par un certain nombre d'auteurs influents de la pensée décoloniale, elle connaît depuis quelques temps un certain essor. La participation électorale des Autochtones vivant en réserve y est au-dessus de 50% depuis deux élections fédérales. Nous y constatons également une augmentation du nombre de candidats autochtones depuis 2008 et l'élection d'un nombre toujours plus élevé de députés autochtones à chaque élection depuis 2011.

Ce renouveau participatif nous donne une occasion sans précédent de dresser un portrait de la relation complexe qu'entretiennent les Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes et de s'interroger sur la signification de cette participation. Cette thèse par article propose à la fois une réflexion théorique et une analyse empirique en ce sens.

Dans un premier article nous traitons dans une perspective théorique de la tension normative entre la participation au sein des institutions coloniales et la volonté d'autodétermination des peuples autochtones. Nous arguons que l'importance accordée à cette tension dans la littérature dépend de la conception adoptée de l'autodétermination.

Dans le deuxième article nous étudions le comportement électoral des Autochtones à partir de données quantitatives. Nous soulignons l'importance du vote affinitaire afin de comprendre les préférences des électeurs autochtones. Dans le troisième article, nous traitons de la représentation des intérêts autochtones par les députés s'identifiant comme Autochtones élus sous la 42<sup>ème</sup> législature. Une analyse qualitative des interventions en chambre nous permet de souligner qu'au-delà des dimensions partisanes, les députés

autochtones mettent davantage de l'avant les enjeux autochtones et le font aussi différemment, ce qui confirme le lien entre la représentation descriptive et substantive des intérêts.

Nous concluons cette thèse sur le fait qu'il serait hasardeux de réduire, comme certains le font, ce renouveau de la participation des Autochtones à une forme d'assimilation ou d'acceptation de la citoyenneté canadienne. Notre thèse permet au contraire de souligner le caractère multidimensionnel de cette participation, qui s'inscrit selon nous dans un registre plus large d'activisme politique visant à défendre des identités distinctes et des intérêts propres aux peuples autochtones.

Mots-clés : participation, Peuples autochtones, comportement électoral, représentation substantive et descriptive, autodétermination, colonialisme d'établissement.

## **Abstract**

The political participation of those who identify themselves as Indigenous peoples in Canada's democratic institutions (whether through voting or running for election) is a subject that has received little attention in the scientific literature. Long banned and still criticized by many influential authors, today the political participation is a political reality. The electoral turnout of Indigenous peoples living on reserve has been above 50% since three federal elections. We also see an increase in the number of Indigenous people candidates since 2008 and the election of an ever-increasing number of Indigenous people as Members of Parliament (MPs) in each election since 2011.

This phenomenon gives us an unprecedented opportunity to draw a portrait of Indigenous people's complex relationship with Canadian democratic institutions and make sense of its signification for Canadian citizenship. This thesis by articles explores these issues from both a theoretical and an empirical perspectives.

In a first article, we theoretically deal with the normative tension between Indigenous individuals' electoral participation and self-determination. We argue that the normative tension between the two largely depends on one's conception of self-determination as a political project. In the second article, we use quantitative data to study the electoral behavior of Indigenous peoples. We argue that beyond partisan considerations, the electoral behaviour of Indigenous communities is heavily influenced by affinity voting. In the third article, we deal with the representation of indigenous people's interests by indigenous MPs elected under the 42nd legislature. Our qualitative analysis of speeches in the House of Commons suggests that Indigenous MPs do tend to address indigenous-related issues more frequently and do so differently than other MPs.

We conclude that, contrary to many of its critiques, the participation of Indigenous communities in Canadian democratic institutions cannot be reduced to a form of assimilation or a straightforward acceptance of the rules of Canadian citizenship. This renewed engagement should instead be located within a broader political movement and collective agency in defending and promoting distinct Indigenous peoples identities and interests.

Keywords: political participation, Indigenous peoples, electoral behavior, substantive and descriptive representation, self-determination, settler colonialism.

## Table des matières

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>I</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>VIII</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>IX</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>X</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1 PRESENTATION DES ARTICLES.....</b>	<b>4</b>
<b>2 DEMARCHE ONTOLOGIQUE ET METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>9</b>
2.1 <i>NOTRE POSITIONNEMENT EN TANT QUE CHERCHEUR ALLOCHTONE .....</i>	<i>9</i>
2.2 <i>QUELQUES PRECISIONS SUR NOTRE USAGE DU TERME « AUTOCHTONE » .....</i>	<i>12</i>
<b>3 CITOYENNETE, COLONIALISME ET PARTICIPATION AUTOCHTONE .....</b>	<b>14</b>
3.1 <i>LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DANS LES ÉTATS DÉMOCRATIQUES ET LIBÉRAUX.....</i>	<i>14</i>
3.2 <i>L'ÉTAT COLONIAL D'ÉTABLISSEMENT ET SES IMPACTS SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET LA CITOYENNETE.....</i>	<i>18</i>
3.3 <i>LA RELATION ENTRE LES AUTOCHTONES ET LA CITOYENNETÉ CANADIENNE .....</i>	<i>24</i>
<b>CHAPITRE 1 : ENTRE L'ASSIMILATION ET L'AUTODETERMINATION : QUELLE PLACE POUR LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES AUX INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES COLONIALES ? .....</b>	<b>35</b>
<b>1 DE LA DIFFICULTE DE PENSER LA RELATION ENTRE LA PARTICIPATION ET L'AUTODETERMINATION EN CONTEXTE DE COLONIALISME D'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>38</b>
..... <b>LE REJET DE LA PARTICIPATION : L'INCOMMENSURABILITE DU PROCESSUS D'AUTODETERMINATION .....</b>	<b>43</b>
<b>2.....</b>	<b>43</b>
2.1 <i>UNE INCOMPATIBILITE ONTOLOGIQUE ET POLITIQUE RADICALE.....</i>	<i>43</i>
2.2 <i>LE REJET DU PARADIGME DE LA RECONNAISSANCE .....</i>	<i>46</i>
2.3 <i>CONCLUSION : LE REJET DE LA PARTICIPATION .....</i>	<i>49</i>
<b>3 L'ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION FORMELLE : LE PROCESSUS D'AUTODÉTERMINATION RELATIONNEL .....</b>	<b>50</b>
3.1 <i>L'ÉTAT COLONIAL D'ÉTABLISSEMENT ÉTABLIT UNE RELATION ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES ALLOCHTONE ET IL NE FAUT PAS CONSIDÉRER QUE LES VALEURS AUTOCHTONES ET ALLOCHTONES SONT INCOMMENSURABLES.....</i>	<i>51</i>
3.2 <i>TRANSFORMER LA RELATION DE L'INTERIEUR : L'ACCEPTATION DU PARADIGME DE LA RECONNAISSANCE.....</i>	<i>54</i>
3.3 <i>CONCLUSION : L'ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION FORMELLE.....</i>	<i>56</i>

<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>57</b>
	<b>CHAPITRE 2 : INDIGENOUS PEOPLES AND AFFINITY VOTING IN CANADA.....</b>	<b>61</b>
<b>1</b>	<b>INDIGENOUS PEOPLES AND THE FRANCHISE: AN AMBIGUOUS LEGACY .....</b>	<b>64</b>
<b>2</b>	<b>DATA AND INDICATORS .....</b>	<b>67</b>
<b>3</b>	<b>RESULTS.....</b>	<b>71</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>76</b>
	<b>CHAPITRE 3 : LA REPRÉSENTATION SUBSTANTIVE ET DESCRIPTIVE DES AUTOCHTONES À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA .....</b>	<b>79</b>
<b>1</b>	<b>LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES AU PARLEMENT CANADIEN .....</b>	<b>83</b>
<b>2</b>	<b>ANALYSER LA REPRÉSENTATION DESCRIPTIVE ET SUBSTANTIVE DES INTÉRÊTS AUTOCHTONES AU CANADA .....</b>	<b>87</b>
<b>3</b>	<b>LA REPRÉSENTATION SUBSTANTIVE DES AUTOCHTONES DANS LA 42E LÉGISLATURE .....</b>	<b>95</b>
<b>3</b>	<b>.....</b>	<b>95</b>
<b>3.1</b>	<b>LA VISIBILITÉ DES ENJEUX AUTOCHTONES DANS LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.....</b>	<b>95</b>
<b>3.2</b>	<b>LE TRAITEMENT DES ENJEUX AUTOCHTONES PAR LES DÉPUTÉS .....</b>	<b>99</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>105</b>
	<b>CONCLUSION : QUELQUES PERSPECTIVES DE RECHERCHES .....</b>	<b>108</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE : .....</b>	<b>114</b>



## **Liste des Tableaux**

Tableau 1 :Ballot Boxes' Distribution Across Canada	71
Tableau 2 : Number of Ballot Boxes with Indigenous Candidates	73
Tableau 3 : The Impact of Indigenous Candidates on Turnout	75
Tableau 4 : Indigenous Candidates and Party Support	79
Tableau 5 : Moyennes en pourcentage des interventions mentionnant les Autochtones sur le total des interventions prononcées en Chambre par les députés en fonction de leur identité et de leur circonscription	101
Tableau 6 : Position des députés autochtones par rapport aux allochtones selon leur pourcentage d'interventions mentionnant les Autochtones sur le total de leurs intervention	102

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Indigenous Turnout	74
Graphique 2 : Support for Political Parties among Indigenous Voters (2006-2015)	77
Graphique 3 : Répartition des interventions portant sur les principaux enjeux autochtones, en fonction de l'identité du locuteur	105
Graphique 4 : Répartition des interventions portant sur les principaux enjeux autochtones, en fonction de l'identité du locuteur et du parti	107
Graphique 5 : Répartition des interventions des députés portant sur les principaux enjeux autochtones, en fonction de la circonscription et de l'identité du locuteur	110

## **Liste des sigles et abréviations**

AFN : Assembly of First Nations  
APN : Assemblée des Premières Nations  
CPC : Conservative Party of Canada  
LPC : Liberal Party of Canada  
MP : Member of Parliament  
NDP : New Democratic Party  
NPD : Nouveau Parti Démocrate  
PCC : Parti Conservateur du Canada  
PLC : Parti Libéral du Canada

## Remerciements

Avant tout et pour tout, je remercie mon directeur de thèse Martin Papillon. Notamment pour ses marques de confiances et de reconnaissances; pour son perfectionnisme que j'appréhendais mais dont j'ai bénéficié tout le temps; pour nos heures de discussions qui me manquent déjà; pour m'avoir soutenu à chaque étape; pour le CPDS; pour le cours pol 3159; merci infiniment.

Merci aux professeur-e-s et membres de l'administration du département de science politique de l'Université de Montréal. Un remerciement particulier et affectueux à Christine Allison Rothmayr grâce à qui et pour qui j'ai continué mes études. Un remerciement unique et chaleureux à Jean François Godbout puisque cette thèse est née dans son séminaire. Un remerciement amical à Maelle Souffrin.

Merci aux agent-e-s de liaison du salon Uatik : Jimmy pour toutes ces soirées et ces futures promenades en territoire, Daphnée puis Samuel pour m'avoir apporté votre confiance. Ce que j'ai fait auprès de vous est ma plus grande fierté et sûrement mon principal accomplissement de tout ce doctorat.

Merci à toutes ces personnalités incroyables que j'ai rencontré : Alexie pour ta passion et ton humour; Emanuel pour cet inoubliable été de l'examen de synthèse; Elena pour toutes ces fois où nous avons refait le monde...sportif; Sarah pour me provoquer mes plus beaux éclats de rire; Lucile et Flora pour nos promenades de confiné-e-s; Stéphanie pour être une source d'inspiration et d'admiration; Sébastien pour m'avoir offert ces magnifiques opportunités; Kadhiatou pour nos projets décoloniaux; Chloé pour m'avoir aidé à organiser mes pensées dans cette thèse; Alexia pour nos discussions sentimentales; JM pour m'avoir accueilli et permis de finir cette thèse en toute quiétude; Louise pour ta bienveillance et ton intelligence.

Merci à mes hétérottes : JF pour les soirées Pabst, ton soutien et pour croire en moi; Gab pour m'avoir permis de sortir ma tête du doctorat à grands coups de blagues de papa; Alexis pour être encore aujourd'hui mon chouchou; Gavin pour ta mesure, ta gentillesse et parce que tu restes mon ninja préféré.

Merci Adeline, tu es ma plus belle rencontre du doctorat.

Merci Paul, pour avoir aboli le temps au moment où j'en avais le plus besoin...et pour tellement plus mais ceci nous appartient.

Pour finir, il reste ces quatre personnes, qui ont toujours été là. Florence, pour ton écoute, tes conseils, ta force et ton soutien psychologique; Laurie, la sœur que je me suis choisi; Aubert, le frère que je me suis choisi; Nico pour être toi et pour m'avoir accompagné d'un historique printemps étudiant, en passant par mes victoires, mes peines, mes défaites, mes bonheurs. Je suis parti de France pour de mauvaises raisons mais j'ai trouvé de bonnes raisons de rester au Québec. Vous quatre, vous êtes ces bonnes raisons. Grâce à vous j'ai cessé de me désirer ailleurs.

## **Introduction**

La participation aux institutions démocratiques (que ce soit par le vote, par le fait de se présenter à des élections ou encore le travail parlementaire) de la part des personnes qui s'identifient comme Autochtones est un sujet peu traité par la littérature scientifique au Canada. Pour cause, cette forme de participation est restée longtemps marginale et est encore critiquée par plusieurs auteurs influents de la pensée critique des États coloniaux d'établissement<sup>1</sup>. Pour ces derniers, le caractère colonial des institutions étatiques implique de rejeter et de condamner toute forme de participation à ces dernières (Little Bear, Boldt et Long 1984 ; Deloria et Lytle 1984 ; Alfred 1999b ; Corntassel et Witmer 2008 ; Coulthard 2014).

Plus précisément, cette forme de participation, que nous qualifierons de « formelle », pose problème à ces auteurs, car elle s'inscrit au sein d'un régime de citoyenneté imposé, auquel les peuples autochtones n'ont pas consenti (Papillon 2018a). En effet, dans un contexte de colonialisme d'établissement, la construction de la citoyenneté des États coloniaux s'est faite en contradiction et en tension avec la présence continue des peuples autochtones sur le territoire, avant de devenir un instrument d'assimilation à leur encontre (Lightfoot 2013). Certains considèrent également qu'il y'aurait une incompatibilité culturelle profonde entre les systèmes politiques autochtones et le modèle de citoyenneté étatique (Alfred 2018). Le fait que le concept de citoyenneté soit originellement étranger aux nations autochtones et intimement lié aux structures de l'État-nation occidental, entrainerait nécessairement des changements potentiellement néfastes

---

<sup>1</sup> La littérature francophone a tendance à traduire « settler colonialism » par « colonialisme de peuplement ». Nous privilégions plutôt le qualificatif « d'établissement », car il nous apparaît mieux refléter les caractéristiques particulières de ce colonialisme

dans les rapports interpersonnels et dans les structures de gouvernances traditionnelles des peuples autochtones (Nadasdy 2018, 137).

En conséquence, pour ces auteurs, les Autochtones qui participent en votant ou en se présentant aux élections seraient en train de s'assimiler à un régime de citoyenneté étranger à leurs valeurs et ceci au détriment de leurs propres mouvements de décolonisation et d'autodétermination (Alfred 1999b ; Alfred, Pitawanakwat et Price 2007). Si nous ajoutons à ce positionnement normatif des circonstances et des structures interdisant dans un premier temps la participation, pour la rendre difficilement accessible dans la pratique par la suite (Harell, Panagos et Matthews 2010 ; Smith 2006 ; Schouls 2009 ; Bird 2009)<sup>2</sup>, nous comprenons pourquoi les chercheurs ont tendance à s'intéresser davantage à des formes de participations moins formelles ou informelles (comme les blocages, les manifestations ou les engagements au sein de mouvements et au sein d'organisations en dehors des institutions démocratiques canadiennes) ou même à la non-participation des Autochtones (comme l'abstention ou le refus de s'engager dans des partis politiques).

Pourtant, depuis quelques années et dans plusieurs pays, la participation formelle des individus s'identifiant comme Autochtones semble augmenter et même, dans certains cas, gagner en influence. Par exemple, les États-Unis connaissent depuis 2018 une mobilisation électorale autochtone importante (LaDuke 2020). Cette mobilisation pourrait même avoir eu un impact sur les résultats de l'élection présidentielle américaine de 2020. En effet, le vote autochtone en Arizona et au Wisconsin aurait, selon certaines analyses, contribué à la victoire de Joe Biden dans ces deux États (Smith 2020 ; Brave NoiseCat 2020). En dehors du cas américain, nous pourrions discuter de

---

<sup>2</sup> Notons ici l'obtention d'un droit de vote tardif au Canada comme dans un grand nombre de pays ; l'établissement de bureaux de votes éloignés des communautés ou encore des instances représentatives inaccessibles ; et plus généralement toutes les autres mesures ou obstacles qui maintenaient les peuples autochtones en dehors ou en marge des régimes de citoyenneté étatiques.

la présidence d'Evo Morales en Bolivie (de 2006 à 2019), étant entendu que ce dernier est le premier chef d'État s'identifiant ouvertement comme Autochtone dans le monde. À cet effet, son adresse aux peuples autochtones de Bolivie lors de son premier discours le soir de sa première élection, est très révélatrice des enjeux qui entourent la participation. En leur disant : « Camarades indigènes, pour la première fois nous sommes présidents » (notre traduction), il exprimait le lien entre l'arrivée aux responsabilités d'un Autochtone et le fait que leurs intérêts au sein des institutions allaient enfin être pris en compte (Postero 2008, 1-3). Ajoutons l'élection récente des premiers députés autochtones dans les Assemblées de certains pays, comme au Brésil avec l'élection de la première femme autochtone au congrès en 2018, et deuxième Autochtone à avoir été élue dans l'histoire du Brésil (Canofre 2019), l'augmentation constante de leur nombre, comme en Nouvelle-Zélande (Xanthaki et O'Sullivan 2009 ; Bargh 2010) et la nomination d'Autochtones à la tête de ministères influents, avec par exemple la nomination d'une ministre des affaires étrangères en Nouvelle-Zélande (Godfery 2021) et d'une secrétaire d'État à l'intérieur aux États-Unis (Eilperin, Grandoni et Brady 2021).

Le Canada est lui aussi concerné par ce phénomène. Ainsi, la participation électorale des Autochtones a dépassé 50 % aux élections fédérales de 2015 et de 2019 (Dabin, Daoust et Papillon 2018 ; Élections Élections Canada 2020)<sup>3</sup>. Nous y constatons également une augmentation constante du nombre de candidats autochtones depuis 2008 et l'élection d'un nombre toujours plus élevé de députés autochtones à chaque élection depuis 2008 (Dabin, Daoust et Papillon 2018 ; Rice 2013 ; Deer 2019). Finalement, une Autochtone, membre de la nation We Wai Kai , Jody Wilson-Raybould, y a été nommée ministre de la Justice sous la 42ème législature.

---

<sup>3</sup> Au moment de la publication de cette thèse nous n'avions pas les résultats de la participation électorale des Autochtones pour l'élection fédérale de 2021



Si nous suivions les présupposés théoriques et normatifs des détracteurs de la participation formelle, cette augmentation signifierait que de plus en plus d'Autochtones dans le monde en général et au Canada en particulier, acceptent ou s'assimilent à la citoyenneté coloniale. De fait, ils renonceraient aux mouvements d'autodétermination. Mais qu'en est-il réellement ? Est-ce que cette participation reflète une plus grande acceptation de la citoyenneté canadienne et de ses règles ? Cette participation est-elle incompatible avec les projets d'autodétermination portés par les activistes et les intellectuels autochtones ? Quel(s) sens donner à cette participation ?

L'augmentation récente de la participation autochtone aux instances démocratiques canadiennes nous donne une occasion sans précédent de répondre à ces questions et ainsi de confirmer ou de nuancer des présupposés normatifs et théoriques qui, pour l'instant, restent peu soumis à l'examen empirique. Ce faisant, cette thèse dresse un rare portrait de la participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes, dans le but d'établir un éclairage nouveau sur celle-ci et de la situer dans le contexte de l'évolution des rapports entretenus par les peuples autochtones avec la citoyenneté canadienne. Ainsi, nous proposons trois articles adoptant des perspectives théoriques et méthodologiques distinctes sur la participation des Autochtones aux institutions démocratiques fédérales au Canada.

## **1 Présentation des articles**

Notre premier article s'intitule : « Entre l'assimilation et l'autodétermination : quelle place pour la participation des peuples autochtones aux institutions démocratiques coloniales ? ». Il s'intéresse, dans une optique théorique, à la tension normative entre la participation au sein des institutions démocratiques canadiennes et la volonté des peuples autochtones de conserver leur intégrité et leur autonomie politique. La participation est souvent critiquée car elle nuirait aux perspectives d'autodétermination des peuples autochtones (Simpson 2017 a ; Johns 2011 ;

Jorgensen 2007 ; Little Bear, Boldt et Long 1984 ; Corntassel et Witmer 2008 ; Deloria et Lytle 1984 ; Alfred 2005 ; Williams et Schertzer 2019). Pourtant, il existe bien des auteurs qui, tout en s'inscrivant dans la littérature décoloniale, encouragent la participation formelle (Turner 2014 ; Murphy 2008 ; Borrows 2017b, 2017a ; Suzack, Huhndorf et Perreault 2014 ; Lightfoot 2016 a ; Larson, Johnson et Murphy 2008 ; Siobhán et Murphy 2005). En partant de ce constat, cet article cherche à comprendre dans quelles conditions théoriques la participation peut être compatible avec les processus d'autodéterminations autochtones. À partir de l'analyse des tenants et aboutissants théoriques de la pensée d'auteurs influents qui se positionnent sur la question de l'opportunité ou non pour les Autochtones de participer, nous démontrons que leur position sur le sujet dépend de leur conception du processus autodétermination. Pour un premier groupe d'auteurs, les principes et valeurs des sociétés autochtones ne sont pas compatibles avec les principes et valeurs des sociétés allochtones<sup>4</sup>. Dans ce cas, la participation aux institutions est contraire aux stratégies visant la décolonisation et l'autodétermination. Pour d'autres, il faut prendre en compte les impacts du colonialisme sur les individus et les sociétés autochtones. Comme il est nécessaire de prendre en compte ces impacts, cela signifie que les valeurs et principes des sociétés autochtones ne sont pas incompatibles avec les valeurs et principes de sociétés allochtones, même s'ils restent différents (voire opposés). Il en découle que la participation n'est pas nécessairement contraire au processus d'autodétermination autochtone, si et seulement si elle est utilisée comme une stratégie, parmi tant d'autres dans ce processus, qui opère à la fois au sein et à l'extérieur des institutions étatiques. En résumé, cet article nous permet d'offrir une grille d'analyse pour comprendre les positionnements

---

<sup>4</sup> Le terme allochtone est utilisé dans cet article pour faire référence aux personnes qui ne s'identifient pas comme Autochtones

théoriques et même les interprétations empiriques possibles de la participation formelle des Autochtones aux institutions.

Notre deuxième article s'intitule « Indigenous peoples and affinity voting in Canada ».<sup>5</sup> Il s'intéresse à la participation électorale des Autochtones à partir d'une analyse des élections fédérales canadiennes de 2006, 2008, 2011 et 2015. Les études qui traitent de la participation électorale des Autochtones expliquent la faiblesse historiquement constante de la participation par des variables structurelles et/ou culturelles (Bargiel 2012 ; Fournier et Loewen 2011 ; Harell 2009 ; Harell, Panagos et Matthews 2010 ; Howe et Bedford 2009 ; Ladner et McCrossan 2007 ; Alfred, Pitawanakwat et Price 2007). Nous innovons en explorant plutôt ce qui motive les membres des communautés autochtones à voter. Pour cela, nous avons établi et analysé les données longitudinales sur le taux de participation et les résultats du vote dans 734 bureaux de vote, situés dans des communautés où nous pouvions nous assurer (grâce aux données des recensements) qu'il y'avait 95 % de personnes s'identifiant comme Autochtones. Avec ces données, nous confirmons un taux de participation électoral exceptionnel<sup>6</sup> lors de l'élection de 2015. Ensuite, nous démontrons que les électeurs autochtones ont tendance à voter différemment de la manière dont votent les canadiens. D'une part, ils ont tendance à voter en bloc pour certains partis : pour le Parti

---

<sup>5</sup> Cet article a été publié dans la Revue canadienne de science politique (Dabin, Simon, Jean François Daoust et Martin Papillon. 2018. « Indigenous Peoples and Affinity Voting in Canada. » *Canadian Journal of Political Science* 52 (1): 39-53.). Une version française remaniée a également été publiée sous le titre « Les Autochtones, des citoyens comme les autres ? Un portrait du nouvel activisme électoral autochtone au Canada » (Dabin, Simon, Martin Papillon et Jean François Daoust. 2020. « Les Autochtones, des citoyens comme les autres ? Un portrait du nouvel activisme électoral autochtone au Canada. » Dans S. P. Guimont-Marceau, J.-O. Roy et D. Salée, dir. *Peuples autochtones et politique au Québec et au Canada : identités, citoyennetés et autodétermination*. Québec (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 205-26.)

<sup>6</sup> Un taux exceptionnel puisque la participation semble avoir baissée lors de l'élection de 2019, tout en restant supérieure aux taux de participations enregistrés avant 2015 (Élections Canada 2020)

Libéral du Canada en 2006 puis pour le Nouveau Parti Démocratique (NPD) en 2011 et en 2015 (en 2008 le vote se séparait entre ces deux partis). D'autre part, ils ont tendance à voter davantage pour les candidats qui sont eux-mêmes Autochtones (tous partis confondus). Cela signifie que ce vote peut être analysé comme un vote affinitaire. Le vote affinitaire correspond au phénomène par lequel des électeurs vont tourner leur choix électoral vers des candidats qui partagent leur identité (de genre, ethnique, de classe, etc.), en considérant qu'une fois élus, ces candidats seraient mieux à même de représenter leurs intérêts (Besco 2015, 307). Nous concluons sur le fait que le vote autochtone (comme il est affinitaire), pourrait s'analyser comme une manière d'affirmer l'identité distincte des Autochtones au sein des institutions démocratiques coloniales.

Notre troisième et dernier article s'intitule « La représentation descriptive et substantive des Autochtones au Canada ». Il nous permet d'explorer la question de la répercussion de ce vote affinitaire. En effet, en nous intéressant au travail de représentation des députés autochtones élus au Parlement canadien nous pouvons voir si effectivement, ces députés représentent plus et différemment les intérêts autochtones que ne le font leurs collègues allochtones. En somme, nous répondons à la question de savoir si le fait d'avoir un nombre plus important de députés autochtones peut affecter la manière d'aborder les enjeux autochtones au sein des institutions démocratiques coloniales ? Pour cela nous avons fait l'analyse de contenu d'un corpus réunissant l'ensemble des interventions en Chambre qui mentionnent une nation autochtone ou les Autochtones en général, de la part des députés pendant la 42<sup>ème</sup> législature. Cela nous donne un total de 4125 interventions entre le 3 décembre 2015 (jour de la première journée parlementaire) et le 11 septembre 2019 (jour de la dernière journée parlementaire), en excluant les membres de l'exécutif, le Président de la chambre et ses adjoints. Nous démontrons que les députés autochtones parlent beaucoup plus et différemment des enjeux autochtones que ne le font leurs collègues allochtones. Autrement dit,

l'identité des députés affecte la représentation substantive (la manière d'aborder les enjeux) des peuples autochtones.

En conclusion, avec un article théorique sur le lien entre l'autodétermination et la participation, un article sur le vote et un article sur la représentation des Autochtones à la Chambre des communes, notre thèse dresse un certain portrait (non exhaustif) de la participation des Autochtones aux institutions électorales et parlementaires au Canada. De fait, ces trois articles s'intéressent et répondent à des questions encore peu étudiées en politique canadienne.

En conclusion, nous abordons plusieurs questions qui restent en suspens et qui mériteraient une analyse plus approfondie dans le cadre de recherches visant à compléter ou à nuancer nos analyses. Cette thèse comporte également des limites inhérentes à un exercice inévitablement exploratoire. La principale, selon nous, est l'absence d'entretiens avec des électeurs ou des députés autochtones. D'ailleurs, cette thèse devait initialement comporter un article présentant les résultats d'entretiens avec les députés autochtones de la 42<sup>ème</sup> législature. Malheureusement, l'échéancier électoral de 2019 et la crise sanitaire de 2020 ne nous ont pas permis de réaliser suffisamment d'entretiens dans des délais raisonnables. La deuxième principale limite de cette thèse réside dans le fait de ne pas pouvoir nous prononcer, en l'état actuel de nos données, sur les impacts possibles de cette participation sur les politiques publiques et plus largement sur le fonctionnement des institutions démocratiques canadiennes. Au mieux, nous élaborons certaines pistes et certaines hypothèses pour de futures recherches dans notre conclusion.

Néanmoins, avec ces trois articles, nous pouvons répondre à notre problématique initiale. La participation aux institutions démocratiques canadiennes n'apparaît pas comme étant le reflet d'une acceptation du système ou comme un renoncement à une identité distincte, tant pour les électeurs que pour les députés autochtones. Elle s'inscrit plutôt dans une démarche de promotion, de défense et d'affirmation d'une identité autochtone distincte, bien que cela se fasse au sein du

régime de citoyenneté canadien. En ce sens, nous considérons que la participation formelle des Autochtones aux institutions revêt un caractère paradoxal : alors qu'une telle forme de participation est souvent comprise comme la manifestation du degré d'inclusion des citoyens au sein d'un système et d'une communauté politique, celle des Autochtones semble plutôt manifester une volonté de profiter des opportunités offertes par les institutions afin d'affirmer et de revendiquer une citoyenneté autochtone distincte.

Avant d'analyser les enjeux théoriques et empiriques entourant le phénomène de la participation, nous souhaitons profiter de ce chapitre introductif pour présenter quelques éléments de notre démarche ontologique et méthodologique. Ensuite, nous souhaitons élaborer au plan théorique, quelques concepts clés que nous mobilisons dans les articles.

## **2 Démarche ontologique et méthodologique**

### *2.1 Notre positionnement en tant que chercheur allochtone*

En tant que chercheur allochtone nous sommes dans l'obligation de répondre à une question (et même une critique) qui nous sera nécessairement posée à la lecture de cette thèse : est-elle légitime ? Autrement dit, pouvons-nous faire ce type de recherche, en employant de telles méthodes, alors que nous ne nous identifions pas comme Autochtone ?

Tout un courant d'auteurs, issu de la littérature qui porte sur la décolonisation des savoirs académiques, répondrait très certainement à cette question par la négative. Leur raisonnement pourrait être résumé de la manière suivante : les Autochtones et les allochtones ne partagent pas la même vision du monde et de ce qu'il faut entendre derrière le concept de « savoir ». Ainsi, ce que les allochtones considèrent sous le terme de « savoir académique » est principalement un savoir colonial, déterminé par ce qu'Emma Laroque a nommé : « l'impérialisme des connaissances » (2018, 196). Cet impérialisme tend à ne considérer comme valides, que certaines méthodologies

pour produire et pour récolter les « savoirs scientifiques ». De fait, cet impérialisme ignore les autres méthodes de production des savoirs et discrédite les connaissances traditionnelles des peuples autochtones (idem). En outre, la science occidentale a été pendant très longtemps au service de l'entreprise coloniale (Cote-Meek 2020 ; Smith 2011, 61-80), notamment en catégorisant et en hiérarchisant les populations non occidentales (Goldberg 1993, 150). Cela ne signifie pas qu'un chercheur allochtone ne peut pas faire de recherches en études autochtones. Cela signifie que pour que ses recherches soient pleinement décolonisées, pour qu'elles ne reproduisent pas les rapports de domination issus de la colonisation, ses recherches doivent se détacher des traditions occidentales de production des savoirs. Notamment, ses recherches doivent rejeter les études quantitatives telles qu'elles sont produites et pensées dans le milieu académique (Walter 2016 ; Taylor et Kukutai 2016)) et doivent se faire pour et en étroite collaboration avec une ou plusieurs nations autochtones (Kovach 2009). Or notre thèse est bien située dans une certaine compréhension normative de la production des savoirs scientifiques et n'a pas été produite en collaboration avec une ou plusieurs communautés autochtones. Ces deux aspects nous seront reprochés et nous en prenons acte. Toutefois, nous considérons que notre démarche reste légitime pour plusieurs raisons.

Premièrement, si nous considérons la perspective sur la décolonisation des savoirs comme étant nécessaire aux études autochtones en général et à notre thèse en particulier (pour rappeler qu'une recherche scientifique n'est jamais neutre et qu'elle est influencée par des structures et des rapports de pouvoir qui existent dans la société), nous pensons qu'elle peut néanmoins conduire certains chercheurs qui s'en réclament et qui l'appliquent à créer une dichotomie inconciliable (et peut être artificielle) entre Autochtones et allochtones. Plus précisément, la perspective selon laquelle un savoir décolonisé ne peut émaner que d'une certaine conception autochtone du monde, peut les conduire à rejeter certaines méthodes et certains objets de recherche pourtant en lien avec

les peuples autochtones. Il faut considérer que certains objets et que certaines méthodes, bien qu'utiles pour les études autochtones, se prêtent difficilement à la production d'un savoir à partir des approches prônées par les tenants d'une recherche décoloniale. C'est le cas de notre objet de recherche, particulièrement pour nos deux articles empiriques. En nous intéressant au vote et au travail de représentation, nous analysons des actions qui se produisent au sein d'institutions non autochtones. Nous le faisons à partir de méthodes relativement classiques en science politique. Si cette thèse méritait d'être complétée par des entretiens avec des acteurs autochtones qui agissent au sein de ces institutions, il reste que la manière d'analyser le vote aux élections fédérales et le travail parlementaire est nécessairement influencée par une méthodologie située dans un champ et dans une certaine conception de la production des savoirs scientifiques.

Deuxièmement, dans cette introduction et dans notre premier article, nous avons eu à cœur de garder une perspective qui répondait à deux injonctions. La première est formulée par Emma Larocque dans son article « Décoloniser les postcoloniaux » et pour qui : « la responsabilité de faire le ménage dans les vestiges hérités de l'époque coloniale (...) relève d'abord du colonisateur » (2018, 195). En théorisant le colonialisme d'établissement, en abordant l'histoire de la citoyenneté canadienne dans une perspective critique, sensible aux perspectives autochtones, en rejetant l'essentialisation par la prise en considération de la pluralité des identités autochtones ainsi que de leurs actions, tout en traitant des perspectives autochtones et décoloniales sur l'autodétermination, nous contribuons modestement à faire « ce ménage ». La seconde injonction est formulée par Sam McKegney dans son article « Stratégies d'engagement éthique : lettre ouverte aux spécialistes non autochtones des littératures autochtones » et dans lequel il dénonce un « biais de positionnement » de la part des chercheurs allochtones (2018). Selon lui, une fois que les chercheurs ont reconnu leur position de privilège, ils cessent trop souvent de traiter les auteurs autochtones comme des scientifiques et des chercheurs à part entière. Dès lors, il invite les allochtones à ne pas s'arrêter à



ce positionnement et plutôt de l'utiliser pour considérer réellement les travaux scientifiques et les savoirs autochtones dans toute leur diversité. En d'autres termes, il faut les commenter, il faut les discuter et pourquoi pas les disputer (*idem*). Dans cette thèse, c'est ce que nous faisons : nous mobilisons les pensées des auteurs autochtones, nous les discutons et nous utilisons leurs apports théoriques à la science politique.

Enfin, il importe de souligner que si nous mobilisons une diversité de perspectives dans les débats sur la participation autochtone, nous prenons soin d'éviter de trancher, d'un point de vue normatif, ces débats. En d'autres termes, cette thèse présente les positions normatives sur la participation aux institutions étatiques et, notamment dans le premier article, elle identifie leurs tenants et aboutissants théoriques. Par la suite, elle présente dans le deuxième et le troisième article des données empiriques qui peuvent servir à nourrir ce débat. Elle conclut en soulignant les enseignements que l'on peut tirer de ces données ; mais en aucun cas, elle ne souhaite trancher un débat qui appartient aux peuples autochtones et à eux seuls. En somme, ce sont aux Autochtones qui nous liront, d'en tirer les conséquences pour leurs pratiques politiques individuelles et collectives.

## *2.2 Quelques précisions sur notre usage du terme « Autochtone »*

Dans cette thèse, nous utilisons le terme « Autochtone » pour nous référer aux individus et celui de « peuples autochtones » pour nous référer aux nations et aux collectivités. Ces termes peuvent être considérés comme une essentialisation à la lumière de la diversité des peuples regroupés sous ce vocable. Ces termes peuvent également être critiqués dans le sens où ils reproduisent des catégorisations coloniales. En effet, il n'y a d'Autochtones comme catégorie d'individus que s'il y a une colonisation d'établissement (Corntassel 2003 ; Alfred 2018). Plus précisément, sans colonialisme, sans colonisateurs, nous ne parlerions pas d' « Autochtones » mais

nous utiliserions le nom d'usage et dans la langue de chaque nation autochtone. Ainsi, par l'utilisation de ces termes dans cette thèse, nous affirmons l'existence de ce colonialisme d'établissement. Toutefois, nous ne souhaitons pas que ces termes cachent ou nient la pluralité des identités individuelles et collectives qu'ils regroupent. Les individus et les peuples autochtones ont des histoires, des cultures, des langues, des droits, des rapports au monde, des rapports au colonialisme, aux valeurs et aux sociétés allochtones, qui diffèrent d'une nation ou d'un individu à l'autre (Dabin 2019, 31). Malgré tout, « peuples autochtones » reste le terme usuel au Canada, y compris chez certains Autochtones eux-mêmes pour traduire « Indigenous peoples ». Ce dernier est aussi reconnu par les instances internationales et en particulier dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Il faut ajouter que le contexte juridique canadien distingue trois catégories de peuples autochtones : les Inuit<sup>7</sup>, les Métis et les Premières Nations. Au plan strictement légal, les Premières Nations regroupent les « Indiens inscrits » ou avec statut (en vertu des critères établis dans la « Loi sur les Indiens » (Secrétariat aux affaires autochtones 1988)) et ceux qui ne sont pas « inscrits » ou sans statut et qui s'identifient comme membres des Premières Nations. Selon Statistiques Canada, en 2016 les « Indiens inscrits » ne représentent que 45 % de la population autochtone totale (Vowel 2016, 22-35). En résumé, dans le contexte canadien, certains Autochtones sont identifiés par des critères juridiques et administratifs établis par l'État ; d'autres ont une appartenance définie par les codes d'appartenances de leur communauté ; finalement certains Autochtones s'auto-identifient. L'emploi du terme « Autochtone » dans cette thèse renvoie à l'ensemble de ces

---

<sup>7</sup> Inuit étant déjà le pluriel d'Inuk en Inuktitut, nous avons décidé de ne pas mettre un « s » à Inuit pour respecter la principale langue des populations Inuit au Canada.

catégories, afin de prendre en compte la diversité des modes d'identification et d'inclure l'ensemble des individus qui sont identifiés et/ou s'auto-identifient comme des Autochtones au Canada.

### **3 Citoyenneté, colonialisme et participation autochtone**

Cette thèse touche et analyse le lien complexe entre la citoyenneté, la participation et le colonialisme. Il est donc utile de préciser ces concepts et de théoriser les manières d'entrevoir leurs interactions, lesquelles nous guident tout au long de cette thèse.

#### *3.1 La participation et la citoyenneté dans les États démocratiques et libéraux*

Dans cette thèse nous nous concentrons sur l'analyse du vote et du travail de représentation parlementaire, soit des actions qui rentrent dans le cadre de la participation dite formelle ou conventionnelle. C'est à dire des actions qui se déroulent « dans un espace politique donné, qui est régi par des règles et normes spécifiques » (Bherer, Dufour et Montambeault 2018, 136). Les règles et les normes propres à cet espace politique s'inscrivent au sein du régime de citoyenneté canadien. Ainsi, il est important de situer la participation comme une modalité ou comme une expression de la citoyenneté.

La citoyenneté est un lien institutionnel entre les membres d'une communauté politique et l'État. Les contours de ce lien forment le régime de citoyenneté (Papillon 2018 b, 79). Ce dernier correspond « aux dispositions, aux règles et aux interprétations institutionnelles qui guident et façonnent la prise de décision en matière de politiques et de dépenses publiques, la définition des problèmes par l'État et les citoyens, ainsi qu'à la présentation de revendications par les citoyens » (Jenson 2000, 28). Autrement dit, le régime de citoyenneté est un indicateur des frontières de l'inclusion, des conventions et des valeurs sociales qui gouvernent et encadrent la relation que les citoyens entretiennent avec l'État. Il permet de voir, par exemple, comment l'État construit les

frontières de sa communauté politique mais aussi comment les autres sphères productrices de la citoyenneté (le marché, les communautés, la famille, la sphère privée) agissent entre elles et avec l'État (Jenson 2000 ; Fourot, Paquet et Nagels 2018). Il est important de souligner ici que cette thèse ne traitera pas de ces autres sphères de production de la citoyenneté. En effet, l'État reste un acteur majeur, particulièrement quand nous parlons des Autochtones et encore plus quand nous traitons de la participation formelle (même si l'apparition de certaines institutions autonomes autochtones est venue rompre le lien direct entre le citoyen et l'État (Laforest et Lecours 2016 ; Wimmer 2013)). Comme nous le verrons dans la partie suivante, c'est bien le caractère colonial de l'État canadien qui influence la manière dont on peut théoriser et parler de la relation entre les peuples autochtones et la citoyenneté canadienne. En résumé, cette thèse se concentre principalement sur la relation des Autochtones avec l'État canadien par l'intermédiaire de la participation formelle.

Le régime de citoyenneté d'un État se détermine selon la manière dont s'articulent quatre dimensions : la reconnaissance des droits qui inclut, exclut et différencie à la fois les citoyens à l'intérieur de l'État et les non-citoyens à l'extérieur de la communauté politique ; la définition du territoire de la citoyenneté c'est-à-dire les contours de l'appartenance et des identités de la communauté politique ; la délimitation des responsabilités de l'État envers ses citoyens ; et enfin la définition des règles du jeu démocratique qui délimite les conditions de la participation des citoyens aux institutions (Jenson et Saint-Martin 2003 ; Fourot, Paquet et Nagels 2018, 4). Cette délimitation des conditions de la participation des citoyens aux institutions peut se définir comme l'ensemble des « institutional mechanisms giving access to the state, the modes of participation in civic life and public debates, and the legitimacy of specific types of claim making » (Fourot, Paquet et Nagels 2018, 4).

En d'autres termes, le vote, le fait de pouvoir se présenter à la députation et d'être élu, correspondent à ces conditions de la participation et font donc partie du régime de citoyenneté (Lietzmann 2018, 58-9), tout comme les modes plus indirects de participation à travers les groupes d'intérêts, les mouvements sociaux et d'autres formes de participation moins organisées ou institutionnalisées.

Selon le régime de citoyenneté, les conditions de la participation des citoyens aux institutions formelles et informelles de la démocratie représentative seront différentes. Ce point est important à prendre en compte car dans les sociétés démocratiques et libérales l'accès à la participation, en théorie universel et égal, est devenu un enjeu majeur. Sans négliger l'importance des modes plus informels de participations, plusieurs auteurs lient ainsi l'inclusion des citoyens à l'augmentation de la participation formelle, que ce soit par le vote ou par la représentation (Banducci, Donovan et Karp 2004 ; Kahn 2013 ; Rosema, Denters et Aarts 2011 ; Bird 2011 ; Brito Vieira 2017 ; Urbinati et Warren 2008). Par exemple, les tenants d'un régime libéral de citoyenneté considèrent que l'accès au vote et le droit de se présenter à une élection ne devraient pas être entravés (Pateman 1970, 1-21). De leur côté, les tenants d'un régime républicain de citoyenneté considèrent qu'il faut mettre en place des mécanismes pour s'assurer que tout citoyen participe de manière équitable. Pour cela, il faut pouvoir mettre en place des limites à la participation de ceux qui par leur richesse ou leur prestige ont plus d'influence et de pouvoir que les autres (Pettit 2010). Quoiqu'il en soit, ces auteurs partagent l'idée selon laquelle la qualité d'une démocratie représentative s'évalue par la participation ou plutôt par le degré de capacité qu'ont les citoyens pour participer aux institutions formelles. Plus précisément, l'amélioration de cette capacité est vue comme un gain, une bonification de la démocratie et donc une progression de la légitimité de l'État démocratique (Nadasdy 2018, 139 ; Wiesner, Björk, Kivistö et Mäkinen 2018).

Dans cette perspective, les États démocratiques et libéraux élargissent de manière continue et depuis plus d'un siècle, l'accès à la participation démocratique à différents groupes de citoyens (par exemple, au Canada, le vote a d'abord été censitaire et réservé aux hommes; il a été par la suite élargi aux non-proprétaires terriens, puis aux femmes et finalement aux Autochtones). Ces élargissements sont intervenus grâce et suite à la mobilisation de certains groupes d'individus et/ou communautés qui, par leurs contestations des normes et des structures du régime de citoyenneté, ont forcé l'extension des frontières de la citoyenneté de leurs États par l'institutionnalisation de nouveaux droits. Il faut retenir ici que les frontières d'inclusion et d'exclusion des citoyens au sein des régimes de citoyenneté sont fluctuantes (Postero 2008 ; Adamoski, Chunn et Menzies 2015 ; Hamrouni 2018 ; Jenson et Papillon 2001). Selon les régimes, certains seront citoyens et d'autres ne le seront pas, mais plus important encore, certains citoyens ne seront pas égaux aux autres concernant les droits, la participation aux institutions, les règles d'appartenance à la communauté politique ou encore les responsabilités étatiques (Jenson 2000). Les femmes, les minorités sexuelles et de genres, les personnes racisées ont été ou sont encore des citoyens de second ordre en fonction du régime de citoyenneté de leur État (Cardinal et Brown 2007).

En conclusion, l'accès aux institutions démocratiques est un mécanisme au cœur du régime de citoyenneté. Il favorise l'inclusion des citoyens dans le processus de représentation des intérêts, le développement de leur sentiment d'appartenance à une communauté politique ainsi que l'augmentation de leur loyauté envers l'État. C'est la raison pour laquelle plusieurs groupes se sont battus (ou se battent encore) pour avoir le droit de participer et d'avoir accès aux institutions électives. Dans cette optique, le fait que les membres d'une communauté qui a le droit de participer, choisissent ou non d'exercer ce droit, est un révélateur (parmi d'autres) de leur degré d'appartenance et d'intégration à la communauté politique nationale, mais aussi de leur degré de confiance envers les institutions étatiques.

Comme nous le verrons tout au long de cette thèse, cette relation à la citoyenneté est particulièrement problématique et complexe pour les peuples autochtones, ce qui a des conséquences sur leur accès à la participation et sur la manière dont il est possible de l'analyser. Plusieurs Autochtones considèrent ainsi que le refus de participer à l'exercice de la citoyenneté canadienne est un aspect important de leur identité. D'autres voient cette citoyenneté comme un statut imposé et la participation comme un marqueur de la subordination à l'État colonial (Alfred, Pitawanakwat et Price 2007, 19 ; Ladner et McCrossan 2007 ; Ladner 2003). Pour comprendre cette relation complexe et ses ramifications concernant la participation politique, il importe de la situer dans une analyse du colonialisme d'établissement.

### *3.2 L'État colonial d'établissement et ses impacts sur les relations entre les Autochtones et la citoyenneté*

Il est impossible de comprendre la nature des interactions entre les Autochtones et la citoyenneté canadienne sans prendre en compte le caractère colonial qui encadre ces interactions. Bien que la notion de colonialisme d'établissement traverse la thèse, il est important ici d'en approfondir certains aspects qui permettent de mieux saisir les rapports ambigus entretenus par les Autochtones avec la citoyenneté coloniale. La littérature sur le colonialisme d'établissement ou « Settler colonialism » est considérable donc nous nous contentons ici de regrouper différentes définitions de ce colonialisme afin d'en dresser un portrait à la fois synthétique et le plus complet possible.

De manière globale, le colonialisme d'établissement peut être défini comme un ensemble de pratiques et de structures qui visent et entretiennent l'exploitation de peuples par un autre. Ces pratiques et ces structures s'accompagnent d'un corpus idéologique qui justifie et normalise ces pratiques en prétextant la supériorité de l'exploiteur sur les exploités (Smith 2011, 1-43 ;

Wolfe 2006 ; Veracini 2011 ; Battell Lowman et Barker 2015). Cet ensemble s'incarne à travers trois caractéristiques spécifiques qui ont des impacts sur la citoyenneté coloniale et sur la compréhension de la relation que les Autochtones entretiennent avec elle.

La première caractéristique du colonialisme d'établissement est qu'il est une invasion perpétuelle (Wolfe 2006, 388). Autrement dit, ce colonialisme n'est pas un phénomène passé, arrêté, historique, mais un « ongoing phenomenon (...) because the social, political, and economic structures built by the invading people endure » (Battell Lowman et Barker 2015, 25). Il en découle d'abord que les peuples autochtones sont toujours les sujets de politiques coloniales. Ensuite et comme le colonialisme d'établissement évolue avec le temps, les actions des Autochtones s'inscrivent et s'analysent en fonction d'un contexte politico-légal de l'État colonial d'établissement qui évolue.

Deuxièmement, en situation de colonialisme d'établissement, le colonisateur « est là pour rester » (idem, 26). En fonction de cette caractéristique, les structures étatiques établissent une souveraineté sur le territoire envahi, malgré la présence des peuples autochtones, en niant cette présence (Battell Lowman et Barker 2015, 26 ; Greer 2018). Dès lors, l'État colonial d'établissement met en place des politiques qui transforment le territoire et qui construisent une histoire nationale pour les citoyens colonisateurs. Ces politiques créent une identité coloniale sur un territoire déterminé et avec cette identité s'établit un régime de citoyenneté distinct de celui de la métropole d'origine : « consequently, the identity formation of settler societies has both spatial and ideational components and is often formed in opposition to Indigenous or « other » identities » (Sabin 2014, 381). En d'autres termes, cette construction de l'identité nationale coloniale se fait en effaçant les réelles histoires et les réelles présences des nations autochtones. Un phénomène que Macdonald qualifie sous le terme d'« aphasie collective » par lequel :



« societies deliberately forget uncomfortable knowledge which then becomes a series of "open secrets" known by everyone but not discussed » (2017, 150). Par ce phénomène, le citoyen de l'État colonial a le sentiment d'être chez lui, d'être « naturellement légitime » sur ce territoire. Il possède et se reconnaît dans une histoire nationale qui lui permet de ne pas penser les fondements et le présent fondamentalement violents de son État d'appartenance (Dunbar-Ortiz 2014 ; Ladner et Tait 2017 ; Schwarcz 2018).

Plus important encore, au cours de ce processus de construction nationale, pendant que l'État efface les réelles histoires et les réelles présences des peuples autochtones, il substitue à ces réalités un « Autochtone inventé » (Clifton 2017 ; Cornellier 2015 ; Simpson et Smith 2014, 154). Cet « Autochtone inventé » est « compatible » avec le narratif national empreint d'aphasie. Qu'il soit qualifié de « discours » chez Thérien (1987) ou de « mort » chez King (2014, 70), il n'existe que par et pour la construction nationale de l'État colonial. Car cet « Autochtone inventé » offre au construit national des symboles, de mythes fondateurs, de noms de villes, des valeurs, etc. (Dabin 2019, 34). « L'Autochtone inventé » se voit ainsi assimilé au corps politique de la société coloniale pour en devenir le sujet passif et consentant de ses normes (Rifkin 2014, 151).

En résumé, au sein de la construction de l'identité nationale coloniale, laquelle va déterminer les contours d'appartenance de la communauté politique de cet État donc une partie de la citoyenneté, les peuples autochtones sont à la fois absents réellement et présents fictivement (Dhoot 2015, 57). Il sont absents dans le sens où leur diversité est niée et où leur passé comme leur présent sont oubliés par le narratif national. Ils sont présents dans le sens où ils sont réinventés et essentialisés pour servir ce narratif. En somme, certains considèrent que l'« Autochtone inventé » est construit comme un être ayant accepté le contrat social de l'État colonial ou le « settler contract » comme le nomment certains auteurs (Nichols 2014, 102).

Cette réalité a un impact majeur sur la manière dont nous pouvons considérer et/ou théoriser les actions des Autochtones à l'intérieur de la citoyenneté coloniale. En effet, ce que nous apprend cette construction de l'identité nationale, qui se fait contre les Autochtones réels, mais avec les Autochtones inventés, c'est qu'au regard du régime de citoyenneté colonial, les Autochtones ne sont pas des citoyens de second ordre comme les autres. En vérité, on peut qualifier leur situation comme étant celle « d'exilés intérieurs » de la citoyenneté coloniale. Car cette citoyenneté les exile d'une manière spatiale (elle se construit en les déplaçant, en les excluant de l'espace public, en les effaçant physiquement de son narratif) et d'une manière idéologique (elle se construit un « Autochtone inventé »). Ce faisant, la citoyenneté coloniale rend les Autochtones à la fois étrangers à leur propre histoire (McLeod 2018, 85-98) et dépendants (victimes) de la définition instrumentale qui sert le narratif national. Il faut comprendre ici que les Autochtones se voient, avec ce processus et en y ajoutant les structures coloniales, cadrés et encadrés par cette citoyenneté coloniale (Chabot 2007, 38).

Comme les peuples autochtones sont à la fois exclus et inclus dans la citoyenneté coloniale, contre leur gré et selon les objectifs poursuivis par l'État (Corntassel et Witmer 2008), avec le temps ils se retrouvent contraints de se battre contre cet exil intérieur, à la fois pour légitimer leur présence (en affirmant une identité, une histoire, des structures distinctes de l'« Autochtone inventé ») tout en devant prendre en compte l'omniprésence des structures coloniales. Ainsi, en tant qu'« exilés intérieurs », les actions des Autochtones sont à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la citoyenneté coloniale (Papillon 2018 b, 81). C'est aussi la raison pour laquelle certains auteurs qualifient les peuples autochtones de « nations within the state » (Deloria et Lytle 1984 ; Fleras et Elliott 1999) pour exprimer ce paradoxe.

Finalement, la dernière caractéristique du colonialisme d'établissement est que l'objectif ultime de l'État colonial d'établissement est de se transcender (Battell Lowman et Barker 2015, 26). Plus précisément : le colonialisme d'établissement ne réussit pas en préservant un ordre colonial, mais en le dépassant (Byrd 2011, 26 ; Veracini 2011, 3). Cela signifie que l'État colonial a pour objectif de transformer la fiction en réalité : les Autochtones réels doivent prendre les traits de l'« Autochtone inventé ». Plus précisément, ils ne doivent plus être des nations distinctes, ils doivent accepter le contrat social, ils doivent devenir des citoyens comme les autres. En définitive, les Autochtones doivent disparaître.

Cet objectif de l'État colonial d'établissement s'explique par le fait que tant que les peuples autochtones réels existent, ils rappellent constamment à l'État qu'ils sont des « nations within », qu'ils n'ont pas accepté son contrat social, que ses fondements sont basés sur une invasion et des politiques coloniales perpétuelles et contemporaines. Leur existence, en définitive, empêche l'État colonial de compléter sa souveraineté dans le sens où elle empêche de la rendre légitime, naturelle et inattaquable. Nous comprenons pourquoi certains penseurs en tirent la conclusion selon laquelle l'État colonial est paradoxal dans son essence (Schotten 2018, 58-9) puisque pour s'affirmer il doit se contredire lui-même. En effet, son but est d'intégrer les peuples autochtones dans sa citoyenneté afin de dépasser son statut de colonie d'établissement : si les Autochtones acceptent le contrat social, ils ne sont plus Autochtones, il n'y a plus de politiques coloniales et sa souveraineté est complète. Sauf que pour atteindre ce but, il pratique une invasion perpétuelle, réifie l'« Autochtone inventé », établit des politiques qui excluent de fait et de droit les Autochtones de sa citoyenneté. Ce faisant, il admet par ses politiques à l'encontre des peuples autochtones le fait que ces derniers n'ont pas accepté son contrat social. Plus simplement, si l'État colonial s'était transcendé, il n'aurait pas à établir des politiques coloniales mais pour se

transcender il établit des politiques coloniales. C'est ce que nous appelons : « le paradoxe du colonisateur » (Dabin 2019, 36)

En conclusion, ces caractéristiques de l'État colonial d'établissement ont plusieurs impacts sur la manière de comprendre la participation des Autochtones aux institutions et plus largement leur rapport avec la citoyenneté coloniale. Tout d'abord, nous avons démontré que les actions des peuples autochtones s'inscrivent dans le contexte particulier de l'État colonial d'établissement qui les concerne. Deuxièmement, les peuples autochtones sont des « exilés intérieurs » de la citoyenneté coloniale ou encore des « nations within the state » puisqu'ils n'ont pas accepté le contrat social qui les lie à lui et parce qu'ils se voient imposer une citoyenneté qu'ils n'ont, du moins pour plusieurs, pas voulue. Cela signifie que leur participation formelle tout comme les autres formes d'activisme politique ne peuvent pas être comprises ou théorisées comme de simples manifestations d'appartenance ou comme une volonté de contribuer à construire une citoyenneté plus juste et inclusive. À la place, en tant qu'« exilés de l'intérieur », leurs actions « challenge the public expectation that citizenship means equal rights; they also challenge the expectation that universality in rights is part of the social contract whereby citizens have equal entitlements and responsibilities in a shared or common community » (Blackburn 2009, 71). Troisièmement, si les peuples autochtones sont des « nations à l'intérieur de l'État » alors cela signifie qu'ils peuvent continuer de se reconnaître dans des modes de gouvernance, des lois et des normes d'appartenance qui leur sont propres et qui vont au-delà des cadres stricts du régime de citoyenneté colonial. Autrement dit, ces nations ont leur propre régime de citoyenneté, contraint par le régime colonial mais qui continue de structurer et d'informer les relations entre les membres d'une même nation et entre les nations autochtones. En ce sens, les pratiques de la citoyenneté par les Autochtones s'expriment aussi à travers le lien entre l'individu et sa nation autochtone d'appartenance ; un lien

qui est lui-même encadré par les structures de l'État colonial d'établissement (Papillon 2012).

Pour donner suite à ces considérations théoriques, il est nécessaire de conclure notre introduction par une discussion sur les impacts concrets de ce colonialisme en contexte canadien, puisque les actions individuelles ou collectives des Autochtones s'inscrivent dans un contexte historique et contemporain spécifique et non dans un régime colonial théorique. Nous allons donc revenir en détail sur l'évolution de ce contexte et nous attarder sur le contexte actuel puisque c'est celui dans lequel s'inscrit notre recherche. Ce faisant, nous analysons l'évolution de la relation entre les peuples autochtones et le régime de citoyenneté canadien.

### *3.3 La relation entre les Autochtones et la citoyenneté canadienne*

Reprenant la temporalité proposée par la Commission royale sur les peuples autochtones (Dussault et Erasmus 1996), Sherryl Lightfoot considère que les peuples autochtones vivent, peu importe l'État colonial d'établissement, trois grandes étapes historiques dans leurs relations avec la citoyenneté coloniale : une période d'exclusion, une période d'inclusion (ou d'assimilation) forcée et une période d'acceptation de la citoyenneté multiniveau (2013). Ces trois périodes s'appliquent bien au cas canadien.

Concernant la période d'exclusion, nous pourrions distinguer deux temps historiques. Dans un premier temps, les peuples autochtones et les colonisateurs connaissent une forme de coexistence et/ou de reconnaissance mutuelle. Cette période qui s'étend de 1534 à 1815 est considérée par plusieurs historiens et politologues comme une période d'alliances (Rodon 2019, 29-37). Bien que les colonies commencent alors à se former et que débute la construction d'un régime de citoyenneté colonial distinct de la métropole, les relations entre les nations autochtones et les nations colonisatrices sont plutôt « égalitaires ». Plus précisément, ces nations se font la guerre ou font des alliances sur la base de relations de nations à nations, même si les discours

coloniaux affirmant la supériorité des Européens sont déjà présents. En fait, tant que les colonisateurs n'ont pas les moyens d'imposer leur présence et leurs structures, ils sont obligés de faire avec les puissances militaires, économiques et politiques que représentent les nations autochtones de l'époque.

Toutefois, cette reconnaissance mutuelle et ces rapports de « nations à nations » ne doivent pas faire oublier la relation coloniale. Comme le soulignent Delage et Warren (2017), du côté des sociétés coloniales française et britannique, on observe l'émergence d'une identité spécifique, distincte de la métropole, mais aussi et surtout définie par la différenciation du colonisateur face à cet « Autre » autochtone, qu'on associe au territoire et surtout à cet espace naturel vaste qui doit être contrôlé et approprié. En d'autres termes, le colonisateur commence à construire une identité en opposition ou en contradiction avec un Autochtone qu'il « imagine » et « essentialise » depuis les premiers contacts. Quant aux peuples autochtones, s'ils sont moins concernés par l'établissement des bases de ces identités coloniales, plusieurs d'entre eux vont subir d'importants changements au contact des sociétés européennes, notamment sur le plan économique (Ethridge 2014) et évidemment religieux. En résumé, et sans entrer dans les détails, s'il serait anachronique de parler d'exclusion, d'inclusion ou même de reconnaissance des Autochtones dans un régime de citoyenneté canadien qui n'en était alors même pas à ses balbutiements, cette période des alliances transforme un grand nombre de sociétés autochtones et pose les bases des futurs « autochtones inventés ».

Dans un second temps et à mesure que les peuples autochtones deviennent minoritaires sur le territoire, nous assistons à une période d'expansion coloniale et la construction des bases qui sous tendront le régime de citoyenneté canadien. Pendant cette période, les systèmes politiques, sociétaux et culturels traditionnels autochtones sont mis à la marge (ou sont détruits) et sont subordonnés au régime canadien en formation. Ainsi, au sein de l'Acte de l'Amérique du Nord

britannique en 1867, les Autochtones sont transformés en simples « objets de compétence » de l'État fédéral. De fait, ils sont mis à part de la citoyenneté et du fédéralisme canadien (Adamoski, Chunn et Menzies 2015 ; Fleras et Elliott 1999). Surtout, au sein du document juridique le plus emblématique de cette période : la « Loi sur les Indiens » adoptée en 1876 (Loi sur les Indiens 1876), laquelle consolide et regroupe une série de lois coloniales adoptées sous le régime du Canada Uni, nous trouvons un certain nombre de mesures visant l'« émancipation » des Autochtones (il faut entendre par ce terme officiel la volonté de pousser les Autochtones à renoncer à leur statut distinct de la société canadienne, dans le but qu'ils s'assimilent à cette dernière). Par exemple, aller à l'université, s'engager dans les forces armées canadiennes ou encore, pour les femmes autochtones le fait de se marier avec un allochtone, faisaient perdre à ces derniers et à ces dernières leur statut d'Indien (Tobias 1976 ; Simpson 2014). En résumé, cette période et surtout ces mesures opposent drastiquement la citoyenneté canadienne au statut d'« Indien ». Un individu est soit canadien, soit « Indien » et la seule manière pour ce dernier d'acquérir les droits venant avec la citoyenneté canadienne est d'abandonner son statut et son identité.

Dans le même temps, la citoyenneté canadienne se construit un « Autochtone inventé ». Celui-ci est considéré comme inférieur mais il est utile pour fournir des « symboles » au roman national (Adamoski, Chunn et Menzies 2015). En effet, de la fin du XIX<sup>ème</sup> au début du XX<sup>ème</sup> siècles, les élites canadiennes considèrent que les Autochtones sont amenés à disparaître (ce que les auteurs appellent le « Darwinisme social »). Dès lors, le Canada va s'appropriier tout en essentialisant des symboles autochtones. Les institutions vont alors transformer les éléments culturels autochtones (si divers soient-ils) en artefacts de l'histoire canadienne. Comme le démontre Eva Mackey, ce phénomène est particulièrement présent dans la construction du nationalisme canadien notamment pour se différencier des États-Unis (1999, 51).

En résumé, tous ces éléments affectent les quatre dimensions du régime de citoyenneté : les Autochtones n'ont pas accès aux droits qui viennent avec la citoyenneté canadienne et sont mis sous la tutelle du pouvoir fédéral. L'objectif est, pour l'État fédéral de les voir disparaître. Bien évidemment concernant les règles du jeu démocratique, les Autochtones en sont exclus.

La construction progressive de l'État providence canadien, la logique d'universalisation des droits (Papillon 2018a), combinées à l'émancipation définitive du régime de citoyenneté canadienne de celui de la métropole britannique à partir de 1947 (Blake 2020), vont faire évoluer cette logique pour aboutir à une logique d'inclusion forcée des Autochtones à la citoyenneté canadienne. Durant cette période, qui s'inscrit dans l'Après-Guerre, on assiste peu à peu à l'élargissement des frontières d'inclusion de la citoyenneté, notamment à l'égard des minorités ethnoculturelles issues de l'immigration (Triadafilopoulos 2012). Le mythe fondateur canadien, basé sur la diversité, se voit alors renforcé (Blake 2020), tout comme l'idée d'une exceptionnelle tolérance de la part de l'État canadien à l'égard de toutes les minorités (Mackey 1999). Concernant les peuples autochtones, les lois d'émancipation vont peu à peu être abandonnées (pour disparaître complètement avec la réforme de la loi sur les Indiens en 1951). Les Premières Nations vont également acquérir le droit de vote sans condition aux élections fédérales, à partir de 1960. Le but de ces mesure est désormais d'effacer toute différenciation entre les Autochtones et les canadiens afin de favoriser leur inclusion (leur assimilation) au régime de citoyenneté canadien.

Plus précisément, les Autochtones sont concernés (malgré eux) par une logique visant la construction d'une citoyenneté nationale canadienne fondée sur le principe d'égalité entre les individus. Cette logique conduit l'État à étendre aux Premières Nations vivant sur les réserves, la majorité des programmes associés à la citoyenneté sociale, que ce soit en matière de soutien du revenu, d'éducation ou de soins de santé (Papillon 2018a). Ceci dit, des différences importantes demeurent en matière d'accès et de qualité des services, notamment en raison des différends entre



les provinces et le gouvernement fédéral concernant leurs responsabilités pour les services sur les réserves (idem). En outre, si pour la majorité des nations autochtones, cette arrivée de l'État providence et de sa logique universelle s'étend sur plusieurs décennies, elle est particulièrement soudaine et brutale pour les populations Inuit. En effet, ces dernières vont se voir intégrer de force dans l'État providence canadien en quelques années et au détriment de leurs modes de vie, de gouvernance et d'appartenance (Henderson 2007 ; Searles 2008 ; Dahl et Hicks 2000).

Finalement, cette période atteindra son paroxysme avec le Livre Blanc de 1969 (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien 1969), considéré comme la dernière tentative pour assimiler les Premières Nations à la citoyenneté canadienne. Ce document visait à remédier les écarts de niveau de vie et de droits entre les Premières Nations et les citoyens canadiens. Pour cela, il prévoyait entre autres d'abroger la Loi sur les Indiens, de confier aux provinces la pleine responsabilité pour les services offerts aux membres des Premières Nations et des autres populations autochtones (au même titre que l'ensemble des citoyens), de régler définitivement les litiges concernant les traités dans le but de les abolir et de mettre un terme à l'existence du ministère des Affaires indiennes. Pour le gouvernement fédéral : « Indians are citizens, and therefore should not possess any special rights, the government could take practical steps to assimilate Indians into mainstream Canadian society. » (Turner 2014, 37).

Pour plusieurs, cet énoncé de politiques par le Livre Blanc est à l'origine des mouvements de résurgences autochtones au Canada. De fait, il a été vivement contesté par les populations autochtones jusqu'à son abandon définitif. La mobilisation des Autochtones mènera également à la création de certaines organisations autochtones, dont celle qui deviendra l'Assemblée des Premières Nations. Il est intéressant de souligner que les élites autochtones qui ont contesté le Livre Blanc à l'époque ne s'opposaient pas à une meilleure intégration au régime de citoyenneté canadien, mais souhaitaient plutôt que cette intégration se fasse dans le respect de leurs droits

différenciés, de leur statut et du régime de protection foncière, associés aux traités historiques et aux réserves. Dès lors, le régime de citoyenneté prôné à l'époque par ces élites est celui d'une « citoyenneté plus », en contraste avec la « citoyenneté moins » associée au régime de tutelle de la Loi sur les Indiens (Indian Chiefs of Alberta 1970).

En résumé, concernant les quatre dimensions du régime de citoyenneté canadien, cette période se caractérise d'abord par une tension entre la volonté d'accorder aux peuples autochtones les mêmes droits qu'aux canadiens, tout en ne résolvant pas les inégalités entre les deux populations, et ensuite par un refus de la part de plusieurs représentants autochtones de se voir assimiler à n'importe quel canadien. La mobilisation sans précédent de la part des peuples autochtones pour affirmer leur identité distincte et pour revendiquer des droits tout aussi distincts, a confronté pour la première fois l' « Autochtone inventé » et a questionné les pratiques de l'État. Finalement, sur le plan des règles du jeu démocratique et plus particulièrement sur le plan de la participation formelle, c'est pendant cette période que toutes les interdictions à leur participation formelle sont levées. Toutefois, en l'absence de mécanismes de participation et de représentation différenciés au sein des institutions électorales et parlementaires et en raison d'obstacles structurels importants (l'absence de bureaux de vote dans les réserves, les conditions socio-économiques des communautés, l'absence d'ouverture de la part des partis pour présenter des candidats autochtones, etc.), la participation autochtone au processus démocratique va demeurer limitée.

La troisième période est celle qui nous intéresse le plus en ce qui concerne la participation des Autochtones aux institutions démocratiques de l'État canadien. À partir des années 70, les mouvements de résurgences autochtones, mais aussi des développements sur le plan international et sur le plan légal, vont changer les relations entre les peuples autochtones et le Canada. Tout d'abord, en 1971 commence la politique officielle du multiculturalisme canadien. Se développe alors une citoyenneté canadienne de plus en plus pluraliste (Bader 1997, 97). Concomitamment,

les mouvements de résurgences autochtones et une évolution de la jurisprudence canadienne produisent d'autres changements.

Ainsi, en 1973 l'arrêt *Calder* reconnaît la survivance, donc l'existence, des droits ancestraux des peuples autochtones n'ayant pas signés de traité avec le Canada (Cour Suprême du Canada, 1973). Puis, les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones sont reconnus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 (Canada, 1982). À partir de ce moment, la justice est devenue un espace politique pour (re)définir les contours de la relation entre les Autochtones et la citoyenneté canadienne (Suzack 2010 ; Suzack, Huhndorf et Perreault 2014). Notons tout de même que selon plusieurs auteurs, la conception des identités autochtones défendue par la Cour Suprême à travers ses jugements dépolitise le statut d'autochtone et fige ces derniers dans le passé. Plus précisément, en définissant les droits des Autochtones sur la base des « pratiques ancestrales » au moment de la rencontre coloniale (les Autochtones doivent prouver que ces pratiques n'ont pas été altérées et se sont maintenues malgré la présence des colonisateurs) plutôt que sur la base des réalités autochtones contemporaines, la Cour Suprême offrirait une vision « culturaliste » de l'identité des Autochtones : soit une identité idéalisée, essentialisée et en définitive, de nouveau inventée par les colonisateurs (Panagos 2016 ; Henderson 2006 ; Borrows 1997 ; Leclair 2011).

Quoi qu'il en soit, les mobilisations successives dans l'arène judiciaire ont conduit à de nombreuses évolutions politiques. Tout d'abord, l'arrêt *Calder* précipite la signature d'un nouveau type d'entente entre les provinces, le pouvoir fédéral et certaines communautés autochtones : les traités modernes. La Convention de la Baie-James en 1975, négociée entre le gouvernement du Québec et les Cris et les Inuit, est le premier traité moderne et a ouvert la voie à la négociation de 25 autres traités, principalement dans les régions nordiques (Papillon 2020). Avec ces traités modernes, certains peuples autochtones disposent dorénavant d'institutions « intermédiaires » qui leur permettent d'établir les contours de leur propre citoyenneté sans intervention directe de l'État

(même si l'État reste influent) (Alcantara 2007 ; John Borrows et Michael Coyle 2017 ; Macklem et Sanderson 2016 ; Jenson et Papillon 2000). Dans le même ordre d'idées, nous pourrions parler de la politique de l'autonomie gouvernementale mise en place à partir de 1995 et qui vise à déléguer certaines responsabilités administratives et politiques aux institutions autochtones. Notons finalement qu'en 1985 est adoptée la loi C-31 (ministère des Affaires indiennes et du Nord 1985) qui permet aux femmes (et à leur descendance) ayant perdues leur statut d'Indien suite aux règles discriminatoires sur le mariage extracommunautaire, de le retrouver. En complément, la loi C-31 ouvre la possibilité aux Premières Nations d'établir des codes d'appartenance différents des règles prévues à la Loi sur les Indiens. Depuis, environ 37 % des conseils de bande ont adopté des codes d'appartenance en vertu de ce pouvoir (Vowel 2016, 28-9).

En somme, l'émergence d'institutions autonomes autochtones, la délégation de responsabilités administratives vers des institutions autochtones existantes ou encore la possibilité offerte aux communautés d'établir leur propre code d'appartenance, reflètent une période où la relation entre les Autochtones et le régime de citoyenneté canadien se caractérise par l'acceptation d'une citoyenneté multiniveau (Papillon 2018a, 2018 b). Cette période favorise la création d'espaces d'interactions politiques entre les peuples autochtones et les institutions coloniales, dans lesquels les Autochtones et les allochtones sont obligés de se rencontrer, de négocier donc de se transformer mutuellement (Broderstad 2011 ; Broderstad 2014). En définitive, un régime de citoyenneté multiniveau admet le fait que les peuples autochtones et les colonisateurs peuvent ne pas partager la même identité ni les mêmes conceptions du monde, les mêmes conceptions des droits, de la gouvernance ou de la société, mais qu'ils restent liés par leur passé et leur avenir commun (Papillon 2015). Les Autochtones seraient donc en train de redéfinir les frontières de la citoyenneté canadienne en remettant en question cette dernière, tout en créant leur propre régime, lui-même imbriqué (embedded) dans le régime étatique (Papillon 2018 b). Même si certains auteurs

ne voient dans cette évolution qu'un colonialisme caché qui, derrière la reconnaissance de droits supplémentaires pour les Autochtones, est en train de les assimiler de manière pernicieuse aux valeurs canadiennes (Alfred et Corntassel 2005 ; Simpson 2017 a ; Coulthard 2014 ; Eisenberg, Webber, Boisselle et Coulthard 2014 ; Adamoski, Chunn et Menzies 2015), il faut reconnaître que cette dernière période démontre au moins que les Autochtones deviennent des agents, des acteurs qui peuvent influencer l'évolution du régime de citoyenneté canadien (Lightfoot 2016b).

En résumé, le régime de citoyenneté canadien contemporain se caractérise par les éléments suivants : les peuples autochtones se voient inclus dans la citoyenneté canadienne mais parce qu'ils sont Autochtones, ils ont des droits supplémentaires. Ce modèle est celui de « citoyenneté plus », articulé dans les années 1960 et 1970, puis théorisé par Alan C. Cairns dans un ouvrage important (même si très contesté) en 2000 (Cairns 2000). L'objectif de ce modèle est de concilier les droits différenciés reconnus dans la constitution et les appartenances identitaires autochtones avec la citoyenneté canadienne. Sur le plan des contours de l'identité et de la communauté politique, ce régime de citoyenneté permet dorénavant de concilier plusieurs niveaux d'appartenance à plusieurs communautés politiques. Sur le plan de la responsabilité de l'État envers ses citoyens, nous observons l'émergence d'une gouvernance multiniveau par les traités, la politique d'autonomie gouvernementale et par les autres délégations de responsabilités administratives vers les institutions autochtones. Toutefois, soulignons l'absence quasi totale de réformes ou de changements dans les mécanismes de participation et de représentation des peuples autochtones. En effet, si le droit de vote a été définitivement étendu à l'ensemble des Autochtones en 1960 au niveau fédéral, il n'existe au Canada aucune structure spécifique assurant la prise en compte de la réalité autochtone dans le processus électoral ou encore dans la représentation parlementaire.

Pourtant, des réformes pour améliorer la représentation parlementaire des Autochtones ont été proposées en 1991 dans le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale et le

financement des partis. Il s'agissait alors de réserver des sièges aux Autochtones à la Chambre des Communes (Cassidy 1991). De même, en 1994, le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones proposait la création d'une troisième chambre législative exclusivement autochtone afin de mieux refléter le rapport de nation à nation qui devrait, selon la Commission, caractériser le lien politique entre la fédération canadienne et les peuples autochtones (Milen 1994). Ces réformes n'ayant jamais été mises en œuvre, il n'existe pas au Canada de circonscriptions électorales autochtones (sauf dans les cas où les peuples autochtones y sont majoritaires), ni de sièges réservés aux Autochtones à la Chambre des Communes ou au Sénat, comme c'est le cas notamment en Nouvelle-Zélande. Il n'existe pas non plus, comme c'est le cas dans les pays scandinaves, de chambre législative distincte réservée aux Autochtones. Finalement, concernant le vote, si l'Assemblée des Premières Nations travaille conjointement avec Élections Canada depuis 2006 pour améliorer la participation des Premières Nations au vote (Sadik, 2009), notamment en mettant en place des bureaux de vote dans les réserves, les efforts afin d'adapter le système électoral à la réalité des peuples autochtones demeurent limités. En l'absence de tels mécanismes, les Autochtones participent au processus démocratique strictement à titre de citoyens canadiens. Comme nous le verrons dans cette thèse, ce fait n'empêche pas la participation des Autochtones mais il contribue certainement à alimenter la controverse quant aux implications de la participation dans une perspective de décolonisation et d'affirmation du statut politique des peuples autochtones.

En conclusion, cette thèse permet d'offrir une nouvelle perspective en analysant cette participation formelle à l'aune de ce nouveau contexte des relations entre les Autochtones et le régime de citoyenneté canadien. Notre objectif est de mieux comprendre cette participation, laquelle s'inscrit dans un contexte de mobilisations plus marquées au sein des communautés autochtones en faveur d'une affirmation politique en rupture avec le régime de citoyenneté canadien. Notre analyse démontre notamment que cette volonté d'autodétermination peut

théoriquement aller de pair avec une augmentation de la participation individuelle des Autochtones aux institutions démocratiques coloniales. Cette double tendance, certainement paradoxale, à remettre en question l'autorité et la légitimité de l'État tout en participant au jeu démocratique sur lequel repose cette légitimité, nous permet de souligner la complexité du rapport qu'entretiennent les Autochtones avec la citoyenneté. Alors que la participation est souvent comprise comme un indice d'intégration, d'inclusion et d'acceptation du régime de citoyenneté, celle des Autochtones s'inscrit dans une dynamique particulière et reflète plutôt une volonté soutenue et continue d'affirmation politique afin de transformer le régime de citoyenneté canadien.

## **Chapitre 1 : Entre l'assimilation et l'autodétermination : quelle place pour la participation des peuples autochtones aux institutions démocratiques coloniales ?**

*« You should ask what your motive is for voting. If you're working for rights, go to vote. If you're working towards sovereignty, don't vote »*  
(Leroy Little Bear, dans Corntassel 2008, 106).

La participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes (que ce soit par le vote, l'engagement militant, le fait de se présenter et d'être élu à la députation, etc.) est un phénomène en augmentation depuis quelques années. Ainsi, lors des élections fédérales de 2015 et de 2019, le taux de participation dans les communautés autochtones a dépassé 50 %, alors que de 2004 à 2011 il était en moyenne de 44 % (contre 66 % pour les Canadiens) (Bargiel 2012)<sup>8</sup>. Nous observons également une augmentation constante du nombre de candidats autochtones depuis 2008 (Rice 2013 ; Dabin, Daoust et Papillon 2018 ; Martens 2019) et l'élection de onze députés autochtones en 2015 et de dix en 2019 et en 2021 (Dabin, Daoust et Papillon 2018 ; Deer 2019). Ce phénomène est le sujet d'un débat théorique qui sans être prédominant, reste récurrent au sein de la littérature en études autochtones depuis quelques années : celui de la compatibilité de cette forme de participation avec le processus d'autodétermination des nations autochtones.<sup>9</sup>

Ainsi, comme le souligne la citation en exergue de Leroy Little Bear reproduite par l'auteur Cherokee Jeff Corntassel dans son ouvrage « Forced Federalism », pour plusieurs intellectuels et militants autochtones influents, le fait de voter et plus largement de participer au

---

<sup>8</sup> Le calcul du taux de participation des Autochtones étant très récent nous ne possédons pas de données sur les taux de participations avant cette date.

<sup>9</sup> Pour les fins du présent exercice, nous définissons l'autodétermination de manière large, comme l'ensemble des actions qui visent à combattre le colonialisme d'établissement et à instaurer des autonomies autochtones (que ces autonomies soient institutionnelles, politiques, juridiques, philosophiques, etc.).



processus démocratique des institutions coloniales, équivaut à abandonner la lutte pour l'autodétermination et la souveraineté des peuples autochtones (Alfred 1999b ; Ladner 2003 ; Alfred, Pitawanakwat et Price 2007). De fait, ce positionnement a des impacts sur les interprétations qui sont données à la participation au sein des rares études empiriques qui existent sur le sujet. À l'inverse d'autres auteurs considèrent ou même encouragent la participation. De fait, ils voient cette participation comme un moyen d'action pour combattre l'État colonial d'établissement de l'intérieur et pour le rendre plus perméable aux demandes d'autonomies des sociétés autochtones (Murphy 2008 ; Turpel 1992 ; Morden 2016 ; Wilson-Raybould 2019).

À la lumière de ce débat, cet article se demande si la participation est nécessairement contraire à l'autodétermination ? Ceux et celles qui encouragent la participation renoncent ils nécessairement à l'autodétermination comme fins des luttes autochtones? Pour répondre à ces questions nous proposons une analyse de ce débat sur la compatibilité ou non de la participation avec l'autodétermination à partir de certains des principaux textes traitant de la question. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons sélectionné des auteurs représentatifs des principaux courants intellectuels traversant ce débat, tels que Taiaiake Alfred, Glen Coulthard, Jeff Corntassell, Leanne Simpson, Sherryl Lightfoot, Joyce Green, Gina Starblanket, John Borrows, Dale Turner, Paul Nadasdy et plusieurs autres. Nous privilégions les auteurs et autrices autochtones influents aux États-Unis et au Canada, sans toutefois exclure les contributions d'intellectuels allochtones.

Ce qui distingue selon nous les opposants à la participation de ceux qui l'encouragent n'est pas tant une plus ou moins grande acceptation de la légitimité des institutions coloniales ou une plus ou moins grande importance accordée à l'autodétermination, mais bien une conception différente de cette dernière. En effet, nous soutenons que la position des auteurs sur l'opportunité

de participer au processus démocratique colonial provient de deux perspectives différentes sur le colonialisme d'établissement et sur le processus d'autodétermination qui vise à s'en libérer. Les auteurs s'opposant à toute forme d'engagement au sein des institutions coloniales conçoivent en général le colonialisme d'établissement comme une institution totalitaire, dont les ramifications sont telles que seule une rupture radicale avec l'ordre actuel rend possible l'autodétermination. De plus, ces auteurs tendent à mettre de l'avant l'incommensurabilité qui existe entre les systèmes politiques, les valeurs et les cultures des sociétés autochtones et le système politique, les valeurs et les cultures de la société coloniale. Dès lors, toute forme de participation devient problématique puisqu'elle contribue à légitimer et à renforcer des institutions qui ont été imposées par la puissance coloniale.

Cette position sur la relation entre l'autodétermination et la participation, que nous qualifions « d'incommensurable », n'est pas partagée par tous. Un deuxième groupe d'auteurs mais aussi certains activistes autochtones considèrent que le colonialisme d'établissement, parce qu'il est totalitaire, établit une relation entre les Autochtones et les allochtones. Cette relation implique que les valeurs autochtones et les valeurs allochtones ne sont pas incommensurables et même, ne doivent pas être pensées comme telles. Les structures coloniales ont un impact sur les Autochtones mais s'il y'a relation alors cela signifie que les Autochtones peuvent avoir un impact les structures coloniales. Ainsi, l'autodétermination doit être considérée comme un processus de reconstruction de relations plus équitables entre les sociétés autochtones et allochtones. Dès lors, ce processus passe à la fois par une revitalisation des institutions autochtones et par un travail de subversion des structures coloniales de l'intérieur, afin de transformer celles-ci, voire même de les autochtoniser, c'est-à-dire de les rendre plus réceptives aux réalités et aux revendications des peuples autochtones. Cette deuxième conception de l'autodétermination, que nous qualifions de

« relationnelle » (Murphy 2008 ; Young 2007 ; Asch, Borrows et Tully 2018), rend acceptable ou souhaitable la participation aux institutions démocratiques coloniales.

Sans trancher sur la validité normative de ces positions, cette mise en perspective nous permet néanmoins d'ouvrir le débat empirique sur la signification de la participation. Plutôt que de présumer de la signification de celle-ci (assimilation, acceptation des institutions, etc.), nous croyons que cette signification est variable, contextuelle et ne peut être présumée. À l'heure où la participation des Autochtones devient une réalité politique, il devient important de nourrir ce débat avec des études empiriques.

## **1 De la difficulté de penser la relation entre la participation et l'autodétermination en contexte de colonialisme d'établissement**

S'il existe plusieurs écoles de pensée au sujet de la participation autochtone, les auteurs s'entendent sur l'importance de situer ces débats dans le contexte plus large du colonialisme d'établissement. Plus précisément, ils prennent tous en compte les mêmes caractéristiques particulières du colonialisme d'établissement pour élaborer leur raisonnement sur l'incompatibilité ou non de la participation avec l'autodétermination. De fait, en revenant rapidement sur la définition du colonialisme d'établissement, cette partie vise à expliciter les raisons pour lesquelles, lorsque les auteurs pensent la relation entre la participation et l'autodétermination, ils adoptent une approche qui considère l'autodétermination en tant que processus. Sans rejeter l'importance du principe de l'autodétermination sur le plan juridique, cette approche met plutôt l'accent sur son caractère politique.

Le colonialisme d'établissement se distingue du colonialisme « classique » par trois principales caractéristiques qui ont une incidence sur la manière dont les auteurs vont penser les

contours de l'autodétermination autochtone en tant que processus. D'abord, le colonialisme d'établissement est un phénomène permanent et continu qui s'incarne à la fois dans des politiques et des institutions qui maintiennent la domination de peuples par un autre et par une idéologie qui justifie cette domination (en ce sens qu'il ne s'agit pas d'un évènement ponctuel historique, passé, mais bien d'un processus qui s'inscrit dans la durée et qui demeure actuel) (Battell Lowman et Barker 2015, 25).

Il est important de souligner ici deux conséquences issues de cette caractéristique et qui ont leur importance pour les penseurs qui traitent de l'autodétermination autochtone. La première est de considérer que ce phénomène est totalisant dans le sens où les politiques et l'idéologie qui le justifie se répercutent sur tous les aspects de la relation entre les Autochtones et les allochtones. La seconde est de considérer parce que le colonialisme d'établissement est un processus dans la durée alors ses politiques tout comme l'idéologie qui le soutient évoluent avec le temps (Barker, Rollo et Battell Lowman 2017 ; Reid et Peace 2017). En d'autres termes, il existe un contexte géographique, historique, institutionnel et politico-légal du colonialisme d'établissement canadien actuel qui est différent des contextes historiques précédents. Au Canada, nous verrons que ce contexte contemporain est celui du paradigme de la reconnaissance.

La deuxième caractéristique du colonialisme d'établissement touche sa population : les colonisateurs ne sont pas des envahisseurs étrangers mais bien les citoyens d'un État distinct de la métropole d'origine. Cette caractéristique pourrait être résumée par une formule devenue célèbre du juge en chef Antonio Lamer: « Nous sommes tous là pour rester » (Cour Suprême du Canada 1997). En d'autres termes, les structures coloniales sont présentes et sont là pour se maintenir. Finalement et pour dernière caractéristique, le but de l'État colonial est de dépasser, ou de transcender, son statut de colonie en faisant disparaître les Autochtones (soit par la violence

physique ou par l'assimilation culturelle) (Veracini 2015).

Ces deux dernières caractéristiques ont évidemment un impact sur la manière de penser l'autodétermination autochtone. En effet, le construit national de l'État colonial d'établissement repose sur des mythes, des symboles et des interprétations d'événements historiques qui rendent la présence des colonisateurs naturelle donc légitime sur le territoire. Pour cela, ce construit national est complété par l'invention d'un Autochtone essentialisé et utilisé au bénéfice de la présence légitime du colonisateur, tout en niant la présence des nations autochtones réelles sur le territoire. (Giroux 2020, 93-116 ; Mackey 1999 ; Cornellier 2015). Dès lors, il faut considérer que les luttes autochtones pour l'autodétermination, au-delà de leur diversité intrinsèque et de leurs particularités, s'inscrivent dans un contexte bien spécifique qui structure à la fois la nature de ces luttes, la manière de les articuler, mais aussi et surtout le champ des possibles qui s'offre aux peuples autochtones.

À cet effet, il faut souligner que les luttes autochtones revêtent une dimension identitaire fondamentale (Nadasdy 2014 ; Mörkenstam 2005 ; Woons 2015). L'affirmation de soi, le fait même de se nommer et d'affirmer son existence collective, en tant que peuple autochtone, est un acte d'autodétermination et de résistance face au colonialisme d'établissement. Il s'agit pour les nations autochtones de combattre l'« Autochtone inventé » par le colonisateur, d'affirmer un autre narratif que celui du construit national, de se réapproprier leurs identités, leurs noms et de se définir dans leur propre langue (Alfred et Corntassel 2005). Certains ont qualifié ces actions comme relevant d'une lutte pour la « souveraineté de l'image » soit le fait de se réapproprier le monopole de la représentation des Autochtones (Raheja 2010; Rickard et al. 1995; Rickard 2011). En somme, cette volonté de s'autodéfinir, comprise comme un geste de résistance et de refus face au projet colonial de reconstruction des identités « réelles » autochtones, est au cœur des luttes

pour l'autodétermination.

Ensuite, l'autodétermination en contexte de colonialisme d'établissement ne peut, sauf en de rares exceptions, mener au départ des populations coloniales. Les institutions sociales, juridiques, politiques et les systèmes économiques allochtones ne disparaîtront pas. Le but de l'autodétermination est donc moins de remplacer ces institutions et ces systèmes que de trouver un *modus operandi* permettant la coexistence spatiale des systèmes allochtones et autochtones (Murphy 2008 ; Young 2007). Ainsi, de nombreux auteurs autochtones soulignent que l'autodétermination est une lutte qui s'opère sur deux fronts : il s'agit de se libérer de la structure coloniale totalisante et simultanément de réaffirmer un espace juridique, politique et social propre aux sociétés autochtones afin de permettre la cohabitation avec la société allochtone désormais permanente (Anaya 1996; Starblanket et Stark 2018; Lightfoot 2016a). C'est cette conception de l'autodétermination qui est mise de l'avant dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (notamment dans le préambule et dans les articles 3, 4 et 46) (Allen et Xanthaki 2011 ; Bellier 2012 ; Abdallah, Roch et Plouffe-Malette 2014 ; Assemblée générale des Nations Unies 2007).

En résumé, le colonialisme d'établissement est un processus qui s'inscrit dans la durée, en tant que fait permanent. Ainsi, les luttes pour l'autodétermination doivent elles aussi s'articuler dans le temps et répondre au contexte du colonialisme présent. Au Canada, depuis les années 70, ces luttes sont une réponse et une articulation face au paradigme de la reconnaissance. De plus, le colonialisme d'établissement est un projet totalisant qui implique que les luttes pour l'autodétermination se situent par rapport à cet aspect. Ensuite, la dimension identitaire, celle qui oppose à l' « Autochtone inventé » un Autochtone réel, est un aspect fondamental des luttes pour l'autodétermination. Finalement, ces luttes admettent que leur finalité ne débouche pas sur le

départ des sociétés allochtones du territoire.

Pour toutes ces raisons, alors que l'autodétermination est souvent définie en droit comme une finalité, un état ou un statut, auquel il est possible d'aspérer, les auteurs dont nous analysons la pensée (et nous même dans cet article) privilégient une approche plus politique de cette dernière. Dès lors, elle est entendue comme un processus continu d'affirmation à la fois politique, social, économique et culturel (Anaya 1996). Nous insistons sur cet aspect processuel, d'une part parce qu'il correspond à la pensée de nos auteurs, mais aussi parce qu'il permet de souligner la continuité historique des luttes autochtones, car celles-ci prédatent l'émergence du principe d'autodétermination en droit. Ces lutte politiques s'inscrivent dans les actes plus spectaculaires ou visibles de résistance ou d'affirmation et dans les pratiques quotidiennes (moins visibles) de remise en question ou de subversion des structures coloniales. Il faut noter que cette conception de l'autodétermination comme résistance quotidienne à la force totalisante du colonialisme est particulièrement présente dans la littérature féministe et 2ELGBTQ+ autochtone (Simpson 2011 ; Simpson 2014 ; Green 2017 ; Morgensen 2011 ; Cariou 2015).

En somme, l'autodétermination en contexte de colonialisme d'établissement doit être comprise comme un processus protéiforme d'affirmation identitaire, s'inscrivant dans la durée et relevant à la fois des dynamiques institutionnelles, de l'action collective et des gestes du quotidien. Ce processus a pour objectif la transformation de la relation coloniale et la production d'un espace juridique et politique permettant aux peuples autochtones de définir librement leur devenir social, économique et culturel. Comme nous le verrons dans la prochaine section, les intellectuels autochtones et penseurs de l'autodétermination ne s'entendent pas sur la manière de parvenir à ces fins, notamment parce qu'ils ne s'entendent pas sur l'influence des caractéristiques de l'État colonial d'établissement sur les contours de l'autodétermination ainsi que sur la nature

des relations entre les sociétés autochtones et allochtones. Alors que certains privilégient une plus grande séparation des sociétés autochtones et allochtones, en raison notamment de l'incommensurabilité des systèmes de valeurs, d'autres mettent de l'avant une conception davantage relationnelle de l'autodétermination, plus réceptive à la participation aux mécanismes démocratiques de l'État colonial. Tous, cependant, partagent la volonté d'assurer à la fois la vitalité des sociétés autochtones et une coexistence plus juste et équitable avec l'État colonial.

## **2 Le rejet de la participation : l'incommensurabilité du processus d'autodétermination**

Un premier groupe d'auteurs, parfois classés par la littérature sous le nom de « traditionalistes », sont très critiques face à la participation aux institutions démocratiques coloniales. Pour eux, l'engagement au sein de ces institutions est en contradiction avec l'idéal d'autodétermination en raison de l'incompatibilité radicale entre ces deux projets.

Cette incompatibilité découle d'une part du caractère total du colonialisme d'établissement et d'autre part d'une incommensurabilité des cultures, valeurs et modes de vie autochtones et allochtones (1). De cette incompatibilité radicale naît une critique des théories donc du paradigme de la reconnaissance et une conception de l'autodétermination en tant que processus visant la distanciation des structures coloniales et axé d'abord et avant tout sur la réaffirmation des valeurs et de la résurgence des systèmes politiques autochtones (2). Dans cette optique, la participation aux processus démocratiques étatiques est logiquement incompatible avec l'autodétermination (3).

### *2.1 Une incompatibilité ontologique et politique radicale*

L'État colonial d'établissement est un processus continu qui vise à dépasser ses fondements. Il doit dépasser son statut de colonie d'établissement car c'est son seul moyen d'asseoir une



souveraineté complète sur le territoire qu'il revendique. Pour cela, il produit perpétuellement des politiques totalisantes dans le sens où elles touchent tous les aspects de la vie des peuples et individu autochtones afin de les assimiler culturellement quand il n'est plus possible de les éliminer physiquement (Palmater 2015, 12-9 et 52-5 ; Corntassel et Bird 2017, 193-209). Car tant que les peuples autochtones existent comme entités différenciées de la population coloniale, ils rappellent que l'État est bien un État colonial d'établissement. De fait, l'entreprise de destruction des sociétés autochtones se poursuit et se perpétue aujourd'hui, sous des formes différentes, parfois moins directes, mais tout aussi violentes (Palmater 2015, 12-9 et 52-5 ; Corntassel et Bird 2017, 193-209). De ce constat vient la première prémisse de notre groupe d'auteurs : comme l'État colonial est une entreprise totalisante et perpétuelle, il est impossible pour les Autochtones d'envisager une modification à l'intérieur de ce système. Ainsi, l'autodétermination, comme processus d'affirmation et de revitalisation des sociétés autochtones, est d'abord une forme de refus radical face à cette entreprise totalisante (Simpson 2014). En affirmant leur présence et leurs identités propres, en refusant de jouer le jeu des institutions coloniales, les peuples autochtones rappellent à l'État colonial d'établissement l'échec de son projet : il n'a pas éliminé les Autochtones et n'a pas réussi à imposer un récit colonial qui ne peut pas être contredit par les Autochtones réels.

À cette prémisse s'ajoute une vision irréconciliable des ontologies autochtones et allochtones. Vine Deloria est très certainement le penseur qui résume le mieux l'incommensurabilité qui existerait entre les valeurs des peuples autochtones et celles des sociétés allochtones. Pour lui, les Autochtones et les allochtones posséderaient des ontologies radicalement différentes. D'un côté, le monde vécu occidental reposerait sur une philosophie du temps. De l'autre, le monde vécu autochtone reposerait sur une philosophie de l'espace (2003).

Dans l'ontologie autochtone, l'individu dépend et fait partie de l'univers qui l'entoure. C'est une vision holistique du monde et une vision circulaire du temps (l'humain dépend de la nature et de ses cycles temporels). De son côté, l'ontologie allochtone inscrit plutôt sa compréhension du monde de manière temporelle : l'individu doit s'émanciper de son « état de nature », ne plus dépendre de son environnement pour progresser, pour évoluer. C'est une vision anthropocentrique du monde et linéaire du temps (plus l'humain se détache de la nature, plus il progresse). Ces deux mondes ne peuvent se comprendre ou se réconcilier selon Deloria puisque : « When one group is concerned with the philosophical problem of space and the other with the philosophical problem of time, the statements of either group do no make much sense when transferred from one context to the other without the proper consideration of what is taking place » (2003, 63). Autrement dit, le dialogue ontologique entre les deux sociétés serait impossible.

Sans affirmer l'impossibilité de dialoguer de manière aussi radicale, plusieurs intellectuels autochtones reprennent cette idée d'incommensurabilité profonde entre les systèmes de pensée autochtones et occidentaux (Simpson 2017a, 2017b ; Palmater 2015 ; Alfred et Corntassel 2005 ; Coulthard 2014). Les Autochtones auraient des compréhensions différentes du pouvoir et des institutions (Nadasdy 2014), des savoirs et des apprentissages (Smith 2011), des relations sociales et des rapports de genre (Simpson 2017a), ou encore des systèmes de gouvernance (Alfred 2014, 57 ; Cliche et Myiow 2016). Pour ces auteurs, cette incommensurabilité est constitutive des identités autochtones (Alfred 2005). Elle est aussi au cœur de la lutte contre le colonialisme. Le fait que leurs ontologies, leurs cosmologies, leurs cosmogonies, leurs rapports au territoire et à la nature, leurs institutions, leurs codes sociétaux, leurs droits, n'ont jamais été annihilés, malgré les violences coloniales, est, encore une fois, une preuve de l'échec du projet colonial (Alfred 1999 a ; Corntassel 2003 ; Boldt 2008).

De cette double prémisse (l'État colonial est une entreprise totalisante donc il est impossible de la changer de l'intérieur ; les Autochtones et les allochtones ont des valeurs incommensurables qui empêchent le dialogue et la compréhension de leurs sociétés) découlent deux conclusions sur les contours que doit prendre le processus d'autodétermination. La première est de considérer que le processus d'autodétermination ne peut s'envisager autrement qu'en tant que processus de résistance et de refus face à l'État colonial, toute tentative de dialogue intersubjectif étant impossible. Ces auteurs tendent donc à rejeter le paradigme de la reconnaissance des droits et du statut des peuples autochtones au sein des institutions étatiques. La seconde est de considérer qu'il faut condamner la participation formelle au sein de ces mêmes institutions.

## *2.2 Le rejet du paradigme de la reconnaissance*

Depuis les années 70, dans la majorité des démocraties libérales coloniales (en particulier au Canada), les politiques coloniales s'inscrivent dans un nouveau paradigme : celui de la reconnaissance (Veracini 2011, 7). Développée par des penseurs libéraux et particulièrement par Will Kymlicka (1995), la logique du paradigme de la reconnaissance implique une reconnaissance par les institutions coloniales du statut et des droits spécifiques aux minorités nationales et aux peuples autochtones, afin de leur permettre de maintenir une certaine autonomie culturelle. Concernant la relation entre les Autochtones et les allochtones, le processus qui mène à la reconnaissance de ces droits spécifiques nécessite l'ouverture d'espaces de négociations et de discussions entre les Autochtones et les allochtones. Pour les tenants de la critique d'incommensurabilité, ces espaces de reconnaissance par la négociation ne permettent pas une véritable autodétermination. Au contraire, ils contribueraient à reproduire et même à consolider les structures coloniales et ce pour trois principales raisons résumées par l'auteur Dene Glen

Coulthard dans son ouvrage « Red Skin White Masks » (2014).

La première raison est que le paradigme de la reconnaissance repose sur une fausse prémisse selon laquelle le colonialisme d'établissement crée une relation intersubjective entre les Autochtones et les colonisateurs. Plus précisément, cette prémisse voudrait que l'identité du colonisateur se construit dans son rapport avec l'Autochtone et inversement (idem, 34-5). Or si les valeurs de l'un et de l'autre sont incommensurables alors cette relation intersubjective est fictive. Il ne peut exister une relation sur la base de compréhensions du monde que les Autochtones et que les allochtones ne partagent pas (ils n'ont pas le même dictionnaire de pensée en somme). Ainsi, pour les tenants de la critique d'incommensurabilité, le colonialisme d'établissement n'est pas une relation mais bien un ensemble de structures de domination. En somme, le paradigme de la reconnaissance ne propose pas une rupture radicale avec ces structures mais plutôt, il les rend légitimes en construisant une fiction de dialogue intersubjectif (idem 2014, 36-7).

La deuxième raison est qu'au sein de ce paradigme, les termes de la négociation et des conditions de la reconnaissance sont exclusivement définis par les colonisateurs. De fait, les Autochtones, pour être reconnus, doivent devenir et demander ce que le colonisateur et les structures de domination attendent d'eux (idem, 39). C'est ce que Chow a appelé le « mimétisme coercitif » pour d'autres populations racisées : « through which the ethnic person is expected to come to resemble what is recognizably ethnic » (2002, 107). Plus précisément, ce sont les États qui décident du langage, des règles à suivre, de qui peut participer et de ce qui peut être obtenu au sein des espaces ouverts par le paradigme de la reconnaissance (Coulthard 2014, 40). Comme le souligne King (2014), cette situation contraint les Autochtones qui négocient à se conformer à l'imaginaire colonial. Autrement dit, ils doivent accepter leur statut d'« Indien en règle » c'est-à-

dire d'être les Autochtones authentiques, reconnus et déterminés par l'État colonial (idem, 87). Ce faisant, ils se voient affligés d'un « fardeau de la preuve » de l'authenticité (Simpson 2014, 155) c'est-à-dire qu'ils doivent démontrer qu'ils sont des Autochtones selon la définition et les règles d'une authenticité définie et figée par l'État colonial (Kulchyski 1994 ; Panagos 2016).

Enfin, la troisième raison est qu'au-delà du symbolisme lié au langage de la reconnaissance, en pratique, le colonisateur n'a pas intérêt à reconnaître l'Autochtone comme son égal (Coulthard 2014, 40-1). En effet, ses institutions tout comme son modèle économique reposent sur l'invasion et l'exploitation des territoires des peuples autochtones. Toute concession au niveau des droits territoriaux ou de l'autonomie politique restera nécessairement limitée par cet impératif de perpétuation de l'entreprise coloniale, limitant par le fait même le potentiel transformateur des politiques de reconnaissance (idem).

Pour les auteurs de l'incommensurabilité, les peuples autochtones n'ont donc pas de véritables gains à faire en jouant le jeu de la reconnaissance étatique. Le processus d'autodétermination passe au contraire par une sortie de cette logique de dépendance institutionnelle face à l'État colonial d'établissement. Concrètement, cela signifie que les sociétés autochtones n'ont pas besoin de chercher à se faire reconnaître par l'État, ni même d'en faire sécession. Elles n'ont pas besoin de se voir reconnaître des droits ou un statut, ou de déclarer leur indépendance. Le processus d'autodétermination doit d'abord considérer l'État colonial pour ce qu'il est : un ensemble d'institutions illégitimes pour les sociétés autochtones (Palmater 2015 ; Ryser 2012 ; Alfred 2005). Ce processus sera alors constitué d'actions visant la résurgence des identités, des ontologies et des institutions sociales et culturelles autochtones (Simpson 2017). Cette résurgence à la fois politique, culturelle et spirituelle doit nécessairement s'inscrire en rupture et donc au-delà et en dehors des structures coloniales. Autrement dit, le processus

d'autodétermination appelle à des actions qui permettent la « reprise du contrôle » de la souveraineté collective autochtone (Ponting 1997, 134) en dehors de l'État colonial d'établissement.

De plus, comme les valeurs autochtones et allochtones sont incommensurables, ces auteurs s'entendent pour dire que les actions issues du processus d'autodétermination ne doivent pas être modelées par la philosophie constitutionnaliste libérale. Alfred (2014) insiste en particulier sur ce rejet du libéralisme. Dans le même ordre d'idées, ces actions sont nécessairement anticapitalistes (Kulchyski 2014 ; Ethridge 2014), contre le patriarcat (Palmer 2015 ; Simpson 2017 a) et l'hétéronormativité (Driskill et al 2011, 3-7). Leanne Betasamosake Simpson parle à ce titre de « projet radical de résurgence » (2017) : un projet dont les contours dépassent largement l'organisation politique de la coexistence avec l'État colonial pour proposer une nouvelle éthique décoloniale. Selon elle, « resurgent organizing clearly lives out Indigenous values and ethics. It strengthens ties to Indigenous practices -ceremony, politics, decision making, leadership, language, gender, and land » (idem, 237).

### *2.3 Conclusion : le rejet de la participation*

Ce raisonnement qui prône la revalorisation des ontologies autochtones et la fondation de sociétés en rupture avec l'ordre colonial est logiquement incompatible avec la participation individuelle aux institutions démocratiques de l'État colonial. En fait, en se conformant aux termes coloniaux de la participation, les Autochtones qui participent acceptent des processus qui ont pour unique bénéficiaire l'État colonial (Ponting 1997, 363). De plus, leur participation a pour conséquence de renforcer le système colonial : en cherchant la reconnaissance de l'État colonial, ils acceptent de facto et de jure sa souveraineté. De manière plus lapidaire, les Autochtones qui participent seraient aliénés ou des « colonisés internes » (Murphy 2008, 196-7), car ils

accepteraient les institutions d'un État qui n'est pas légitime. Finalement, en plus de ne rien obtenir et de renforcer l'État colonial, les Autochtones qui participent seraient condamnés à un éternel mal-être interne. Comme leurs valeurs sont incommensurables avec celles des allochtones, ils n'internaliseront jamais réellement les valeurs de ces derniers. Ils peuvent essayer d'être acceptés par les sociétés allochtones, mais ils ne le seront jamais totalement (Alfred 2005, 129). En résumé, la participation formelle est incompatible et ne peut que nuire au processus d'autodétermination autochtone.

### **3 L'acceptation de la participation formelle : le processus d'autodétermination relationnel**

Cette critique de la participation, fondée sur le caractère totalisant et indépassable du colonialisme et sur l'incommensurabilité des ontologies autochtones et allochtones, n'est pas partagée par tous les intellectuels et activistes autochtones. Pour certains, si le colonialisme est bel et bien omniprésent et s'il existe bien des différences ontologiques profondes entre les sociétés autochtones et allochtones, ces différences ne sont pas incommensurables entre elles et n'empêchent pas de fait, le dialogue. Ceci est d'autant plus vrai que les identités autochtones sont aujourd'hui complexes et multiples. Malgré certaines différences notables dans leurs approches et positionnements normatifs, des auteurs comme John Borrows, Sheryl Lighfoot ou encore Gina Starblanket et Heidi Kiwetinepinesiik Stark partagent ce positionnement. Pour ces auteurs, le processus d'autodétermination ne peut faire abstraction du contexte dans lequel il s'inscrit, soit celui de l'État colonial. Plutôt que d'ignorer cette réalité ou de s'en distancier, ce deuxième groupe d'auteurs propose plutôt de transformer les institutions par l'action politique. De plus, ces auteurs rejettent tous le caractère incommensurable des valeurs autochtones avec les valeurs allochtones (1). L'autodétermination revêt dès lors une dimension relationnelle. Sans négliger le projet de résurgence des sociétés autochtones, celui-ci doit s'accompagner d'une transformation des

institutions coloniales (2). Dès lors, la participation aux institutions coloniales, que ce soit à travers la négociation d'ententes, de traités ou par la participation électorale et parlementaire n'est pas en soi exclue, pourvu qu'elle contribue à transformer ces institutions plutôt qu'à consolider le statu quo.

### *3.1 L'État colonial d'établissement établit une relation entre les Autochtones et les allochtones*

Les auteurs regroupés ici se différencient des précédents concernant deux points majeurs. D'abord, comme le colonialisme d'établissement est un projet totalisant alors il est nécessaire d'accepter la prémisse selon laquelle il établit inévitablement une relation entre les Autochtones et les colonisateurs (Dhoot 2015, 55). En effet, les structures de domination du colonialisme d'établissement s'exercent sur les Autochtones et sur la manière dont ils vivent (Rifkin 2012, 35). Dit autrement, l'État colonial en tant que projet totalisant les maintient dans un climat de violence qui influe sur leurs réalités et leurs vécus : « colonialism is woven deeply into virtually every aspect of life for indigenous peoples » (Turner 2014, 109). Les Autochtones, s'ils n'ont pas choisi cette réalité, ne peuvent faire abstraction des contraintes et des violences amenées par le passé et le présent du colonialisme (Rowse 2015, 34). En conséquence, les identités des Autochtones et celles du colonisateur se forment, se définissent, se contraignent, se transforment mutuellement à l'intérieur des rapports coloniaux (Green 2017, 31 ; Morgensen 2011, 23). Il est donc impossible de penser une identité autochtone qui soit le reflet d'une « image of insulated continuity or cultural sameness » non transformée par le colonialisme (Rifkin 2012, 35). Il n'est pas non plus possible de penser une identité coloniale non affectée par les actions des Autochtones (Schotten 2018, 58-9).



Même si les rapports sont inégalitaires et qu'il est évident que les actions coloniales affectent bien plus les Autochtones que l'inverse, cette relation doit être prise en compte pour imaginer une égalité entre ces différentes sociétés. Ce dernier point est fondamental et mérite que nous nous y attardions, car il résume les principales critiques adressées aux auteurs de l'incommensurabilité par les auteurs qui défendent une conception relationnelle de l'autodétermination. Ces critiques révèlent également la seconde prémisse importante à prendre en compte dans leur raisonnement, à savoir qu'il faut rejeter le caractère incommensurable des valeurs autochtones et allochtones, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, le fait de considérer que les valeurs autochtones et allochtones seraient incommensurables viendrait confirmer la dichotomie entre une société coloniale nécessairement moderne et une société autochtone nécessairement traditionnelle (Starblanket et Stark 2018, 193-200). En reproduisant cette dichotomie, les penseurs de l'incommensurabilité se conformeraient malgré eux à l'« Autochtone inventé » par l'État colonial : le Blanc civilisé face à l'Autochtone en dehors du progrès (idem 196). Il y'aurait alors un risque de légitimer et de renforcer cet imaginaire colonial en insistant sur la nécessaire authenticité des peuples autochtones, sans jamais pouvoir véritablement définir ce qui, par essence, constitue cette authenticité profonde (Barker 2011).

Ensuite, l'appel au retour des valeurs traditionnelles, non discutées et non affectées par les violences coloniales, peut conduire à « creating temporal boundaries or reproducing dichotmous ways of thinking can have the unintended effect of reinforcing fundamentalist, exclusionary, or oppressive practices within our own communities » (Starblanket et Stark 2018, 196-7). En

d'autres termes, cette division peut renforcer des rapports de pouvoir au sein même des communautés, séparant ceux qui seraient les « vrais » autochtones (ceux qui refusent les valeurs allochtones) de ceux qui seraient les « faux » autochtones (ceux qui subissent l'évolution de leurs cultures et de leurs identités à cause des violences coloniales).

Finalement, les tenants d'une conception de l'autodétermination reposant sur l'incommensurabilité risqueraient de reproduire les travers du colonialisme qu'ils dénoncent en proposant une vision idéalisée et irréalisable du projet d'émancipation des peuples autochtones (Lightfoot 2016b). En effet, il est impossible de concevoir aujourd'hui, des sociétés autochtones et des sociétés allochtones vivant côte à côte, dans une complète indifférence et sans influences mutuelles des unes sur les autres (Woons 2015, 5). Lightfoot parle en ce sens « d'apories » dans la logique argumentaire des tenants de l'incommensurabilité (2016 b), lesquelles empêchent de considérer les Autochtones comme des agents stratégiques, capables de redéfinir leurs relations avec l'État colonial (idem, 167-8).

En résumé, ces auteurs s'ils considèrent qu'il existe bien des différences entre les valeurs autochtones et allochtones, ces différences ne sont pas incommensurables. De plus, l'État colonial d'établissement, parce qu'il est totalisant, influence les sociétés autochtones et vice-versa. Ces deux prémisses ont deux conséquences sur la manière de concevoir les contours du processus d'autodétermination et son lien avec la participation. La première est que l'autodétermination ne peut être pensée indépendamment du contexte dans lequel elle s'inscrit. Il faut donc prendre en compte le contexte de l'État colonial d'établissement, ses structures, ses modes de fonctionnement et ses institutions. En ce sens, pour ces auteurs, l'autodétermination passe par la transformation des institutions coloniales plutôt que par leur rejet (Borrows 2017b ; Borrows 2010). La seconde est de considérer que la participation formelle, sous certaines conditions, peut faire partie de ce

processus d'autodétermination.

### *3.2 Transformer la relation de l'intérieur : l'acceptation du paradigme de la reconnaissance*

Les peuples autochtones ne peuvent ignorer le colonialisme et ses effets sur leur vie de tous les jours. Ils ne peuvent faire abstraction des contraintes imposées par les politiques passées et actuelles en faisant resurgir du passé des sociétés autochtones authentiques. Au contraire, ils doivent réagir contre les violences coloniales, à la fois par la protection de leurs valeurs et de leurs philosophies, et en confrontant le colonialisme d'établissement de l'intérieur (Turner 2014, 113).

Bien sûr, les tenants de cette conception relationnelle de l'autodétermination constatent que les espaces de négociation créés par le paradigme de la reconnaissance sont inégalitaires. Ils sont tout aussi conscients des risques associés au « fardeau de la preuve de l'authenticité ». Cependant, leur perspective est de considérer que les processus d'autodétermination impliquent de saisir et de créer toutes les opportunités qui permettent d'investir les espaces de domination de l'État colonial : « To preserve and extend our participation with the land, and our association with those who now live on it, it is time to talk of Aboriginal control of Canadian affairs. Various sites of power in Canada must be permeated with Aboriginal people, institutions, and ideologies » (Borrows 2017b, 140). En somme, il faut pouvoir profiter du paradigme de la reconnaissance.

Il faut pouvoir considérer que ces espaces de négociation du paradigme de la reconnaissance revêtent un caractère paradoxal. Suzack utilise d'ailleurs le terme de « dialogique paradoxale » dans son travail sur le rapport des femmes autochtones avec la justice canadienne. Pour elle, l'action d'aller devant les tribunaux est « on the one hand, is constrained by law because she is subject to law's regulatory authority, and on the other hand, generative before the law because she inaugurates new forms of social understanding » (Suzack 2010, 129). Ici, Suzack indique bien

qu'en entrant en discussion avec les autochtones à l'intérieur des institutions coloniales, les Autochtones adaptent leurs revendications et leurs identités mais apportent aussi à l'État colonial de nouvelles façons de comprendre ses relations avec eux (Suzack, Huhndorf et Perreault 2014).

Ainsi, l'activisme autochtone à l'intérieur des institutions modifie la compréhension des identités et des valeurs autochtones. Il conduit à des (r) évolutions dans les structures, dans les philosophies, dans les principes de la citoyenneté et dans les principes juridiques de l'État colonial d'établissement (Lightfoot 2016a). Chaque fois que les Autochtones utilisent les institutions coloniales pour remettre en cause le colonialisme, ils contribuent à mettre en place, étape par étape, les bases de véritables changements. Plus concrètement, les Autochtones peuvent profiter des espaces de négociations et investir les structures de dominations, dans le but de contredire le narratif colonial (LaRocque 1975); pour regagner une capacité d'agir en obtenant des compétences politiques ((Lantto 2010; Rasing 2017; Duffy 1988); pour établir des traités modernes plus justes (Aldridge et Fenge 2015); pour transformer le droit canadien (Borrows 2017a, 2017b); pour transformer le droit international (Barelli 2016; Lightfoot 2013, 2016a), etc. Ces actions déstabilisent les fondements coloniaux des États. Elles présentent des alternatives pour penser de nouvelles relations (idem, 189-90) et rendent, à terme, les institutions coloniales plus favorables à l'acceptation de sociétés autochtones autodéterminées (Siobhán et Murphy 2005, 3-38).

En définitive, ces actions portent à la fois sur la protection ou l'affirmation de leurs valeurs, de leurs philosophies, de leurs langues, de leurs rapports sociétaux, de leurs droits et sur la confrontation avec les structures du colonialisme d'établissement (Turner 2014, 113). Par ces actions, les Autochtones imposent, étape par étape un nouveau régime de valeurs et de vérités (Simpson et Smith 2014, 3), bénéfique pour les Autochtones mais aussi pour les allochtones. Par

exemple, dans l'ouvrage « Resurgence and reconciliation : indigenous-settler relations and earth teachings », Borrows et Tully rappellent que les valeurs autochtones, si elles sont reprises par les sociétés allochtones, peuvent permettre une réconciliation de tous avec la terre. Elles peuvent permettre de préserver l'humanité des ravages environnementaux (Tully 2018 ; Borrows et Tully 2018). Dans le même ordre d'idées, plusieurs Autochtones qui s'identifient comme féministes et/ou 2ELGBTQ+ soutiennent que les « performances » décoloniales des genres par les Autochtones peuvent avoir des influences positives sur les rapports genrés allochtones (Morgensen 2011 ; Rifkin 2011 ; Hokowhitu 2015 ; Larocque 2017).

### *3.3 L'acceptation de la participation formelle*

Fort logiquement, la participation aux institutions démocratiques peut faire partie de ce processus de subversion de l'intérieur, mais sous certaines conditions. Autrement dit, le vote, le militantisme, le fait de se présenter à une élection ou encore de représenter les intérêts autochtones au sein de la Chambre des Communes ou du gouvernement sont autant d'actions qui peuvent faire partie des processus d'autodétermination. Pour cela, ces actions doivent revêtir une dimension stratégique dans le sens où elles utilisent le langage politico-légal de la culture dominante pour élargir le champ des possibles (Turner 2014, 110). Dans ce cas, certains auteurs vont même considérer qu'elles contribuent à l'« autochtonisation des structures coloniales » c'est-à-dire qu'elles rendent les institutions plus favorables et perméables aux revendications, aux traditions et aux valeurs autochtones (Nadasdy 2018, 14 et 309 ; Green 2003, 3-4).

La participation peut donc faire partie du processus d'autodétermination autochtone si elle contribue à sortir de la relation de dépendance inégalitaire issue du colonialisme d'établissement pour établir une relation d'interdépendance égalitaire et vertueuse entre les Autochtones et les allochtones (Tully 2018). Contrairement aux tenants d'une autodétermination fondée sur

l'incommensurabilité des ontologies, les auteurs qui adoptent une approche relationnelle conçoivent les rapports entre Autochtones et allochtones de manière non univoque et mouvante. Ces rapports peuvent se transformer, passer d'une logique de domination destructrice à une logique de non-domination créatrice et la participation peut permettre une telle transformation (Smith 2005, 191). Pour reprendre les propos d'Iris Marion Young sur l'autodétermination relationnelle, « self-determination means autonomy: the self-determining entity should be able to set its own ends and be able to act toward their realization, within the limits of respect for, and cooperation with, other agents with whom one interacts and with whom one stands in relation. Conceived as non-domination, self-determination entails a presumption of noninterference » (Young 2007, 50). Ce rapport de non-domination impliquera un rapport de nation à nation entre les sociétés allochtones et les sociétés Autochtones, par le partage et la « réconciliation de leurs souverainetés », selon les mots d'Hoehn (2012).

Notons, pour conclure, que cette perspective est partagée par plusieurs auteurs qui étudient la participation des peuples autochtones dans d'autres pays du monde. Else Broderstad, par exemple, utilise le concept d'autodétermination relationnelle pour étudier et analyser les rapports entre les Samis et l'État norvégien (Broderstad 2011 ; Broderstad 2014). D'autres études néo-zélandaises partagent également cette perspective concernant leurs études sur le travail des parlementaires maoris (Xanthaki et O'Sullivan 2009 ; Bargh 2010).

#### **4 Conclusion**

Les différentes positions des auteurs en études autochtones sur l'opportunité ou non de participer aux institutions peuvent être regroupées en deux grands courants de pensée.

D'un côté, nous trouvons les tenants d'un processus d'autodétermination incommensurable

avec les structures de l'État colonial d'établissement. Ces auteurs considèrent que parce que le colonialisme d'établissement est un projet totalisant, il est impossible de le modifier de l'intérieur. En outre, il faut assumer le fait que les sociétés autochtones et allochtones ont des valeurs incommensurables et qu'il est donc impossible d'envisager le moindre dialogue entre les deux. Les Autochtones et les allochtones ne peuvent pas se comprendre et comme ils ne peuvent pas se comprendre, le processus d'autodétermination autochtone doit se concentrer sur la résurgence des valeurs, des institutions, des philosophies, des rapports sociaux, des rapports de genres, des systèmes juridiques et économiques autochtones. Cette résurgence doit se faire dans une relative indifférence des structures coloniales et des sociétés allochtones. Il n'y a pas besoin de faire sécession ou de discuter avec un État par essence illégitime et dangereux pour les Autochtones. Dans cette optique, la participation aux institutions démocratiques ne peut être envisagée et doit être même condamnée en ce sens qu'elle ne peut résulter que d'une tentative d'assimilation vouée à l'échec.

De l'autre, nous trouvons les tenants d'un processus d'autodétermination relationnel. Comme le colonialisme d'établissement est un projet totalisant, il est impossible pour les Autochtones d'ignorer son impact sur leurs sociétés et sur la relation qu'il a de fait institué entre eux et les allochtones. En outre, les valeurs autochtones et allochtones ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incommensurables. Il est possible d'envisager un dialogue entre les deux sociétés. Les Autochtones et les allochtones ont beau être différents, ils peuvent se comprendre et comme ils peuvent se comprendre, le processus d'autodétermination autochtone doit à la fois se concentrer sur la résurgence des valeurs, des institutions, des philosophies, des rapports sociaux et de genres, des systèmes juridiques et économiques autochtones, et créer des opportunités à l'intérieur des structures du colonialisme d'établissement pour les modifier de l'intérieur et pour

les rendre tolérantes aux résurgences autochtones. Dans cette optique, la participation aux institutions démocratiques peut être envisagée et doit même être souhaitée si elle contribue à modifier les structures et sociétés allochtones de l'intérieur.

En identifiant et en explicitant ces différences, cet article dévoile que le positionnement des auteurs sur la participation est influencé par leur conception de l'autodétermination. Leurs analyses et leurs interprétations empiriques découlent aussi de cette conception. Dès lors, cet article permet de mieux saisir les enjeux, mais aussi les principales lignes de failles normatives, des débats sur la participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes.

En conclusion, nous souhaitons préciser que l'objectif de cet article n'est aucunement de donner raison ou tort sur le fond à l'un ou l'autre de ces courants de pensée. En d'autres termes, il ne nous appartient pas de nous positionner sur l'opportunité ou non, pour les Autochtones de participer aux institutions démocratiques canadiennes. En outre, il est important pour nous de préciser que si cette opposition est forte sur le plan théorique, elle l'est très certainement moins en pratique. Il apparaît en effet assez évident que les Autochtones qui participent et ceux qui ne participent pas ne prennent pas leur décision en suivant ces raisonnements à la lettre. De manière tout aussi évidente, il est fort probable que dans la pratique, plusieurs Autochtones peuvent à la fois participer aux institutions démocratiques (notamment par le vote) et participer à des actions moins formelles ou plus « radicales » contre l'État colonial d'établissement.

Néanmoins, si comme nous le supposons et en nous basant sur les exemples d'autres pays, la participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes est un phénomène qui risque de prendre de plus en plus d'ampleur, ce débat sur l'opportunité ou non de participer risque aussi de prendre de l'ampleur. Il devient dès lors impératif de le nourrir d'études empiriques



afin de mieux saisir, en pratique, la participation autochtone dans toutes ses nuances. Dans cette optique à tout le moins, les tenants de l'autodétermination relationnelle nous permettent de ne pas présumer a priori du sens et des impacts de la participation des Autochtones.

## **Chapitre 2 : Indigenous Peoples and Affinity Voting in Canada**

Indigenous peoples have an ambiguous relationship with the democratic system of settler-colonial states. As a historically marginalized group long denied some of the basic rights associated with citizenship, they have a clear interest in making their voice heard in the electoral system. Then again, majoritarian rule has served to legitimize some of the most destructive policies towards indigenous nations in liberal democratic states like Canada. Some indigenous leaders and intellectuals therefore associate participation in settler-colonial institutions, including individual voting, to a form of assimilation (Alfred 1999a). Indigenous voting at the federal and provincial levels in Canada reflects this ambiguity. While in some regions of the country and in some communities voting is comparable to the Canadian average, the overall pattern has historically been one of very low turnout and engagement in electoral politics (Bargiel 2012). Things, however, appear to be changing.

The 2015 Canadian federal election saw an unprecedented mobilization in indigenous communities to get people to vote. The Assembly of First Nations (AFN), the main organization representing indigenous peoples living on reserves in Canada, openly encouraged members of First Nations to vote.<sup>10</sup> Without taking a specific partisan stand, the AFN was openly critical of the out coming government and targeted 51 constituencies where it believed a mobilization of the indigenous vote could make a difference. It was not the first time the AFN encouraged its members to vote. The Assembly works closely with Elections Canada in order to facilitate turnout in First Nations communities since 2006 (Sadik 2009). However, the scale of the 2015 mobilization was

---

<sup>10</sup> There are officially three groups of indigenous peoples recognized in Canada: First Nations, Inuit and Métis. The three groups have historically and institutionally distinct relations with the state. While we use the term “indigenous peoples” generically in the text, we distinguish between the groups when relevant.

never seen before. More spontaneous yet highly visible efforts to encourage indigenous youth to go vote also sprang up in social media (Talaga 2015). Political parties also put non-negligible efforts to mobilize the indigenous vote: a record-breaking 51 indigenous candidates ran for office

11

In the days following the elections, indigenous leaders and organizations like the AFN celebrated the outcome: the governing party was booted out of office, replaced by a potentially much more friendly Liberal party under the leadership of Justin Trudeau. More importantly however, they celebrated an unprecedented mobilization in indigenous communities, where voting seemed to have skyrocketed. Media reports, citing electoral officials and local indigenous leaders, suggested a surge of at least 20 per cent for on-reserve voting. In some communities, the number of cast ballots apparently went up more than 200 per cent compared with the previous elections in 2011 (Puxley 2015). Elections Canada confirmed it ran out of ballots in some indigenous communities (Talaga 2015).

This surge in indigenous voting raises several questions for students of indigenous politics and electoral behavior. How can we explain this apparent shift from alienation to engagement amongst indigenous voters? By and large, studies interested in indigenous voting in Canada tend to focus on the socio-economic, cultural and political factors that explain their lack of electoral participation (Fournier and Loewen 2011; Harell, Panagos and Mathews 2010; Ladner and McCrossan 2007). While highly relevant in the context of a historically low participation rate, these studies are of limited help to try to make sense of more recent patterns of electoral engagement.

---

<sup>11</sup> An indigenous guide to the 2015 federal election, by Tim Fontaine, CBC, 6 August 2015, online: <http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/an-indigenous-guide-to-the-2015-federal-election-1.3179421>

We know why indigenous individuals tend to vote less, but we know little of the voting patterns and motivations of those who actually do vote.

This study proposes a rare exploration of indigenous voting behavior in Canada by focusing on voter turnout and vote choice in indigenous communities in recent federal elections. If indigenous individuals did actually vote in greater number in the 2015 federal elections, what are the possible explanations for this higher voter turnout? Without dismissing the importance of the AFN's call to vote and related social media campaigns, we hypothesize that one reason for the recent surge in turnout might have to do with who is running for elections. Higher voter turnout in indigenous communities, we suggest, corresponds with a higher proportion of indigenous candidates. This relatively simple explanation is consistent with the literature on affinity voting (Besco 2015; Bird, Saalfeld and Wust 2011) which suggests historically disadvantaged minority groups tend to vote more when there is a candidate they can identify with. Based on the affinity voting model, we also test the hypothesis that political parties who present an indigenous candidate will receive more votes in constituencies with a high proportion of indigenous voters.

After discussing the impact of settler-colonial policies on indigenous citizenship and voting patterns, we introduce the affinity voting model and the dataset against which we are testing our hypotheses. In the absence of easily accessible and precise enough pan-Canadian data on indigenous voting patterns, we test the affinity voting hypothesis using pooled data from Elections Canada covering five elections (2006, 2008, 2011 and 2015). We created a dataset of 734 voting boxes where 95 per cent or more of the electorate identifies itself as an indigenous person, based on census data. While this dataset is not fully representative of the entire indigenous population in Canada, it allows for a relatively fine-tuned analysis of voting patterns in areas of the country where indigenous peoples form a large majority of the electorate. Our analysis confirms that affinity voting greatly shapes if and how indigenous communities vote. We conclude with some remarks

on the policy implications of these results and, more broadly, for our understanding of changing patterns of indigenous citizenship in Canada.

## **1 Indigenous Peoples and the Franchise: An Ambiguous Legacy**

Although there are significant regional variations (Ladner and McCrossan 2007; Howe and Bedford 2009) indigenous peoples in Canada vote less than the average population. Voting is especially low at the federal and provincial levels, with a federal electoral turnout on reserves estimated at an average of 44 per cent between 2004 and 2011 - compared with 61 per cent for all Canadians (Bargiel 2012).

There are many explanations for this disengagement, but colonial history figures front and center in many of them. There are three formally recognized indigenous groups in Canada, the Inuit, the Métis and the First Nations. All three groups have a distinctive historical relationship with Canadian franchise. Members of First Nations who are formally recognized as “Indians” under the consolidated *Indian Act* were initially not entitled to vote, unless they “emancipated”, which meant giving up the rights associated with their status, including benefits associated with treaties and the right of residency on reserve. Not surprisingly, very few Status Indians voluntarily enfranchised; it was perceived as a form of political and cultural assimilation to the dominant society (Jacobs 2010). The conditions for Status Indians to access full voting rights were progressively lifted with time. The federal franchise was first extended to Status Indian who volunteered to serve in both world wars, and, in 1950, to any Status Indians who renounced their tax exemption. The federal government finally recognised full and unconditional franchise to all Status Indians in 1960 (Jacobs 2010; Milen 1991, 4-9). Some Canadian provinces recognized the right of Status Indians to vote as early as 1885 (Nova Scotia) while others delayed until the 1960s (Alberta in 1965, Québec in 1969).

Inuit, who are not considered Status Indians under federal legislation, were formally excluded from federal franchise in 1934, only to regain their right to vote in 1950 following the federal government's desire to assert its sovereignty in the arctic. Métis and other indigenous peoples without federally recognized status, on the other hand, received the right to vote at the same time and under the same conditions as other Canadians, which does not mean they did not face obstacles to its exercise, notably in the form of discrimination, racism and lack of access to polling stations.<sup>12</sup>

This patchy relationship with Canadian citizenship goes a long way in explaining the reluctance of many, especially in First Nations communities, to engage in federal and provincial electoral politics. As Ladner and McCrossan (2007) suggest, Canadian parliamentary institutions suffer from a legitimacy deficit amongst indigenous peoples. For a number of indigenous political leaders and intellectuals, voting in federal and provincial elections is to this day considered incompatible with the nation-to-nation relationship that was established through historic treaties and alliances. The Canadian federation and its governing institutions were created without their participation and assumed authority over their lands and communities without their consent (Alfred 2005; Coulthard 2014).

To vote in federal elections, according to Kanien'kehaka intellectual Taiaike Alfred, only serves to further legitimize this settler-colonial regime and ultimately contributes to perpetuate the cultural, political and economic alienation it brought about (Alfred 1999a). This legitimacy deficit is compounded by other factors that explain lower turnout amongst indigenous peoples. Members of First Nations communities, especially those living on reserves, are generally younger, poorer, and face a higher rate of unemployment than non-indigenous Canadians (Howe and

---

<sup>12</sup> For a complete historical account, see Canada, Royal Commission on Aboriginal Peoples (1996).

Bedford 2009) . All these factors are generally negatively associated with turnout (Fournier and Loewen 2011). Also, access to voting stations in isolated communities and recent changes in the voters identification requirements are sometimes cited as complicating factors with a potential impact on indigenous electoral participation (Sadik 2009)

A combination of historical and socio-demographic explanations provides a convincing account for lower indigenous turnout in Canada. But these analyses are of limited help to try to make sense of recent patterns towards greater electoral engagement. Nor are they useful to explain indigenous voters' preferences when they vote. In shifting our focus to indigenous voting preferences, the broader literature on the electoral behavior of racialized groups and other minorities can be helpful. While indigenous peoples have a unique relationship with the settler-state that cannot be reduced to their cultural or ethnic identity, they certainly share with other minority groups a sense of alienation from mainstream representation institutions (Schouls 2009; Murphy 2009).

Moreover, research finds that voters identifying with a minority group are more likely to vote when there is a candidate that shares their personal features. They also tend to vote predominantly for candidates from their own community or group (Bird, Saalfeld and Wust 2010). This pattern is defined as 'in-group' or 'affinity' voting (Tolley and Goodyear Grant 2014). While not as prominent for women (Kolinsky 1993; Dolan 1998; Dolan 2014), evidences of affinity voting are particularly strong for ethno-cultural minorities and groups that are victims of stigmatization (Bird, Saalfeld and Wust 2008; Besco 2015; Bird, Saalfeld et Wüst 2010). This could be explained by the minority group's view that a candidate from the same ethnic group increases the likelihood "that the candidate will keep his or her political promises to members of their own ethnic community and, because of the lower communication costs with A more effective

representation of the interests of the community in parliament will likely result” (Landa and Copeland 1995)

The literature on affinity voting also suggests minority groups sometimes (but not always) coalesce around certain political parties, the latter “capturing” their vote because of their strong ties with that community (Megyery 1991, 221-47). To what extent indigenous voting patterns in Canada reflect this model of affinity voting? Without fully explaining recent increases in indigenous voting, is it possible that the presence of more indigenous candidates influence if and how indigenous communities vote?

## **2 Data and Indicators**

In order to test the affinity voting model, we must identify and isolate the indigenous vote. Existing data from pan-Canadian interview-based electoral studies offer too small a sample of indigenous voters for our purpose. We therefore used data directly from Election Canada to create a dataset that focuses on predominantly indigenous communities.<sup>13</sup> In order to maximize accuracy, we used the smallest unit of analysis possible in order to isolate the indigenous vote: the ballot box. Ballot boxes contain the vote of a few hundred registered voters and provide two crucial types of information: voter turnout and the vote share of each candidate. Using census data, we isolated ballot boxes that matched census tracts where 95 per cent or more of the population self-identifies as indigenous. We used this method to compare voting patterns in four federal elections: 2006, 2008, 2011 and 2015.<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> <http://www.elections.ca/content.aspx?section=ele&dir=pas&document=index&lang=e>

<sup>14</sup> Data from the 2006 Canadian Census (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E>) were used for the 2006 and 2008 elections and data from the 2011 National Household Survey (<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-eng.cfm>) for the 2011 and 2015 elections. Election Canada uses a similar approach in its own analyses of indigenous voting, but it uses a 90 per cent threshold



There are some downsides to this approach. Perhaps most significantly, it only focuses on vote patterns in predominantly indigenous communities. It does not take into account the increasingly important urban indigenous population, nor regions where indigenous peoples are more geographically diffused. Our data sample is therefore not representative of the broad diversity of the indigenous population. Most of the ballot boxes we identified are located on isolated First Nations reserves, while a small number are in Inuit communities. Voting rates, especially on reserves, are also likely overestimated given that registration is far lower than the Canadian average (and is sometimes even discouraged within the community). Another challenge we face is the reliability of the data over time. As Statistics Canada recognizes, census data in indigenous communities are often incomplete and should be used carefully for comparative purpose.<sup>15</sup> To minimize the impact of variations in data availability, we only kept ballot boxes where census data were available for the entire period. We also eliminated ballot boxes for which the electoral boundaries or census tract boundaries shifted in order to maintain comparability over time.

Despite these imperfections, the pairing of census and elections data at the local level offers a relatively simple way to isolate a significant proportion of the indigenous vote from across the country and to control for a number of factors that are generally associated with variations in voter turnout, notably socio-economic conditions and education levels. In total, we kept 734 observations (ballot boxes) for which the electorate is composed of at least 95 per cent of self-identified

---

(<http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2015/ovt/info&document=index&lang=e>).

However, we believe that 95 per cent is a more adequate threshold given that non-indigenous voters are more likely to vote and will tend to be overrepresented in the ballot boxes.

<sup>15</sup> Statistics Canada (2014) discusses the various challenges in interpreting data it collects from indigenous communities.

indigenous communities according to census data. Table 1 displays the distributions of these 734 boxes across Canada.

Table 1: Ballot Boxes' Distribution Across Canada

Province	N	Boxes distribution (%)	Indigenous identity distribution (%)
Alberta	102	13,9	15,8
British Columbia	77	10,5	16,6
Manitoba	177	24,1	14
New Brunswick	7	1	1,6
Nova Scotia	15	2	2,4
Ontario	86	11,7	21,5
Northwest Territories	12	1,6	1,5
Nunavut	20	2,7	2,0
Quebec	123	16,8	10,1
Saskatchewan	115	15,7	11,3
Prince Edward Island	0	0	0,2
Newfoundland and Labrador	0	0	2,6
Yukon	0	0	0,6
Total	734	100	100

Sources: authors' compilation and Statistics Canada 2011.

The distribution is unequal among provinces and is non-representative of the actual distribution of indigenous peoples across Canada. Manitoba, Québec and Saskatchewan are overrepresented, whereas Alberta, British Columbia and especially Ontario are underrepresented. Furthermore, Yukon Prince Edward Island and Newfoundland are not represented at all. As mentioned, a large majority (79%) of voting boxes are located on First Nations reserves, whereas only 23 per cent of self-identified indigenous people live on reserves. This dataset nonetheless provides comparable data for 734 ballot boxes over four elections. For each ballot box, our focus is on two dependent variables: turnout (that is the number of registered voters that voted divided by the total number of registered voters in a given box) and the vote share (in percentage) of all candidates and their affiliated parties. Our main independent variable is the identity of the candidate and whether he or she identifies him or herself as indigenous or not. To establish whether a candidate is indigenous,

we relied on different methods. For the 2015 and 2008 elections, we used their own biographies and their self-identification in party’s website and media. For 2006, we relied on a list of indigenous candidates constituted by Loretta Smith (2006). For the 2011 election, we used a list of indigenous candidates constituted by Media Indigena (2011). Table 2 displays the number of Ballot Boxes for which we identified one or more indigenous candidates in our 734 ballot boxes. The numbers are greater than the actual number of indigenous candidates running for office since the unit of analysis is not the Electoral District but the ballot box (the same candidate is present in a number of ballot boxes). As we can see, the possibility for indigenous voters to support an indigenous candidate increased significantly in 2011 and 2015.

Table 2 Number of Ballot Boxes with Indigenous Candidates

No. of indigenous candidates <i>per ballot boxes</i>	2006	2008	2011	2015
0	127	130	88	84
1	38	32	32	91
2	0	10	48	6
3	15	0	0	17
4	0	0	10	0
Total number of ballot boxes with at least one indigenous candidate	53	47	90	114

Source: authors’ compilation with Smith (2006) and Media Indigena (2011).

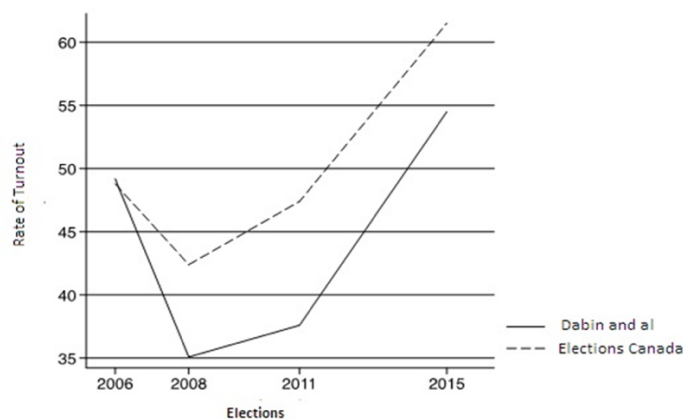
This dataset allows us to verify whether or not turnout in our targeted ballot boxes was indeed higher in 2015, as suggested in media reports immediately following the elections. We also want to test the affinity voting model with three hypotheses. First, indigenous turnout should be higher where voters have the possibility to vote for at least one indigenous candidate. We also want to see if the likelihood of voting increases with the number of indigenous candidates. Our second hypothesis is that the more indigenous candidates, the higher the turnout is among indigenous voters for a given ballot box. While the first hypothesis is operationalized in a dichotomic way, the

latter scrutinize the possibility that the relationship is continuous. Finally, we want to test a third hypothesis derived from the affinity voting literature, namely that political parties that present more indigenous candidates will tend to capture a higher proportion of the indigenous vote.

### 3 Results

Our results confirm that turnout was indeed significantly higher in 2015 for our targeted ballot boxes, reaching 54 per cent. But as Figure 1 shows, the increase is relative when compared over time. Turnout in the targeted indigenous communities is also still almost 10 per cent lower than the Canadian average. While indigenous communities voted in higher number in 2015, they are still less engaged in electoral politics at the federal level than other Canadians. The so-called “surge” in indigenous voting should therefore be relativized. That being said, the vote did increase. To what extent this relative increase correlates with the presence of indigenous candidates? We now turn to this question.

Figure 1 : Indigenous Turnout



In order to test the effect of affinity voting, we run an OLS regression with turnout as the dependent variable. Table 3 shows the results. Based on available census data, we included key control variables generally associated with turnout and vote choice: the proportion of the

population without a high school diploma, the unemployment rate, the median age and the annual income. We also included as a control factor the percentage of non-indigenous individuals for corresponding ballot boxes and a variable that takes into account the presence of an incumbent candidate or not.<sup>16</sup>

Table 3: The Impact of Indigenous Candidates on Turnout

	(1)	(2)	(3)
At least one Indigenous candidate	5.981***		
	(1.64)		
Number of candidates (linear, 0-4)		4.590***	
		(0.85)	
Number of Indigenous candidate Reference=0			
1			3.081*
			(1.81)
2			8.532***
			(3.00)
3			15.531***
			(3.86)
4			18.582***
			(5.58)
Median age	-0.146	0.005	0.025
	(0.22)	(0.22)	(0.22)
Median income	-0.000***	-0.000***	-0.000***
	(0.00)	(0.00)	(0.00)
% of Indigenous people	-0.489	-0.816	-0.854
	(0.69)	(0.68)	(0.68)
Election fixed effect	Yes	Yes	Yes
Constant	41.420***	36.694***	54.514***
	(9.69)	(9.60)	(9.69)
<i>N</i>	529	529	529
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.292	0.313	0.314

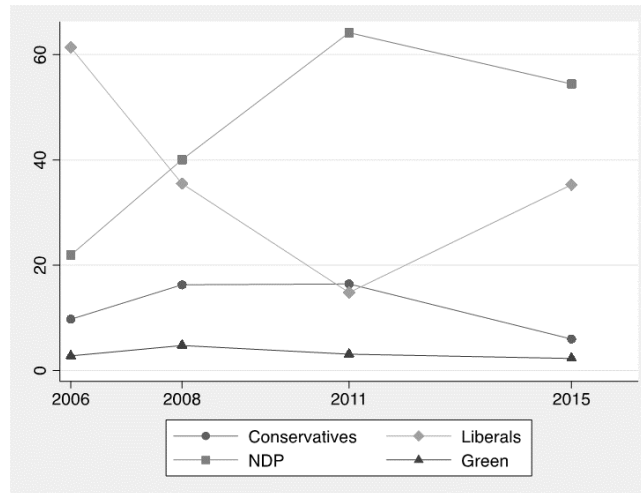
---

<sup>16</sup> It is important to note that the census doesn't provide information related to socioeconomic control variables for every ballot box. We therefore lose 205 observations in our model. However, there is no systematic pattern that would result in a selection bias in the withdrawing of these ballot boxes. Results are not affected if we drop variables with missing values.

We tested three models and in all of them, the results are quite striking. Model 1 is dichotomous: it looks at the impact of the presence or absence of an indigenous candidate on turnout. All things being equal, the simple presence of an indigenous candidate increases turnout by 5.58 per cent. Model 2 offers a more textured view by taking into account the number of indigenous candidates. Again, the more candidates, the higher turnout is. When there are four indigenous candidates, turnout is 18.58 per cent higher (that is 4.59 times four candidates, which is the maximum), although we should interpret the results for higher number of indigenous candidates (3-4) with caution given the small sample of ballot boxes that qualify (22 in total). Perhaps more significant is the increase in turnout when we go from one to two candidates. Third model shows this relationship, which appears to be non-linear but rather convex. Compared to when there is no Indigenous candidate, turnout is 3.8 points higher when there is 1 and the relationship is even stronger when there is an addition of other candidates. For example, there is a significant increase between having 2 and 3 Indigenous candidates as the marginal impact on turnout goes from 8.5 to 15.5 per cent.

We also want to test the impact of affinity voting on indigenous communities vote preference. To do so, we look at the relationship between indigenous support for political parties and the presence of indigenous candidates. Our hypothesis is that parties with more indigenous candidates will receive more votes than parties without. We excluded the Bloc Québécois because it presents candidates in Québec only and obtains very few votes in indigenous communities. Figure 2 illustrates the vote share of federal parties in our predominantly indigenous ballot boxes.

Figure 2: Support for Political Parties among Indigenous Voters (2006-2015)



The Liberal party was largely dominant in 2006, with more than 60 per cent of vote share in 2006. It dropped sharply in 2008 and 2011, only to regain some of its support in 2015. More significantly, in 2011 and 2015, the Liberal party was essentially replaced by the New Democratic party as the party of choice for indigenous voters. Support for the Conservative party and the Green party remained relatively stable. With the exception of 2006, support for the Liberal party among indigenous voters is more or less consistent with the support the party received in the overall population (38% in indigenous communities versus 39% overall in 2015). Of note however is the significantly lower support for the Conservative party compared to its support amongst Canadians (8% versus 31% overall in 2015) and the comparatively higher support for the New Democratic party (59% versus 20% in 2015), a party with a social-democratic tradition. It is fair to say that overall, the indigenous vote is disproportionately captured by the two main parties on the left of the political spectrum. Ideological inclinations are one possible explanation for party support, but we also want to test the impact of affinity voting on partisan preferences.

In order to test the impact of affinity voting on party support, we look at the significance of running indigenous candidates on electoral support for each of the parties, using a regression model that includes socio-demographic control variables. We also know that incumbent candidates receive more votes than non-incumbents (Kendall et Rekkas 2012). We therefore control for that factor as well.<sup>17</sup> Each model corresponds to one party. Table 4 presents the results.

Table 4: Indigenous Candidates and Party Support

	(1)	(2)	(3)
	% Liberal	% NDP	% Green
Indigenous Liberal candidate	<b>5.441**</b>	-4.470	-2.017***
	(2.60)	(2.74)	(0.41)
Indigenous NDP candidate	-8.658***	<b>12.104***</b>	-1.535***
	(3.04)	(3.19)	(0.48)
Indigenous Green candidate	0.086	0.006	<b>2.775***</b>
	(2.93)	(3.08)	(0.46)
% of non graduated	0.010	-0.039	0.023
	(0.09)	(0.10)	(0.01)
Unemployment rate	-0.274***	0.169	0.019
	(0.10)	(0.11)	(0.02)
Median age	-1.073***	1.701***	-0.079*
	(0.28)	(0.30)	(0.04)
Median income	0.000	-0.001***	0.000***
	(0.00)	(0.00)	(0.00)
Election Fixed Effects	YES	YES	YES
Constante	67.774***	6.563	2.096
	(12.03)	(12.65)	(1.90)
<i>N</i>	529	529	529
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.426	0.426	0.194

<sup>17</sup> There is no ‘Green Incumbent’ variable because no voting booth was located in a district where there was an incumbent from the Green party.



Every model is a different OLS regression predicting the vote share of every party in percentage according to various scenarios. The first model tests the impact of indigenous candidates on Liberal party support, the second the support for the New Democratic party, and so on. The effect is especially striking for the New Democratic party, but the support for all parties increases significantly when they run an indigenous candidate. The magnitude of the impact outweighs that of our control variables. For instance, the Liberal party gains 5.44 percentage points when it runs an indigenous candidate. The New Democratic party obtains 12.7 additional percentage points and the Green 2.77. Interestingly, even when other parties present indigenous candidates, presenting a First nation, Inuit or Metis candidate has a positive and independent impact on vote preferences.<sup>18</sup> In other word, we controlled for the fact that other parties can also present indigenous candidates. We can therefore confirm the impact of affinity voting on both turnout and party preference among indigenous voters in Canada for the 2006 to 2015 elections.

#### **4 Conclusions**

Most studies looking at indigenous electoral engagement in Canada focus on the reasons for the historically low turnout in indigenous communities. In light of media reports suggesting a surge in the indigenous vote for the 2015 federal election, this study shifts the focus to those who do vote and asks why and how they vote. In order to shed some light on indigenous voting patterns, we constructed a dataset using census data and electoral results for the 2006, 2008, 2011 and 2015

---

<sup>18</sup> We also ran the analysis while clustering at the district level. The patterns remain the same. Results are available upon request.

elections. We were able to isolate 734 ballot boxes where 95 per cent of the electorate self-identifies as indigenous. This provided us with a significant, although not entirely representative, sample of indigenous voters in order to study their voting patterns over time.

Our results confirm the spike in indigenous turnout for the 2015 elections, although the increase is not as pronounced as originally suggested in media reports. Numerous factors can of course explain this increase, including a higher level of frustration with the out coming government. Without dismissing other possible factors, we focused on one relatively simple reason for the surge in indigenous turnout. Higher voter turnout in indigenous communities, we argued, correlates with a higher proportion of indigenous candidates. This is consistent with the literature on affinity voting, which suggests historically disadvantaged minority groups tend to vote more when there is a candidate they can identify with. Our analysis suggests the more indigenous candidates on the ballot, the greater the impact on voting behavior. Having three or four indigenous candidates on the ballot increases turnout by more than 15 percentage points, which is considerable. Political parties presenting indigenous candidates also benefit from affinity voting patterns. The more indigenous candidates they present, the higher their support in communities with a high proportion of indigenous voters.

Those results are based on a limited sample and caution should be exercised in drawing generalizable conclusions. We therefore invite more studies, based on alternative methods and more representative datasets, to confirm or infirm our results. More factors are certainly also at play in shaping why and how indigenous people vote. A more comprehensive survey-based analysis of indigenous electors would likely reveal such factors. That being said, our analysis reveals an important pattern with significant implications both for researchers and policy-makers. From a research standpoint, the importance of affinity voting challenges some of our assumptions about indigenous voting, or lack thereof. Without dismissing historical factors that have created

the shaky relationship indigenous peoples have with Canadian democracy, we should perhaps rethink how these factors play out in contemporary politics. A significant proportion of indigenous individuals seem to be quite eager to participate if they recognize themselves in the process. This is not to say that they fully accept the legitimacy of Canadian institutions, let alone their authority on their traditional lands and communities, but it suggests a far more complex understanding of their membership in the Canadian political community than previously suggested. Voting patterns are obviously only one aspect of this transformation, but they offer an interesting window into this ongoing change.

From a policy standpoint, our results suggest a clear pathway to increase indigenous participation. Who is on the ballot seems to matter greatly in indigenous communities. Political parties have everything to gain in running indigenous candidates in ridings with a high proportion of indigenous electors. Our results also bring water to the mill for those advocating for a more representative electoral system or a model of guaranteed indigenous seats in Parliament as possible responses to the legitimacy deficit facing Canada's democratic institutions (Flowers 2017).

### **Chapitre 3 : La représentation substantive et descriptive des Autochtones à la Chambre des communes du Canada**

La question de la représentativité des parlements est soulevée régulièrement dans les débats publics. La sous-représentation des femmes, des jeunes, de certaines classes socio-économiques, des personnes racisées, des minorités sexuelles et de genres dans la majorité (si ce n'est la totalité) des parlements est souvent constatée et contestée. On trouve en général deux présupposés derrière ces contestations publiques : le premier est de considérer qu'un parlement, pour être légitime, doit refléter pleinement la composition de sa population (ce qui participe à l'« iconographie de la représentation politique » selon Lietzmann (2018)); et le second, corrélé au premier, est de considérer que l'identité ou l'appartenance du ou de la parlementaire à un groupe (ethnique, religieux, économique, sexuel, etc.) aura un impact sur son travail de représentation.

Ainsi, depuis plusieurs années la littérature scientifique cherche à savoir si l'identité ou l'appartenance d'un parlementaire à un groupe de la population a effectivement un impact sur les décisions qu'il prend, les lois qu'il vote et la manière dont il représente ce groupe au parlement. Cette littérature tend (généralement) à conclure que les députés qui partagent l'identité d'un groupe historiquement exclu puis sous représenté au parlement ont tendance à parler plus souvent des enjeux qui concernent ledit groupe, tout en amenant de nouvelles perspectives sur ces enjeux dans les débats et décisions publics, que ne le font les députés qui ne s'identifient pas à l'un de ces groupes (Lowande, Ritchie et Lauterbach 2019 ; Broockman 2013 ; Tremblay 1998 ; Tremblay et Pelletier 2000) . En conséquence, une augmentation du nombre de députés issus de l'un de ces groupes (ce que la littérature nomme « représentation descriptive ») peut avoir un impact sur l'augmentation de la visibilité des enjeux qui ont trait à ces groupes et sur la manière dont on traite de ces enjeux (ce que la littérature nomme « représentation substantive »). Toutefois, cette

littérature s'intéresse peu à la question de la représentation des Autochtones dans les démocraties libérales qui sont aussi des États coloniaux d'établissement (Bird 2011, 8).

Particulièrement au Canada, les débats qui entourent cette question de la représentation des Autochtones restent pour le moment surtout théoriques et normatifs<sup>19</sup>. Pour causes, au Canada la participation des Autochtones au processus démocratique canadien au sens large a longtemps été marginale (après avoir été longtemps rendue impossible, du moins pour les membres des Premières Nations avec le statut d'Indien), limitant de fait les possibilités d'études empiriques sur le sujet. De fait, la littérature normative est divisée sur la question de l'opportunité ou non pour les Autochtones de se présenter aux élections. Pour certains auteurs, devenir député quand on s'identifie comme Autochtone peut conduire à légitimer le système colonial et à renforcer le processus d'assimilation politique (Alfred et Cornthassel 2005 ; Alfred 1999b ; Williams et Schertzer 2019). Tandis que pour d'autres, la représentation des intérêts autochtones en chambre n'est pas nécessairement incompatible avec les intérêts des nations autochtones et peut même ouvrir un champ des possibles compatible avec les demandes d'autodétermination (Murphy 2008 ; Morden 2016). Quoi qu'il en soit, nous en savons très peu sur le travail effectif des élus autochtones et sur l'influence qu'ils exercent au sein des institutions parlementaires et des partis politiques.

La 42<sup>e</sup> législature canadienne issue de l'élection fédérale de 2015 nous donne une occasion sans précédent de remédier à cela. En effet, l'élection de onze députés autochtones (neuf au Parti Libéral (PLC) et deux au Parti Néo-démocrate (NPD)) en fait la législature avec le plus haut

---

<sup>19</sup> Contrairement à la Nouvelle-Zélande ou dans les pays scandinaves par exemple, où la question de la représentation électorale des Maoris et des Samis au sein des institutions parlementaires coloniales fait l'objet d'une littérature plus soutenue (Josefsen 2010; White 2016; Xanthaki et O'Sullivan 2009; Mörkenstam 2005).

contingent de députés autochtones de l'histoire du Canada<sup>20</sup> (Morden 2016, 25). Ce fait permet d'étudier empiriquement le travail de représentation des députés autochtones. Plus précisément, cet article cherche à savoir si le travail de représentation de la part de ces députés autochtones est effectivement différent de leurs collègues du fait de leur identité, et si oui, comment ? En d'autres termes, nous souhaitons savoir s'il y'a un lien entre l'augmentation de la représentation descriptive des Autochtones à la Chambre des communes et la représentation substantive de leurs intérêts. En somme, les élus autochtones contribuent-ils à donner une plus grande visibilité aux enjeux autochtones et à remettre en question certains des a priori de la politique canadienne, comme le suggère la littérature sur la représentation descriptive pour d'autres groupes d'individus ? Ou au contraire, ne servent-ils pas de cautions au système colonial, comme le suggèrent certaines critiques décoloniales ? Sans avoir la prétention ou la légitimité pour trancher ce débat normatif, cet article élargit le champ d'études sur la représentation autochtone au sein des institutions parlementaires canadiennes en s'intéressant de manière empirique au travail des députés s'identifiant comme Autochtones<sup>21</sup>.

Pour cela, notre étude analyse les interventions faites à la Chambre des communes par les députés autochtones pendant la 42e législature afin de les comparer avec les interventions de leurs collègues allochtones. Nous avons construit un corpus réunissant l'ensemble des interventions des députés en Chambre<sup>22</sup> qui mentionnent une nation autochtone en particulier ou les Autochtones en

---

<sup>20</sup> Deux de ces députés Jody Wilson-Raybould et Hunter Tooto sont devenus par la suite indépendants. Sous la 43<sup>ème</sup> législature il y'a exactement le même nombre de députés autochtones. D'après la liste établie par la Chambre des Communes :[https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/en\\_CA/People/parliamentarians?refiners=26-1&projectionCode=1&q=&parlType=all&parlinfo\\_parliamentarians\\_length=25#PartyMembersFormer](https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/en_CA/People/parliamentarians?refiners=26-1&projectionCode=1&q=&parlType=all&parlinfo_parliamentarians_length=25#PartyMembersFormer)

<sup>21</sup> Nous comprenons ici les personnes qui sont identifiées et qui s'identifient comme Inuit, Métis et membres des Premières Nations.

<sup>22</sup> Afin de nous inscrire au sein de la littérature existante sur le lien entre la représentation substantive et descriptive, nous nous sommes concentrés sur les parlementaires élus et avons donc exclus de notre analyse les sénateurs.

général. Cela nous donne un total de 4125 interventions entre le 3 décembre 2015 (jour de la première journée parlementaire) et le 11 septembre 2019 (jour de la dernière journée parlementaire). Nous avons ensuite codé ce corpus de données en distinguant les députés autochtones des députés allochtones afin de pouvoir analyser de manière à la fois quantitative et qualitative la teneur de ces interventions. Nous avons également relevé les affiliations partisans de ces députés ainsi que la composition démographique de leur circonscription, dans le but d'isoler les députés autochtones des circonscriptions comprenant au moins 10 % d'électeurs autochtones. Ce faisant, nous sommes capables d'identifier à la fois la proportion d'intervention que consacre un député aux sujets qu'il associe aux nations autochtones et la nature de ces sujets en fonction de son identité, de son parti et de la composition de sa circonscription.

Notre étude suggère que l'identité du député a bel et bien un impact tant sur la quantité d'interventions portant sur les questions autochtones que sur la nature de celles-ci. Autrement dit, les députés autochtones parlent effectivement plus et différemment des questions autochtones que ne le font leurs collègues allochtones. Plus important encore, cet effet semble relativement indépendant de l'influence de la discipline de parti ou de la composition démographique de la circonscription, même si certaines nuances seront apportées. Nous observons aussi que les députés allochtones des circonscriptions avec au moins 10 % d'électeurs autochtones parlent plus des Autochtones que ne le font leurs collègues allochtones, mais moins que leurs collègues autochtones. Cependant, concernant les sujets associés, la différence est ici beaucoup moins évidente.

Cette étude est, à notre connaissance, une première au Canada. Elle nous permet de jeter un regard original sur le travail des députés s'identifiant comme Autochtones. Elle comporte néanmoins certaines limites. En ne nous concentrant que sur les interventions faites en chambre,

nous n'analysons qu'une infime partie du travail de représentation des députés. De plus, nous ne nous concentrons ici que sur la 42<sup>e</sup> législature. De fait, notre étude demeure sujette à un certain effet de cohorte. L'ordre du jour politique (les questions autochtones ont été au cœur de l'actualité politique canadienne entre 2015 et 2019, et ce, indépendamment de la présence des députés autochtones au Parlement) peut aussi avoir influencé nos résultats. Ceci dit, nos données nous permettent d'une part de comparer le travail des députés autochtones et allochtones de manière systématique pour la première fois et d'autre part de mesurer l'impact relatif de l'identité des députés sur leur travail de représentation par rapport à d'autres variables structurelles fortes, à savoir la discipline de parti et la composition de la circonscription représentée.

## **1 La représentation des Autochtones au Parlement canadien**

La demande d'une représentation parlementaire autochtone garantie apparaît très tôt dans l'histoire de la fédération. Elle est formulée dans les demandes des gouvernements provisoires de Louis Riel au Manitoba (1869) et en Saskatchewan (1885) (Milen 1994, 14). Toutefois, si elle apparaît très tôt, cette demande restera par la suite sporadique. En effet, peu d'organisations représentatives autochtones demandent et ont demandé à ce que les instances démocratiques canadiennes soient plus représentatives des Autochtones (Milen 1994, 16 ; Williams et Laycock 2005)<sup>23</sup>. La majorité de ces organisations envisagent les relations entre le Canada et les nations autochtones comme des relations de nations à nations. Dès lors, une participation au sein des institutions de la « nation canadienne » leur semble contradictoire (Williams et Laycock 2005). Il faut ajouter que jusque dans les années 60, les « indiens avec statut » au sens de la « Loi sur les

---

<sup>23</sup> Il est à noter que cette question ne se limite pas au Parlement fédéral. Certaines associations et nations autochtones ont également cherché à améliorer leur représentation au sein des assemblées provinciales.



Indiens » ont été exclus de la citoyenneté canadienne et n'avaient donc pas le droit de voter ou de se présenter aux élections fédérales.

La question revient néanmoins à l'ordre du jour en 1991, alors que le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis propose de réserver des sièges aux Autochtones à la Chambre des Communes (Cassidy 1991). Quelques années plus tard, le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones proposait plutôt la création d'une troisième chambre législative exclusivement autochtone afin de mieux refléter le rapport de nation à nation qui devrait, selon la Commission, caractériser le lien politique entre la fédération canadienne et les peuples autochtones (Milen 1994). Si aucune de ces propositions de réformes n'a été mise en œuvre, nous assistons depuis à un regain d'intérêt dans la littérature scientifique pour ces questions et plus généralement concernant l'idée d'augmenter la représentation parlementaire des Autochtones (Ladner 2003 ; Lowande, Ritchie et Lauterbach 2019).

Cependant, cette discussion scientifique reste pour le moment essentiellement théorique et principalement axée sur les enjeux normatifs entourant les modalités de l'exercice de la citoyenneté autochtone en contexte colonial. D'un côté, nous retrouvons des auteurs qui considèrent que les peuples autochtones ne devraient simplement pas être représentés au sein des institutions canadiennes, considérées comme « étrangères » (Ladner 2003). Pour eux, accepter de participer au jeu politique canadien reviendrait à accorder une légitimité au régime colonial et à accepter la soumission des nations autochtones à ce dernier (Alfred 1999b ; Cornassel et Witmer 2008). Dans cette optique, l'augmentation de la représentation parlementaire des Autochtones irait directement à l'encontre de la relation par traité, de la lutte pour l'autodétermination et pour l'émancipation de la puissance coloniale. Cette thèse, bien que formulée autrement, est partagée en partie par Tim Schouls (1996), pour qui la garantie d'une meilleure représentation des Autochtones, notamment

par la mise en place de circonscriptions électorales autochtones, irait à l'encontre de la défense par les Autochtones d'une citoyenneté différenciée de celle des canadiens, puisqu'elle repose sur une logique égalitariste individuelle qui ne correspond pas aux revendications autochtones.

D'autres auteurs ajoutent qu'en devenant députés, les représentants autochtones sont contraints d'accepter les normes du régime parlementaire colonial. Ils perdent alors leur autonomie ainsi que leur légitimité en tant que représentants de nations distinctes, ayant des valeurs et des modes de vie radicalement différents de la société eurodescendante (Alfred 2005). Faisant référence aux femmes et aux personnes racisées, Naima Hamrouni parle en ce sens d'une forme inévitable de soumission à l'« impérialisme culturel » des institutions de représentation, faites par et pour refléter la culture et les intérêts de la population privilégiée (2018, 169-70). En résumé, l'augmentation de la représentation ne conduirait pas à des avancées majeures pour les Autochtones. Surtout, elle pourrait renforcer les structures de l'État colonial de peuplement par un processus d'assimilation (Williams et Schertzer 2019, 6).

D'un autre côté, certains auteurs, tout en reconnaissant le caractère colonial des institutions canadiennes, considèrent que l'augmentation de la représentation parlementaire des Autochtones, à l'instar d'autres groupes historiquement exclus ou marginalisés de la représentation parlementaire, peut être bénéfique si cette représentation n'est pas suffisante, elle serait nécessaire à la fois pour donner une voix et une influence aux Autochtones, mais aussi pour introduire leurs perspectives dans les débats publics (Bird 2011, 5 ; Anderson 2010 ; Williams 2000).

D'aucuns rejettent aussi la notion selon laquelle la participation aux institutions coloniales serait de manière inhérente contraire aux visées d'autodétermination des peuples autochtones. Michael Murphy, par exemple, défend cette perspective en précisant que la représentation des Autochtones au sein des assemblées législatives peut permettre l'ouverture d'un champ des

possibles pouvant aider les mouvements d'autodétermination. Notamment, les députés autochtones peuvent jouer un rôle dans le développement des processus de consultation, dans la manière dont la gouvernance autochtone au sens large et les gouvernements autonomes au sens strict sont débattus et acceptés, ou encore dans la médiation qu'ils peuvent faire entre les mouvements protestataires et les institutions (Murphy 2008, 216).

Ainsi, l'augmentation de la représentation des Autochtones se traduirait entre autres par l'augmentation de la visibilité des enjeux autochtones et par l'introduction de perspectives différentes sur ces enjeux (Weaver 1997 ; Milen 1991 ; Morden 2016 ; Murphy 2008 ; Schouls 1996 ; Williams et Laycock 2005). Ces arguments en faveur de la représentation sont notamment soutenus par un certain nombre d'études en provenance de la Nouvelle-Zélande/Aotearoa, où les Maoris bénéficient d'une représentation garantie au Parlement depuis 1867. En effet, plusieurs études néo-zélandaises ont démontré l'impact positif que pouvaient avoir les sièges réservés autochtones, à la fois sur la nature des débats parlementaires, sur le traitement des enjeux concernant les Autochtones, mais aussi sur la participation des Maoris aux élections (Banducci, Donovan et Karp 2004, 550-1 ; Kahn 2013 ; Wilson 1997, 30).

Nous en savons cependant très peu sur le travail effectif de représentation des députés autochtones élus dans le contexte canadien. Le nombre restreint de députés élus à la Chambre des Communes s'identifiant comme membre d'une Première nation, comme Métis ou comme Inuk (officiellement, depuis 1867 il n'y aurait eu que 53 députés élus s'identifiant comme Métis, Inuk ou membre d'une Première Nation) n'incite pas à l'étude empirique de leur travail. Cependant, le contingent sans précédent de députés autochtones issus de l'élection de 2015 nous donne enfin l'opportunité de porter un regard empirique sur ces questions. Nous souhaitons vérifier si les députés autochtones élus lors de la 42<sup>e</sup> législature ont eu un impact sur la nature et la qualité des

débats en Chambre. Plus précisément, nous cherchons à savoir si les députés autochtones parlent plus et différemment des enjeux autochtones que leurs collègues allochtones. Sans trancher l'épineuse question de savoir si une plus grande représentation autochtone au Parlement contribuerait à légitimer les institutions coloniales ou à les transformer de l'intérieur, notre objectif est d'alimenter empiriquement ce débat complexe. D'ailleurs, nous estimons que cela revient aux Autochtones eux-mêmes (dans toute la diversité de leurs perspectives et conceptions de leur relation à l'État canadien) de décider s'il est opportun ou non d'augmenter leur représentation au sein du parlement canadien.

## **2 Analyser la représentation descriptive et substantive des intérêts autochtones au Canada**

Étant donné que le Canada est un état colonial d'établissement, il est évident que la question de la représentation parlementaire autochtone ne peut être comparée à celle d'autres groupes historiquement exclus puis sous représentés au sein des assemblées législatives. Cependant, la littérature sur la représentation de ces groupes nous permet de mieux établir les balises pour tester le lien entre ce que l'on nomme la représentation descriptive, c'est-à-dire l'identité du député et du groupe qu'il représente, et la représentation substantive, qui renvoie à ce que fait effectivement le député pour représenter les intérêts dudit groupe (Pitkin 1967 ; Bastedo et Gidengil 2014, 11-2 ; Lowande, Ritchie et Lauterbach 2019).

Une littérature abondante démontre un lien positif entre la représentation descriptive des groupes historiquement marginalisés et la représentation substantive de leurs intérêts au sein des institutions parlementaires (particulièrement aux États-Unis). Plus précisément, elle établit que l'augmentation de la représentation parlementaire d'un groupe se répercute sur la façon dont sont représentés ses intérêts (Lowande, Ritchie et Lauterbach 2019 ; Broockman 2013 ; Tremblay 1998 ; Tremblay et Pelletier 2000). Toutefois, certains appellent à nuancer ce lien et à

prendre en considération un certain nombre de facteurs qui peuvent atténuer l'impact de la représentation descriptive (Bird 2015). Parmi ces facteurs, certains auteurs rappellent le caractère multidimensionnel et construit du travail de représentation du député : l'identité d'un individu est complexe et le travail de représentation d'un député reflète à la fois cette complexité et la diversité des intérêts de sa circonscription, en fonction des électeurs qu'il souhaite entendre et dont il souhaite porter la voix (Bajpai 2019). Ainsi, notre analyse ne considère pas que le travail parlementaire des députés autochtones et allochtones est défini uniquement et principalement par leur identité d'allochtone ou d'Autochtone. Les députés autochtones peuvent représenter leur communauté et leur nation autochtone, ils peuvent représenter de manière plus large les Premières Nations, les Inuit ou les Métis selon le cas, mais ils peuvent aussi représenter les intérêts d'autres groupes, ceux de leur circonscription et bien entendu ceux de leur parti (lesquels ne coïncident pas forcément).

Dans la lignée de cette première considération, d'autres auteurs nous alertent sur le risque qu'il y'a de réifier les identités des députés, et donc de fixer, voire d'essentialiser, les intérêts qu'ils représentent. Loin d'être prédéterminée, la relation entre identité et intérêts serait plutôt co-construite dans le processus de représentation, notamment dans le cadre des relations entre les commettants et leur député (Saward 2014). Il est à cet effet important de considérer la composition ethnique et socio-économique de la circonscription du député. Ceci est particulièrement important dans un système parlementaire de type britannique, couplé à un système électoral reposant essentiellement sur la représentation géographique tels que nous avons au Canada. Un tel lien sera moins fort, par exemple, dans un système où les députés sont élus sur la base de listes partisans sans ancrage géographique (en Israël par exemple (Kook 2017)). Le comportement des députés en chambre sera donc nécessairement influencé non seulement par la nature du système électoral, mais

aussi par la composition de leur circonscription. Il a été ainsi démontré qu'un député d'une circonscription dans laquelle un groupe ethnique (ou économique ou sociologique, etc.) est nettement prédominant, aura tendance à représenter les intérêts de ce groupe, même s'il ne s'identifie pas à celui-ci (Bird 2015, 251-2 ; Soroka, Penner et Blidook 2009).

Finalement, le cadre institutionnel peut atténuer grandement l'impact de la représentation descriptive sur la représentation substantive. C'est notamment le cas au Canada, où les analystes prennent généralement en compte au moins deux caractéristiques du système parlementaire lors de l'analyse du travail de représentation des députés à la Chambre des communes : premièrement, la très forte discipline de parti, qui limite considérablement la marge de manœuvre des députés lorsque les sujets traités font l'objet de divisions partisans ; deuxièmement, la centralisation des pouvoirs vers le premier ministre, qui atténue elle aussi l'impact du travail des députés, en particulier ceux et celles associés au parti gouvernemental (Bird 2015, 251-2).

Dans un tel contexte, plusieurs études ont tout de même démontré l'impact de l'augmentation de la représentation descriptive des femmes (Tremblay 1998) ou de certaines minorités ethniques (Bird 2011) au Canada, notamment dans l'augmentation de la visibilité des « sujets » pouvant être associés à ces différentes populations. Malgré tout, pour la représentation des femmes, Tremblay précise bien que ce sont les femmes (et dans une moindre mesure les hommes) qui s'identifient comme féministes qui ont un impact plus grand sur la représentation substantive. Quant aux minorités ethniques, les recherches de Bird démontrent de grandes différences entre les partis politiques sur ces questions. Autrement dit, la variable partisane aurait un rôle important à jouer et structurerait la manière dont l'identité des députés se déploie dans leurs interventions. Notre étude sur le travail des députés autochtones doit donc tenir compte de tous ces facteurs et de toutes ces contraintes qui pourraient jouer un rôle sur la représentation des intérêts des Autochtones.

Aussi, afin de ne pas réifier les identités et les intérêts associés aux Autochtones, nous définissons un député comme Autochtone seulement si celui-ci s'identifie comme tel (ce qui nous donne un total de 11 députés sur 338). Ensuite, nous n'avons pas défini a priori ce qui constitue un intérêt autochtone. Nous avons plutôt laissé émerger ces thèmes de manière inductive. Plus précisément, c'est à partir des discours des députés que nous avons pu faire ressortir des récurrences d'enjeux associés aux Autochtones. Nous avons ensuite codé et analysé ces enjeux. En d'autres termes, les enjeux que nous faisons ressortir sont ceux que les députés eux-mêmes identifient comme étant associés aux Autochtones.

Deuxièmement, nous avons pris en compte la composition démographique des circonscriptions afin de pouvoir analyser si le traitement des enjeux autochtones diffère selon la nature de la population représentée. Ainsi, nous avons isolé les circonscriptions représentées par des députés autochtones, mais aussi, et surtout des députés allochtones, ayant un nombre d'électeurs autochtones plus important que la moyenne nationale (le niveau est fixé à 10 % pour les fins de la présente étude). L'objectif est de vérifier si les députés allochtones ayant un fort contingent de commettants autochtones ont eux aussi tendance à traiter davantage des questions liées aux Autochtones et s'ils le font de manière différente. Afin d'isoler les circonscriptions à forte proportion d'électeurs autochtones, nous nous sommes servis des données établies par Andrew Griffith à partir du dernier recensement de 2016 (Griffith 2018).

Troisièmement, nous avons pris en compte l'appartenance partisane des députés. Il s'agit ici de vérifier d'une part si les députés des différents partis, peu importe leur identité, abordent les enjeux autochtones de manière différente. De plus, nous vérifions si les députés autochtones aux affiliations partisans différentes agissent différemment, ce qui suggérerait encore une fois une influence de la partisanerie et de la discipline de parti.

Notons également que nous avons retiré de l'analyse le Président de la chambre et ses deux adjoints (car ils n'effectuent pas un rôle de représentation parlementaire), ainsi que les ministres (y compris les ministres autochtones) et les secrétaires parlementaires, dans le but de nous concentrer uniquement sur le travail parlementaire proprement dit et ainsi minimiser l'effet de la solidarité ministérielle et du contrôle du message gouvernemental par le bureau du premier ministre<sup>24</sup>.

Finalement, nous nous sommes inspirés de la méthode de Karen Bird pour analyser la représentation substantive des personnes racisées à la Chambre des communes canadienne (2010) en limitant notre analyse aux interventions faites en chambre plutôt que de traiter de l'ensemble du travail de représentation des députés. En effet, tel que Bird le souligne :

---

<sup>24</sup> Ce choix nous a conduit à écarter de notre étude les interventions d'Yvonne Jones, députée de la circonscription de Labrador et Secrétaire parlementaire auprès de la ministre des Affaires autochtones et du Nord pendant toute la législature. Toutes les interventions des autres députés autochtones ont pu être analysé même si, concernant Jody Wilson Raybould, les données sont très imparfaites étant entendu qu'elle n'a été que simple députée pour une très courte période de temps (à partir de mars 2019). Il faut noter que Jody Wilson Raybould et Hunter Tootoo sont tous les deux devenus des députés indépendants après avoir perdu leur fonction de ministre. En dehors de ces deux cas, il n'y a pas eu de transfuges chez les députés autochtones pendant la législature, pas plus qu'il n'y en a eu chez les députés allochtones. Nous avons également tenu compte du fait que certains ministres ou secrétaires parlementaires nommés en 2015 sont redevenus simples députés par la suite. D'autres députés ont été nommés ministres en cours de mandat. Le cas échéant, nous avons isolé leurs interventions faites en tant que simple député. Nous avons également pris en compte les élections partielles afin d'inclure l'ensemble des députés élus pendant la 42<sup>e</sup> législature dans notre échantillon.



Parliamentary debates are an ideal source of data (...) First, although Canadian politics is strongly structured by party discipline, MPs nevertheless enjoy a certain degree of autonomy of speech during parliamentary debates. Private members can choose either to speak or not to speak on certain themes and, in choosing to speak, can bring further nuances to these themes in the form of context or examples, without deviating from the party line. Second, parliamentary debates—including the short statements made by MPs under Standing Order 31, the question period, and debates on standing motions—are the most public of an MP's varied parliamentary activities. Beyond local constituency work, it is here that an MP has the greatest opportunity to show constituents what he or she is doing for them on Parliament Hill. (Bird 2010, 216)

Nous sommes bien conscients que ce travail d'analyse des interventions en Chambre, aussi systématique soit-il, ne traite que d'un aspect du travail de représentation des députés. De même, même, si l'étude de ces interventions diminue l'impact de la discipline des partis, il importe de garder à l'esprit qu'elle ne permet pas de l'exclure complètement. Toutefois, en excluant le conseil exécutif de notre analyse pour les députés libéraux, nous nous trouvons à analyser les interventions de députés d'arrière bancs qui ont une relative liberté lors de leurs interventions en Chambre. Concernant les députés des autres partis, d'autres analyses devraient compléter cet article pour s'assurer de contrôler de manière idéale la discipline de parti. Une analyse plus compréhensive tiendrait compte du travail au sein des comités parlementaires, du travail en circonscription, des interventions publiques hors du Parlement, voire même du travail des députés au sein de leurs partis respectifs. Ceci dit, les débats parlementaires sont très fortement associés au rôle de député et constituent un espace de liberté relatif où le député peut s'exprimer sur un grand nombre de sujets. Plus importants encore, ces débats constituent un espace médiatisé au sein duquel le député peut

facilement montrer à ses commettants son travail de représentation. Ajoutons enfin que les débats parlementaires comportent un avantage indéniable au plan méthodologique, puisqu'ils sont systématiquement répertoriés, transcrits et rendus disponibles en ligne.

Afin d'analyser à la fois la visibilité des enjeux autochtones et la différence de perspectives que pourraient amener les députés autochtones sur ces enjeux, nous avons adopté une méthode mixte. D'abord, nous avons isolé l'ensemble des interventions, dans lesquelles les députés, peu importe leur identité, mentionnent les Autochtones. Pour ce faire, nous avons utilisé le moteur de recherche des Hansards sur le site de la Chambre des communes en ayant recours aux mots clés suivants : Aboriginal, Indigenous, First Nation, Inuit et Métis<sup>25</sup>. Nous obtenons ainsi une banque de 4125 interventions pour un total de 304 députés<sup>26</sup>. Nous avons également codé l'identité du député (autochtone ou allochtone selon l'assignation donnée par le site de la Chambre des communes), son parti, sa circonscription et finalement, la composition ethnique de la circonscription (afin de pouvoir analyser les interventions des députés allochtones représentant des circonscriptions comprenant plus de 10 % d'électeurs autochtones).

Dans un premier temps, nous avons reporté le nombre d'interventions mentionnant des enjeux autochtones sur le nombre total d'interventions faites en chambre pour chacun des députés afin de voir quels députés, en fonction de leur identité, de leur parti et de la composition démographique de leur circonscription, traitaient le plus des enjeux autochtones sur le total de leurs interventions en chambre.

---

<sup>25</sup> Les hansards sont traduits en anglais et en français. Nous n'avons fait la recherche que dans la version anglaise.

<sup>26</sup> Cette méthode reste évidemment imparfaite ; certaines interventions traitant indirectement d'enjeux touchant les peuples autochtones peuvent nous avoir échappées en raison du traitement de ces interventions par les services parlementaires et du codage effectué par ces derniers. Ceci dit, l'importance de l'échantillon et la répétition systématique de nos mots clefs nous permet de compenser en partie de possibles erreurs de codage.

Dans un deuxième temps, afin de voir si les députés autochtones et allochtones des circonscriptions avec au moins 10 % d'électeurs autochtones apportent des perspectives différentes sur les nations autochtones, nous avons procédé à l'analyse de contenu de ces interventions avec le logiciel Nvivo. Nous avons d'abord isolé le type d'enjeux associés aux Autochtones de manière inductive et avons identifié quatre thèmes majeurs<sup>27</sup> et récurrents associés aux peuples autochtones : la question de l'exploitation des ressources naturelles en territoires autochtones (cédés ou non) ; la situation socio-économique<sup>28</sup> dans et hors réserves ; la gouvernance<sup>29</sup> ; ainsi que la culture<sup>30</sup>. Au cours de notre analyse, nous avons décidé d'ajouter un thème spécifique à cette législature : la question des femmes autochtones disparues et assassinées<sup>31</sup>. Puis nous avons entrepris d'analyser plus en détail les interventions des députés afin d'analyser si et comment les

---

<sup>27</sup> Même si la grande majorité des interventions portent sur un seul thème majeur, il est évident que d'autres pouvaient traiter de plusieurs thèmes en même temps. Pour ces cas, nous avons attribué à ces interventions le thème qui prenait le plus de place dans l'intervention et qui était au cœur du raisonnement. Dans tous les cas, notre codage vise à déterminer le grand thème qui est associé aux Autochtones par le député qui s'exprime.

<sup>28</sup> Incluant la question des problèmes de logement et les questions liées à la santé des Autochtones : Plusieurs interventions pendant la 42<sup>e</sup> législature ont, par exemple, traitées du drame des suicides dans les communautés

<sup>29</sup> Ce thème regroupe les interventions qui portent sur le fonctionnement des conseils de bandes, la création ou la gestion des réserves ; le fonctionnement des systèmes de gouvernance issus des traités modernes et autres accords, mais aussi les interventions traitant de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones, la mise en œuvre des recommandations de la commission vérité et réconciliation ou autres commissions.

<sup>30</sup> Ce thème regroupe les interventions qui portent spécifiquement sur les cultures autochtones : leur apport et importance pour la société canadienne ; leur apport et importance pour les sociétés autochtones (nous retrouvons ainsi toutes les discussions portant sur la reconnaissance et la protection des langues autochtones ou le rapatriement des artefacts et objets autochtones)

<sup>31</sup> Comme notre méthode est inductive, plusieurs des interventions ne se retrouvaient dans aucun de ces grands thèmes. C'était le cas quand les députés présentaient des pétitions, soulignaient les accomplissements d'une personnalité autochtone par exemple, ou encore lorsqu'ils mentionnaient des événements historiques, demandaient des excuses à l'église catholique ou au gouvernement canadien, etc.

députés parlaient de ces enjeux, en fonction de leur identité, de la composition de leur circonscription et de leur affiliation partisane.

Nous tenons à rappeler que notre but n'est pas de mesurer de manière quantifiable si l'un de ces facteurs (variables identitaires, partisanes ou démographiques) est plus important que les autres dans le travail de représentation, mais bien d'analyser la manière dont ces facteurs interagissent et influencent le travail de représentation.

### **3 La représentation substantive des Autochtones dans la 42<sup>e</sup> législature**

Notre analyse nous permet en premier lieu de confirmer que les députés autochtones s'intéressent nettement plus aux enjeux autochtones que les autres députés. Par leur simple présence, ils donnent donc une visibilité accrue à ces enjeux. Ensuite, nous pouvons confirmer qu'au-delà de l'appartenance partisane et du lien à la circonscription, l'apport de ces derniers aux débats se distingue également dans la manière de traiter ces enjeux. Autrement dit, bien que d'autres facteurs soient importants, il y a bel et bien un « effet » autochtone dans la manière d'aborder les enjeux.

#### *3.1 La visibilité des enjeux autochtones dans les débats parlementaires.*

Le tableau 5 présente la proportion des interventions qui évoquent les Autochtones sur le total des interventions prononcées en chambre, en fonction de l'identité, du parti et de la composition de la circonscription pendant la 42<sup>e</sup> législature.

Tableau 5 : Moyennes en pourcentage des interventions mentionnant les Autochtones sur le total des interventions prononcées en Chambre par les députés en fonction de leur identité et de leur circonscription<sup>32</sup>

	Total PLC	Total NPD	Total PCC	Autres partis	Indépendants	Circonscriptions +10 % autochtones	Total
Autochtones	26,56	79,55	-	-	27,2	43	36,3
Allochtones	3,7	6,5	2,5	3,45	13,3	8	3,7

Ce tableau, qui présente des données descriptives, nous révèle que les députés autochtones, peu importe leur affiliation partisane et peu importe la composition de la circonscription, font proportionnellement nettement plus d'interventions sur les Autochtones que les députés allochtones, tous partis et toutes circonscriptions confondus (3,7 % du total de toutes les interventions des députés allochtones évoquent les Autochtones, contre 36,3 % de toutes les interventions des députés s'identifiant comme Autochtones). Ces données peuvent cependant être trompeuses. En effet, dans le cas des députés autochtones, il s'agit de moyennes sur de petits nombres (il n'y a que dix députés autochtones dans notre échantillon, dont seulement deux au sein du NPD et deux indépendants). Il est donc possible que ces chiffres cachent en fait des « superlocuteurs » qui parleraient constamment des questions autochtones et biaiserait les

---

<sup>32</sup> PLC pour Parti Libéral du Canada ; PCC pour Parti Conservateur du Canada (il n'y avait aucun député autochtone conservateur pendant la 42<sup>ème</sup> législature ; NPD pour Parti Néo-démocrate du Canada ; Autres partis pour le Parti Vert du Canada et le Bloc Québécois.

moyennes. Afin de dissiper tout doute sur les conclusions du tableau 5, nous proposons au tableau 6 les mêmes données sous un autre angle, en ordonnant les députés en fonction de leur pourcentage respectif d'interventions mentionnant les Autochtones. Nous faisons ressortir le positionnement relatif des dix députés autochtones par rapport à leurs collègues allochtones. Ceci nous permet de vérifier si un ou deux députés autochtones (ou allochtones) biaisent nos résultats.

Tableau 6 : Position des députés autochtones par rapport aux allochtones selon leur pourcentage d'interventions mentionnant les Autochtones sur le total de leurs interventions

Pourcentage d'interventions	Nombre de députés ou nom du député autochtone
Moins de 5,7 %	244
5,7 %	Marc Serré
Moins de 8,2 %	264
8,2 %	Vance Badaway
Moins de 20 %	292
20 %	Jody Wilson Raybould
Moins de 26,56 %	294
26,56 %	Dan Vandal
32,5 %	Michael. V. Mcleod
34,4%	Hunter Tootoo
Moins de 39,4 %	298
39,4 %	Robert Falcon Ouellette
Moins de 47 %	301
47 %	Don Rusnak
72,1 %	Georgina Jolibois
87 %	Roméo Saganash

Une tendance nette ressort. Les députés autochtones, même quand ils consacrent peu du total de leurs interventions aux Autochtones, ont nettement plus d'interventions consacrées aux Autochtones que les députés allochtones. Ainsi, même le député autochtone qui consacre le plus petit pourcentage de ses interventions aux Autochtones, à savoir le député libéral Marc Serré avec 5,7 % du total de ses interventions, en parle plus que 244 de ses collègues allochtones. Nous voyons aussi que parmi les dix députés qui consacrent le plus de leurs interventions aux Autochtones, six sont Autochtones et surtout, les trois députés qui en parlent le plus sont Autochtones.

Au-delà de l'identité, nous notons dans les données du tableau 1 une grande disparité entre les partis : le parti conservateur (PCC) est le parti dont les députés parlent le moins des Autochtones (2,5 % du total de toutes leurs interventions), tandis que les députés néodémocrates (allochtones et Autochtones compris) sont ceux qui en parlent le plus (6,56 % de leurs interventions pour les députés allochtones et 79,55 % de leurs interventions pour les deux députés autochtones). L'affiliation partisane est donc certainement un facteur important à considérer, mais ce dernier ne semble pas annuler l'effet de l'identité puisque pour l'ensemble des partis, ce sont les députés autochtones de ce parti qui font le plus d'interventions où ils évoquent les Autochtones.

Finalement, le tableau 5 semble aussi faire ressortir l'importance de la composition de la circonscription, peu importe le parti : les députés allochtones des circonscriptions composées de 10 % et plus d'électeurs autochtones traitent plus des Autochtones que ne le font les députés des circonscriptions dans lesquelles il n'y a pas un nombre significatif d'électeurs autochtones. Même si le tableau 1 ne le détaille pas, il faut souligner que les députés du Parti conservateur dans ces circonscriptions consacrent en moyenne 5,84 % de leurs interventions aux Autochtones ; c'est 6,9 % en moyenne pour les députés du PLC ; et finalement 18,2 % des interventions pour les députés du NPD. Au total, les députés allochtones des circonscriptions avec au moins 10 %

d'électeurs autochtones consacrent, en moyenne, 8 % de leurs interventions aux Autochtones. Les députés autochtones de ces circonscriptions consacrent pour leur part, en moyenne, 43 % de leurs interventions aux Autochtones. Une fois de plus, les députés autochtones des circonscriptions avec au moins 10 % d'électeurs autochtones ont nettement plus d'interventions portant sur les Autochtones que les députés allochtones de ces mêmes circonscriptions.

En résumé, nos données nous permettent d'affirmer : 1) que les Autochtones parlent plus des Autochtones que les députés allochtones ; 2) que les députés allochtones des circonscriptions avec au moins 10 % d'électeurs autochtones parlent également davantage des Autochtones que ne le font les députés allochtones des autres circonscriptions ; 3) que certains partis abordent plus les questions autochtones que d'autres ; et enfin 4) que si toutes ces variables ont un effet, nos données suggèrent, sous toute réserve, que la variable identitaire a bel et bien un effet indépendant des autres variables. Il faut néanmoins nuancer cette dernière conclusion, puisque la taille réduite de notre échantillon rend impossible la vérification du poids relatif de ces variables par une analyse de corrélation. C'est pourquoi il est utile d'approfondir la question du poids relatif des variables identitaires, partisanes et géographiques de manière plus qualitative, en s'intéressant à la nature des enjeux traités par les députés allochtones et autochtones dans leurs interventions portant sur les Autochtones.

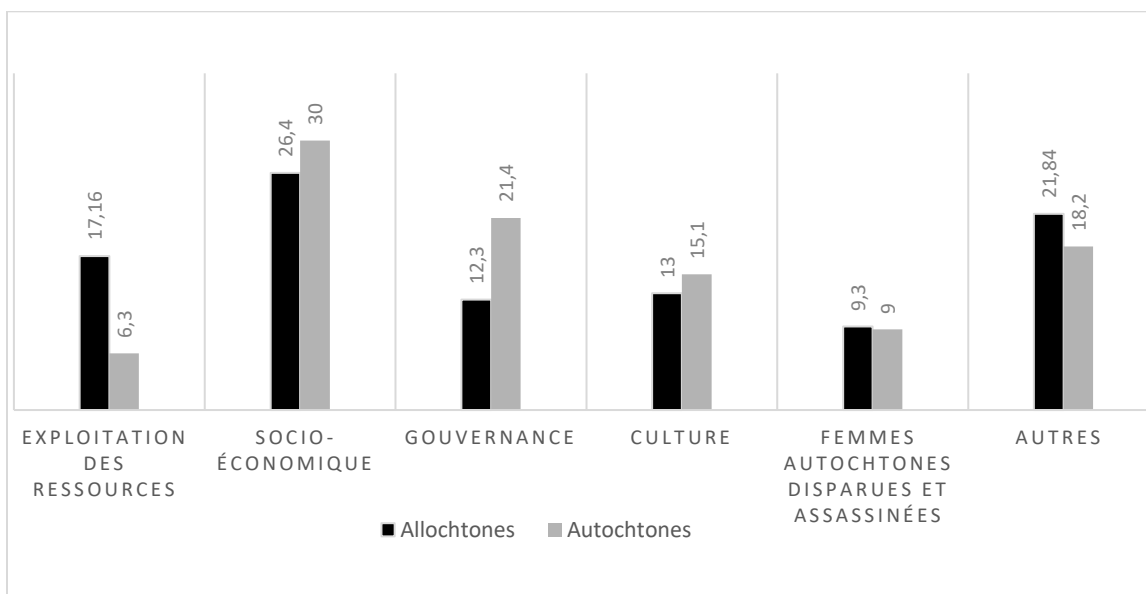
### 3.2 Le traitement des enjeux autochtones par les députés

Dans un deuxième temps, nous souhaitons donc analyser de manière plus qualitative, si les députés autochtones apportent des perspectives différentes de celles de leurs collègues allochtones sur les enjeux autochtones. Encore une fois, le facteur partisan et celui de la composition ethnosociodémographique de la circonscription doivent également être pris en compte. Notre



troisième graphique montre la répartition des interventions mentionnant les Autochtones entre les principaux thèmes qui y sont associés en fonction de l'identité du locuteur.

Graphique 3 : Répartition des interventions portant sur les principaux enjeux autochtones, en fonction de l'identité du locuteur

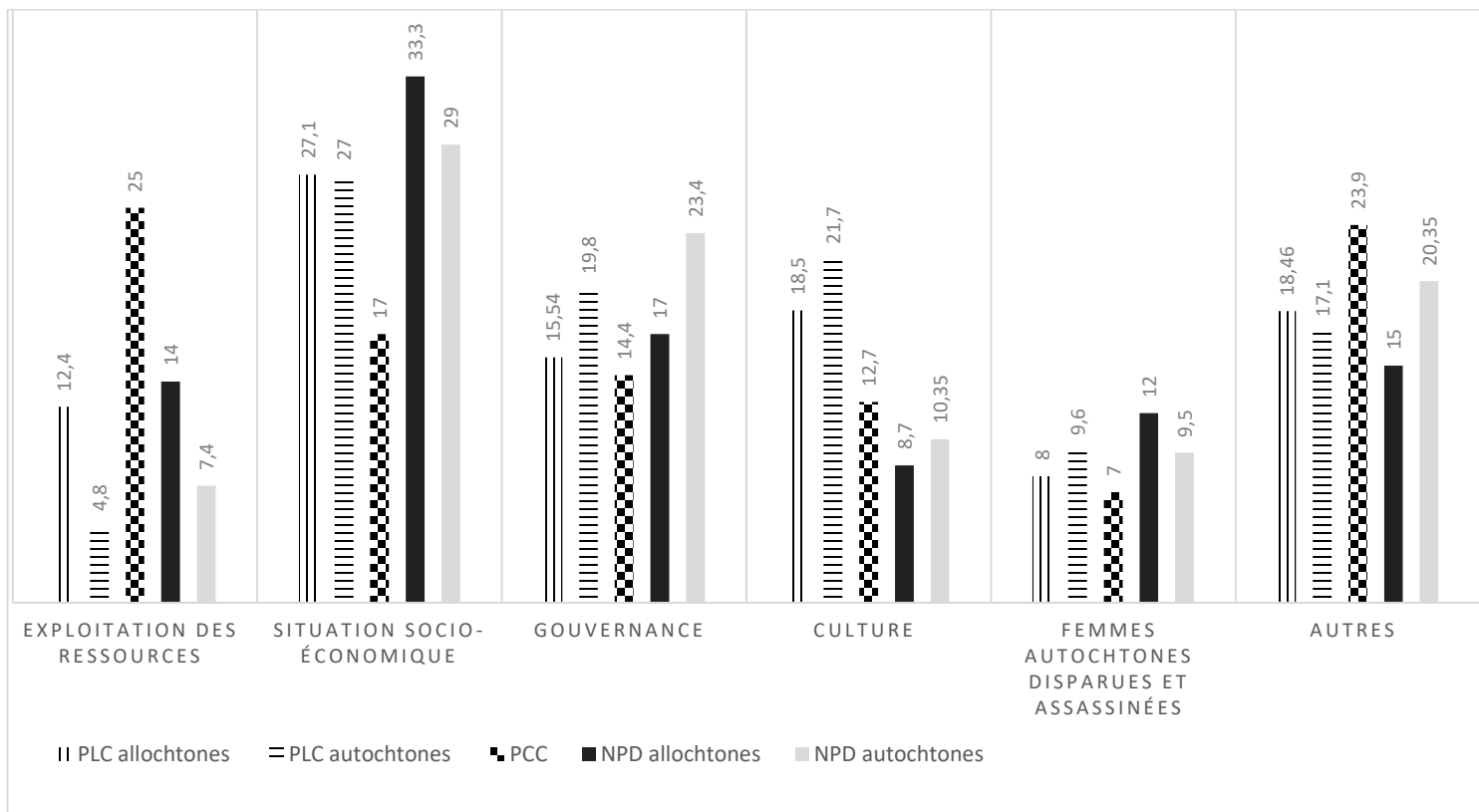


Si nous comparons les députés autochtones avec les députés allochtones, peu importe le parti et peu importe la circonscription, nous observons certaines différences quand il s'agit de lier un enjeu aux peuples autochtones : les députés autochtones, quand ils font parler des Autochtones, y associent nettement moins les questions de l'exploitation des ressources naturelles (6,3 % de leurs interventions contre 17 % pour tous les autres députés), mais nettement plus des questions de gouvernance (21,4 % de leurs interventions contre 12,3 % pour les allochtones). Cette différence se répercute, dans une moindre mesure, sur les autres enjeux associés aux peuples autochtones. Les

députés autochtones évoquent plus les enjeux socio-économiques (30 % contre 26,4 %) et la culture (15,1 % pour les députés autochtones contre 13 % pour les députés allochtones). Il est intéressant de noter que la récurrence des interventions concernant les femmes autochtones disparues et assassinées est identique (9 % des interventions tant pour les Autochtones que les allochtones). En d'autres termes, l'identité du locuteur semble aussi avoir un impact sur les sujets abordés en lien avec les peuples autochtones. Les députés autochtones ne se limitent pas à consacrer plus de leurs interventions en chambre aux enjeux autochtones, ils évoquent également des enjeux différents.

Le graphique 4 présente maintenant ces interventions en distinguant l'identité du locuteur et le parti politique afin de voir si ces distinctions s'observent également entre les députés autochtones et allochtones d'un même parti. Pour faciliter la lecture de notre graphique, nous avons écarté les données concernant les députés indépendants et d'autres partis.

Graphique 4 : Répartition des interventions portant sur les principaux enjeux autochtones, en fonction de l'identité du locuteur et du parti



L'affiliation partisane joue clairement un rôle sur la priorisation des enjeux. Le parti conservateur reste le parti qui traite largement plus des questions d'exploitations des ressources naturelles : 25 % de leurs interventions mentionnant les Autochtones traitent de la question de l'exploitation des ressources. C'est ensuite le NPD qui parle le plus des questions socio-économiques avec 33,3 % des interventions, suivi de près par les députés libéraux avec 27,1 % de leurs interventions. Les députés allochtones du NPD et du PLC sont également assez proches sur les questions de gouvernance : 17 % des interventions pour le NPD et 15,54 % pour les libéraux.

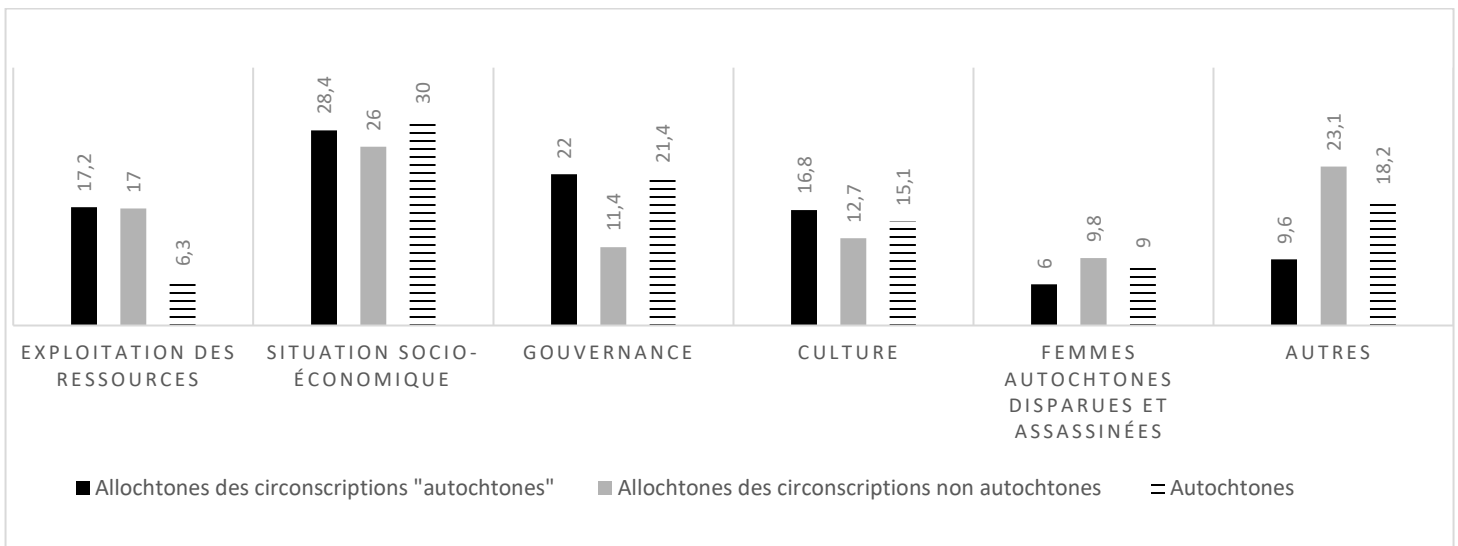
Finalement, le parti libéral se distingue clairement des autres partis en ce qui concerne la question culturelle avec 18,5 % de leurs interventions contre 12,7 % pour le PCC et 8,7 % pour le NPD.

Si ces données nous informent sur les priorités des différents partis concernant les Autochtones, elles sont plus intéressantes à analyser à l'aune de l'identité des députés. En effet, ce que montre ce graphique, c'est qu'au-delà de la « ligne de parti », il y a bel et bien des différences entre les députés autochtones et allochtones d'un même parti. Ainsi, les députés libéraux autochtones n'associent les enjeux autochtones à la question de l'exploitation des ressources que pour 4,8 % de leurs interventions (contre 12,4 % pour leurs collègues libéraux). Quant aux députés NPD, les députés autochtones en parlent dans 7,4 % de leurs interventions (contre 14 % pour leurs collègues). Les écarts sont moins importants pour les autres questions. Sur les questions socio-économiques, ils sont même à égalité (27 % chacun). Il reste toutefois que les députés libéraux autochtones traitent plus des questions de gouvernance (19,8 % de leurs interventions contre 15,54 % des interventions pour leurs collègues allochtones), et plus des questions culturelles (21,7 % contre 18,5 % pour leurs collègues allochtones). Concernant les députés du NPD, ce sont les deux députés autochtones du NPD qui traitent le plus du thème de la gouvernance, toute identité et tout parti confondu avec 23,4 % de leurs interventions. Encore une fois, on trouve des différences dans le traitement des autres enjeux, mais les écarts restent plus faibles que pour la question de l'exploitation des ressources : les députés allochtones du NPD évoquent plus les enjeux socio-économiques que leurs collègues autochtones (33,3 % contre 29 % pour les deux députés autochtones) ; et ce sont les députés autochtones qui parlent un peu plus de cultures que ne le font leurs collègues allochtones (10,35 % contre 8,7 %). Ce sont des écarts faibles, surtout en tenant compte du faible échantillon, mais tout de même non négligeables. En résumé, le poids de l'appartenance partisane semble important quand il s'agit de traiter des enjeux autochtones, mais

au sein des partis, la variable identitaire semble jouer un rôle malgré le poids de la discipline de parti.

Le graphique 5 nous permet enfin d'évaluer l'effet de la composition de la circonscription sur la nature des sujets traités.

**Graphique 5 : Répartition des interventions des députés portant sur les principaux enjeux autochtones, en fonction de la circonscription et de l'identité du locuteur**



Lorsqu'on distingue les députés en fonction de la composition de leur circonscription, nous observons deux phénomènes. Tout d'abord, contrairement à leurs collègues autochtones, les députés allochtones des circonscriptions à forte proportion autochtone associent les Autochtones à l'enjeu de l'exploitation des ressources de manière similaire à celle de leurs collègues allochtones des autres circonscriptions (17 % de leurs interventions pour 17,2 % chez leurs collègues allochtones des autres circonscriptions). Ceux-ci parlent cependant autant de culture, de gouvernance et de questions socio-économiques que leurs collègues députés autochtones (28,4 % pour le thème socio-économique contre 30 % pour les Autochtones ; 22 % pour la question de

gouvernance contre 21,4 % pour les députés autochtones ; 16,8 % pour la question culturelle contre 15,1 % pour les députés autochtones).

Ceci démontre bien l'importance de la composition de la circonscription. Néanmoins, encore une fois, si les députés allochtones ayant une forte proportion d'électeurs autochtones parlent davantage des enjeux autochtones que les autres députés allochtones, ils en parlent, en moyenne nettement moins que les députés autochtones. Ce qui est vraiment intéressant ici, c'est qu'en dehors de la question de l'exploitation des ressources, les députés allochtones de ces circonscriptions ont tendance à parler des enjeux autochtones dans la même proportion que leurs collègues autochtones.

La composition de la circonscription semble donc jouer un rôle déterminant dans la manière de parler des Autochtones même si cela n'enlève rien à l'importance de l'identité dans cette question.

#### **4 Conclusion**

En étudiant la représentation substantive des Autochtones à la Chambre des communes à travers l'analyse des discours prononcés par les députés pendant la 42<sup>e</sup> législature, nous avons constaté que non seulement les députés autochtones interviennent plus fréquemment que leurs collègues allochtones sur les enjeux associés aux peuples autochtones, mais ils associent également des enjeux différents aux Autochtones. En d'autres termes, les députés autochtones s'intéressent à des enjeux différents lorsqu'ils traitent des questions autochtones par rapport aux députés allochtones. Bien que l'affiliation partisane et la composition de la circonscription semblent aussi jouer un rôle important dans la sélection des enjeux, une analyse plus fine des différences

intrapartisanes et géographiques suggère que la variable identitaire joue un rôle indépendant de ces deux variables structurelles, quoique dans le cas de la composition de l'électorat, cette différence soit relativement mineure.

Il est important ici de rappeler que notre étude ne visait pas à mesurer lequel des facteurs (identité, parti ou composition de la circonscription) était le plus important. Nos données ne permettent pas de tirer de telles conclusions. Par effet de triangulation, nous pouvons cependant affirmer que l'identité des députés semble avoir un impact majeur et indépendant des deux autres facteurs sur la représentation des intérêts autochtones. Cette analyse constitue en ce sens un point de départ dans un champ d'études largement inexploré. D'autres études, avec des données différentes regroupant par exemple les interventions de plusieurs législatures, devront venir confirmer, nuancer ou infirmer ces résultats grâce à des analyses plus poussées. Notre étude tend néanmoins à confirmer les conclusions de la littérature sur le lien entre la représentation descriptive et la représentation substantive des groupes historiquement exclus puis sous représentés dans les Parlements.

Il semble bel et bien que la représentation descriptive des autochtones à la Chambre des communes se traduit en une représentation substantive différente. Reste à voir si l'augmentation du nombre de députés autochtones entraîne également une augmentation (en terme absolu) des interventions sur les questions autochtones ou un traitement qualitativement différent de ces dernières. Encore une fois, seule une étude longitudinale comparant plusieurs législatures successives permettrait de confirmer cette hypothèse.

Quoiqu'il en soit, notre étude offre un nouvel éclairage empirique sur le débat de la représentation des Autochtones au sein de la démocratie canadienne. Nous observons bien que l'amélioration de la représentation descriptive des Autochtones se traduit par une représentation

substantive différente des enjeux autochtones. Ainsi, si notre étude ne souhaite pas se prononcer sur l'opportunité normative de réserver des sièges aux Autochtones la Chambre des communes, elle permet au moins de démontrer que les sièges réservés auraient certainement une incidence sur la manière dont sont représentés les intérêts et les valeurs des Autochtones au Canada.



### **Conclusion : quelques perspectives de recherches**

Encore aujourd'hui, la majorité des travaux qui s'intéressent à la question de participation formelle des personnes qui s'identifient comme Autochtones, aborde cette question à partir d'une perspective normative explicite : la participation serait le reflet d'une plus grande acceptation de (ou assimilation à) la citoyenneté canadienne. La majorité de ces études présume aussi que la participation aux institutions est incompatible avec une véritable décolonisation portée par le mouvement d'autodétermination des peuples autochtones. Notre thèse ne les contredit pas, du moins sur le plan normatif. Nous considérons en fait que ce n'est pas à nous, en tant que chercheur allochtone, de contredire ou d'avaliser cette perspective. Ce sont aux peuples autochtones et aux individus qui les composent de prendre les décisions qui leurs semblent les plus justes et qui répondent le plus et le mieux à leurs volontés. Il n'y a pas, dans cette thèse, d'injonction à participer ou à ne pas participer.

Toutefois, nos résultats nous permettent de jeter un éclairage nouveau sur la participation aux institutions démocratiques coloniales des individus s'identifiant comme Autochtones. D'abord, elle vient nuancer l'idée selon laquelle il y'aurait une incompatibilité profonde entre l'autodétermination, comprise ici comme un processus collectif d'affirmations politiques, et la participation individuelle au sein du régime démocratique canadien. Tout dépend, comme nous avons vu dans le premier article, de la perspective adoptée sur l'autodétermination. Si plusieurs auteurs conçoivent l'autodétermination comme un processus incommensurable avec le maintien de relations institutionnelles avec la société coloniale, d'autres y voient au contraire une nécessité. La participation devient dès lors un moyen parmi d'autres de transformer ces relations afin de créer un espace pour l'affirmation politique des peuples autochtones. Il ne s'agit pas tant alors de reconnaître la légitimité des institutions coloniales que de les combattre « de l'intérieur », comme l'explique Sheryl Lighfoot (2016 a).

Sans présumer des intentions des électeurs autochtones, nous avons démontré que le vote autochtone était fortement affinitaire et très cohésif. Cela nous laisse croire que l'affirmation identitaire et les enjeux liés à cette identité sont la principale source de motivation des électeurs autochtones. Nous avons aussi démontré que les députés autochtones affirment haut et fort leur différence. Au-delà des contraintes partisanes, ces derniers abordent plus souvent et différemment les enjeux autochtones que ne le font leurs collègues allochtones. Bien entendu, cette thèse n'offre qu'une photographie de la participation formelle des Autochtones aux institutions canadiennes. Elle ne permet pas d'expliquer les raisons qui entourent l'augmentation de cette participation ni les raisons qui motivent les députés autochtones dans leur travail de représentation. Cela étant précisé, ces résultats démontrent que la participation ne peut être réduite à un abandon des luttes pour l'affirmation politique, pour l'autodétermination et pour la décolonisation.

Car, et c'est peut-être là le plus grand enseignement de cette thèse, la participation formelle des Autochtones aux institutions démocratiques n'est plus un phénomène marginal. Le fait que le vote autochtone ait été aux élections fédérales de 2015 et de 2019 au-dessus de 50 %, le fait que des instances représentatives comme l'Assemblée des Premières Nations incitent les Autochtones à voter, le fait que les partis politiques présentent de plus en plus de candidats autochtones à chaque élection et que depuis trois élections fédérales le nombre de députés autochtones à la Chambre des communes corresponde en proportion du nombre de sièges à celle du nombre d'Autochtones au Canada, tous ces éléments nous incitent à repenser cette participation pour mieux la comprendre. Nous proposons dans cette conclusion quelques pistes de recherche induites par nos résultats.

La première est celle de mieux saisir la signification de cette participation à partir de données qualitatives et quantitatives qui présenteraient les motivations des électeurs et des élus autochtones. Il n'est pas impossible qu'une telle étude révèle une corrélation entre un fort sentiment d'appartenance à la citoyenneté canadienne et le choix de participer. Cependant, notre hypothèse

ici serait plutôt de considérer la participation comme une stratégie politique plus ou moins consciente. Autrement dit, les institutions démocratiques pourraient être comprises comme des structures d'opportunités dans l'optique d'affirmer les différences des Autochtones.

Nos résultats dévoilent un certain nombre d'indices qui iraient dans ce sens. Tout d'abord sur le plan théorique, il faut rappeler que pour que les tenants de l'autodétermination relationnelle, la participation n'est pas antinomique au processus d'autodétermination. Au contraire, celle-ci peut servir à transformer les institutions étatiques afin de favoriser la création d'un espace politique pour des institutions et des pratiques d'autodétermination. Ensuite, sur le plan empirique, certaines de nos données laissent supposer ce comportement stratégique, sans toutefois pouvoir le démontrer. Par exemple, situons le vote de 2015 dans son contexte au regard de nos résultats. Cette élection fédérale intervenait après le mouvement Idle No More, considéré comme l'un des mouvements autochtones majeurs de ces dernières années (Anderson 2013 ; Graveline 2012 ; Jérôme 2018). Ce mouvement s'est déclenché à la base pour protester contre la loi C-45 du gouvernement de Stephen Harper, lequel a ensuite cristallisé sur sa personne les nombreuses critiques adressées à l'encontre du colonialisme d'établissement au sens large (Kino-nda-niimi 2014). À cela s'ajoute la stratégie offensive de l'Assemblée des Premières Nations et plus particulièrement de son chef Perry Bellegarde pour faire sortir le vote autochtone en 2015, notamment en ciblant les circonscriptions dans lesquelles ce vote pouvait faire une différence. Au regard de ce contexte, certains des résultats de notre deuxième article ouvrent la porte à une interprétation stratégique de ce vote de 2015 (étant entendu que le terme stratégique ne doit pas ici être confondu avec la compréhension du « vote stratégique » dans la littérature sur le comportement électoral). Ainsi, l'augmentation spectaculaire de la participation, la baisse de 10 points du vote conservateur par rapport à 2011 (ne représentant que 8 % du vote en 2015) et la domination du NPD (obtenant près de 59 % des votes) pourraient s'expliquer en partie par la volonté de la part de certains électeurs autochtones de se servir du vote

pour se débarrasser du gouvernement Harper au profit du parti considéré par l'Assemblée des Premières Nations comme le meilleur parti pour défendre les intérêts des peuples autochtones à la Chambre des Communes. De même, le vote affinitaire pourrait trouver son explication dans la volonté d'élire des personnes qui comprendraient le mieux les aspirations et demandes des peuples autochtones. Il est certain qu'en l'état actuel de nos données, cette thèse ne permet pas de démontrer ce point, mais il serait intéressant de compléter notre étude avec une analyse qualitative du vote, notamment de celui de 2015, pour connaître le sens que les électeurs de 2015 donnaient à leur vote et ainsi confirmer ou infirmer l'hypothèse que nous venons de soulever. Finalement, notre dernier article pose lui aussi certains indices allant dans le sens de cette hypothèse sur les opportunités politiques. Ainsi, le fait que nos résultats démontrent que les députés autochtones parlent plus des enjeux culturels et de gouvernances que ne le font les députés allochtones, mais surtout le fait qu'ils parlent nettement plus des enjeux autochtones, laissent supposer que ces députés instrumentalisent en partie la Chambre des Communes pour faire avancer non seulement une cause, ce qui va de soi, mais aussi certaines perspectives visant à « rendre visible » les réalités autochtones. Un certain nombre d'actions entreprises par ces députés tout au long de la législature illustre cette volonté de visibilité : par exemple, la remise en cause du nom de l'édifice « Langevin », l'obtention de la traduction instantanée des langues autochtones parlées en chambre ou encore le dépôt de la loi C-262 sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Encore une fois, cette thèse ne permet pas de démontrer une stratégie cohérente en ce sens, mais elle ouvre la voie à des études qui permettraient de savoir les raisons pour lesquelles les députés autochtones s'engagent en politique et agissent de cette façon en Chambre.

La deuxième piste de recherche que nous voulons présenter pour des recherches futures concerne les impacts de cette participation sur les institutions et la citoyenneté canadiennes. Ainsi, jusqu'à quel point une plus grande participation des Autochtones peut changer les institutions, les

pratiques et les manières de concevoir les politiques publiques ? De tels constats ont été faits ailleurs, notamment en Nouvelle-Zélande où les Maoris détiennent des sièges réservés au parlement national et dans les pays scandinaves, où la représentation des Sami est institutionnalisée sous forme de parlements distincts. Eva Josefsen a ainsi démontré que bien que le parlement sami de Norvège n'ait pas un pouvoir législatif autonome, par leur simple présence, les politiciens Sami influencent substantiellement, de manières directes et indirectes, la politique norvégienne (Josefsen 2004 ; Josefsen, Sørensen et Selle 2016). De son côté, Michael Murphy affirme que « evidences from New Zealand suggests that the presence of Maori MPs in government and the importance of the Maori vote have translated into laws and policies favourable to Maori interests » (Murphy 2008).

Une position effectivement confirmée par plusieurs études sur l'influence des députés maoris dans l'autochtonisation de plusieurs institutions néo-zélandaises (Bargh 2010 ; Kahn 2013). Qu'en est-il au Canada ? Jusqu'à quel point la présence plus importante des Autochtones au sein des institutions canadiennes transforme ces institutions, même en l'absence de mécanismes institutionnalisant cette représentation comme en Nouvelle-Zélande et dans les pays scandinaves ? Dans le même ordre d'idées, rappelons que les tenants de l'autodétermination relationnelle encouragent la participation dans cette optique. Turpel résume cette position par ces mots :

« Without some political participation in national policy formulation, public decision-making, and public-opinion formation, the autonomy or self-government of indigenous peoples in affiliation with larger settler states will be structured without the input and consent of the indigenous peoples » (1992, 593).

La troisième et dernière piste que nous souhaitons présenter pour de futures recherches consiste en une invitation à repenser la citoyenneté des Autochtones à l'aune de cette participation nouvelle. Notre thèse laisse sous-entendre que le répertoire d'actions possibles pour les

Autochtones dans le contexte du colonialisme d'établissement serait en train de s'élargir. Entre l'aliénation coloniale et le refus d'entériner la puissance étatique se trouve un vaste éventail de relations à la citoyenneté qui affirment une identité autochtone distincte et qui visent à confronter l'État colonial de l'intérieur, à l'autochtoniser (Borrows 2017, 140), sans pour autant adopter une posture entièrement antagoniste. Notre thèse suggère, sans l'approfondir, cette manière d'entrevoir la relation à la citoyenneté. Une réflexion plus poussée reste à faire sur l'agir citoyen autochtone.

En somme, notre thèse ouvre la voie à plusieurs recherches. Nous offrons ici un portrait encore incomplet, exploratoire. Cette thèse démontre que les Autochtones sont en train de devenir des acteurs de la politique canadienne, confirmant ainsi la phrase devenue célèbre du juge en chef Lamer dans l'arrêt *Delgamuukw* en 1997 : « nous sommes tous là pour rester ». Oui nous sommes tous et toutes là pour rester, pour le meilleur et pour le pire. Le pire, c'est le colonialisme d'établissement et les violences qu'il produit à l'encontre des peuples autochtones. Est-ce que le meilleur passera par la participation formelle des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes et ses impacts ? Seuls les peuples et individus autochtones pourront le décider. Imaginer la fin du colonialisme peut apparaître comme utopique, mais si nous reprenons le dilemme posé par le sociologue René Dumont en 1973 dans son ouvrage « l'utopie ou la mort » alors nous pouvons affirmer que oui, nous nous avons choisi l'utopie.

## Bibliographie :

Abdallah, Ahmed Ali, François Roch et Kristine Plouffe-Malette. 2014. « Réflexions critiques sur le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans la déclaration des nations unies du 13 septembre 2007. » *Revue québécoise de droit international* 27 (1) : 61-85.

Adamoski, Robert, Dorothy Chunn et Robert Menzies. 2015. *Contesting Canadian Citizenship : Historical Readings*. Toronto: University of Toronto Press.

Alcantara, Christopher. 2007. « Explaining Aboriginal treaty negotiation outcomes in Canada: the cases of the Inuit and the Innu in Labrador. » *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 40 (1) : 185-207.

Aldridge, Jim et Terry Fenge. 2015. *Keeping promises : the Royal Proclamation of 1763, aboriginal rights, and treaties in Canada*. Montreal

Alfred, Gerald R, Brock Pitawanakwat et Jackie Price. 2007. « The meaning of political participation for indigenous youth. ». Ontario, Canada : Canadian Policy Research Networks

Alfred, Gerald R. 1999a. *Peace, power, righteousness : an indigenous manifesto*. Don Mills, Ont.: Oxford University Press.

———. 1999b. « Why play the white man's game? » *Windspeaker Publication* 17 (6): 4-5.

———. 2005. *Wasáse : indigenous pathways of action and freedom*. Peterborough, Ont. ; Orchard Park, N.Y.: Broadview Press.

———. 2014. *Paix, pouvoir et droiture : un manifeste autochtone*. Wendake, Quebec : Les éditions Hannenorak.

———. 2018. « Les perspectives des Premières Nations sur l'identité politique » Dans D. Heimpel et S. Taher, dir. *Les défis du pluralisme : au-delà des frontières de l'altérité*. Presses de l'Université de Montréal, 49-62.

Alfred, Taiaiake et Jeff Corntassel. 2005. « Being Indigenous: Resurgences against contemporary colonialism. » *Government and Opposition* 40 (4): 597-614.

Allen, Steve et Alexandra Xanthaki. 2011. *Reflections on the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. Oxford: Hart Pub.

Anaya, S. James. 1996. *Indigenous peoples in international law*. New York; Oxford: Oxford University Press.

Anderson, Elizabeth. 2010. *Imperative of integration*: Princeton University Press.

Anderson, J. 2013. «Idle No More.» *SOCIAL POLICY* 43 (1): 58.

Asch, Michael, John Borrows et James Tully. 2018. *Resurgence and reconciliation : indigenous-settler relations and earth teachings*. Toronto Buffalo London : University of Toronto Press.

Bader, Veit-Michael. 1997. *Citizenship and exclusion*. New York: St. Martin's Press.

Bajpai, Rochana. 2019. «What do descriptive representatives describe? Minority representative claims and the limits of shape-shifting.» *Ethnicities*: 1-23.

Banducci, Susan A., Todd Donovan et Jeffrey A. Karp. 2004. «Minority Representation, Empowerment, and Participation.» *The Journal of Politics* 66 (2): 534-56.

Barelli, Mauro. 2016. *Seeking justice in international law : the significance and implications of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*: London New York : Routledge.

Bargh, Maria. 2010. *Maori and Parliament : diverse strategies and compromises*. Wellington : Huia.

Bargiel, Jean-Sebastien. 2012. *Federal Voter Turnout in First Nations Reserves (2004–2011)*.

Barker, Adam J., Toby Rollo et Emma Battell Lowman. 2017. «Settler colonialism and the consolidation of Canada in the twentieth century.» Dans E. Cavanagh et L. Veracini, dir. *Handbook of the history of settler colonialism*. London, New York, : Routledge.

Bastedo, Heather et Elisabeth Gidengil. 2014. *Canadian democracy from the ground up : perceptions and performance*. Vancouver : UBC Press.

Battell Lowman, Emma et Adam J. Barker. 2015. *Settler : identity and colonialism in 21st century Canada*: Fernwood Publishing Company Limited

Bellier, Irène. 2012. «Les peuples autochtones aux Nations unies : un nouvel acteur dans la fabrique des normes internationales.» *Critique internationale* (54) : 61-80.

Besco, Randy. 2015. «Rainbow Coalitions or Inter-minority Conflict? Racial Affinity and Diverse Minority Voters. » *Canadian Journal of Political Science* 48 (2): 305-28.



Bherer, Laurence, Pascale Dufour et Françoise Montambeault. 2018. « Fouiller dans les poubelles est-il une forme d'engagement politique? . » Dans Département de science politique de l'Université de Montréal, dir. La politique en questions. Volume 2 : Presses de l'Université de Montréal.

Bird, Karen. 2009. Running visible minority candidates in Canada: the effects of voter and candidate ethnicity and gender on voter choice. Paper read at conference on Diversity and Democratic Politics: Canada in Comparative Perspective, at Queen's University, Kingston ON.

———. 2010. «Patterns of substantive representation among visible minority MPs: Evidence from Canada's House of Commons.» Dans *The Political Representation of Immigrants and Minorities*: Routledge, 227-49.

———. 2011. «Patterns of substantive representation among visible minority MPs: evidence from Canada's House of Commons.» Dans K. Bird, T. Saalfeld et A. M. Wüst, dir. *The political representation of immigrants and minorities : voters, parties and parliaments in liberal democracies*. Milton Park, Abingdon, Oxon; New York, N.Y.: Routledge, 207-29.

———. 2015. «“We are Not an Ethnic Vote!” Representational Perspectives of Minorities in the Greater Toronto Area.» *Canadian Journal of Political Science* 48 (2): 249-79.

Bird, Karen, Thomas Saalfeld et Andreas M Wüst. 2010. *Political Representation of Immigrants and Minorities*. Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York : Routledge.

Blackburn, Carole. 2009. «Differentiating Indigenous Citizenship: Seeking Multiplicity in Rights, Identity, and Sovereignty in Canada.» *American Ethnologist* 36 (1): 66-78.

Blake, Raymond. 2020. «Citizenship, National Identity, and the Search for Stability in Canada.» *AUC STUDIA TERRITORIALIA* 19 (2): 11-38.

Boldt, Menno. *Surviving as Indians the challenge of self-government*. En ligne. <http://site.ebrary.com/id/10200930>

Borrows, John. 1997. «Frozen rights in Canada: Constitutional interpretation and the trickster.» *American Indian Law Review* 22 (1): 37-64.

———. 2017a. «Canada's Colonial Constitution.» Dans J. Borrows et M. Coyle, dir. *The Right Relationship : Reimagining the Implementation of Historical Treaties*. Toronto: University of Toronto Press, 17-38.

———. 2017b. *Recovering Canada : the resurgence of Indigenous law*. Toronto: university of Toronto Press.

Borrows, John et James Tully. 2018. «Introduction.» Dans M. Asch, J. Borrows et J. Tully, dir. *Resurgence and reconciliation : indigenous-settler relations and earth teachings*. Toronto, Buffalo, London : University of Toronto Press.

Brave NoiseCat, Julian. 2020. «In Trump v. Biden, Native American voters played a crucial role. It's time to recognize that.» NBC.

Brito Vieira, Monica. 2017. *Reclaiming representation : contemporary advances in the theory of political representation*. New York: Routledge.

Broderstad, Else. 2011. «The promises and challenges of indigenous self-determination: The Sami case.» *International Journal* 66 (4): 893-907.

Broderstad, Else Grete. 2014. «Implementing indigenous self-determination: The case of the Sámi in Norway.» *Restoring Indigenous Self-Determination*: 80.

Broockman, David E. 2013. «Black politicians are more intrinsically motivated to advance blacks' interests: A field experiment manipulating political incentives.» *American Journal of Political Science* 57 (3): 521-36.

Cairns, Alan. 2000. *Citizens plus : aboriginal peoples and the Canadian state*. Vancouver: UBC Press.

Canofre, Fernanda. 2019. «First Indigenous woman in the history of the Brazilian National Congress stands up to Bolsonaro.» *Nationalia (Brésil)*.

Cardinal, Linda et Nicholas Brown. 2007. *Managing diversity : practices of citizenship*. Ottawa: University of Ottawa Press.

Cariou, Warren. 2015. *Indigenous Men and Masculinities*. Edited by R. A. Innes et K. Anderson. Winnipeg: Winnipeg : University of Manitoba Press.

Cassidy, Michael. 1991. *Les Droits démocratiques et la réforme électorale au Canada*. Edited by É. Groupe Communication Canada, Approvisionnement et Services Canada. Ottawa : Dundurn Press Wilson & Lafleur.

Chabot, Lynn. 2007. «The Concept of Citizenship in Western Liberal Democracies and in Indigenous : A Research Paper.» Canada APN.

- Chow, Rey. 2002. *The protestant ethnic and the spirit of capitalism*. Columbia University Press.
- Cliche, Guylaine et Stuart Jr Myiow. 2016. *Words of peace in native land : Mohawk culture, values and traditions*. Montreal, Quebec: Juniper Publishing.
- Clifton, James A. 2017. *The Invented Indian : Cultural Fictions and Government Policies*. Taylor and Francis.
- Collet, Christian. 2008. «Minority Candidates, Alternative Media, and Multiethnic America: Deracialization or Toggling?». *Perspectives on Politics* 6 (4): 707-28.
- Cornellier, Bruno. 2015. *La "chose indienne" : cinéma et politiques de la représentation autochtone au Québec et au Canada*. Montréal : Nota bene.
- Corntassel, Jeff. 2003. «Who is indigenous?'Peoplehood'and ethnonationalist approaches to rearticulating indigenous identity.» *Nationalism and Ethnic Politics* 9 (1): 75-100.
- Corntassel, Jeff et Christine Bird. 2017. «Canada: Portrait of a Serial Killer.» Dans K. L. Ladner et M. Tait, dir. *Surviving Canada : indigenous peoples celebrate 150 years of betrayal: Winnipeg* : ARP Books, 193-209.
- Corntassel, Jeff et Richard C Witmer. 2008. *Forced federalism: Contemporary challenges to indigenous nationhood*. Vol. 3. University of Oklahoma Press.
- Cote-Meek, Sheila. 2020. «From Colonized Classrooms to Transformative Change in the Academy: We Can and Must Do Better!» Dans S. Cote-Meek et T. Moeke-Pickering, dir. *Decolonizing and Indigenizing Education in Canada*. Toronto : Canadian Scholars.
- Coulthard, Glen Sean. 2014. *Red Skin, White Masks : Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Dabin, Simon. 2019. «Suis-je un colonisateur ? Savoir s'identifier pour mieux se décoloniser quand on est allochtone » *Possibles* 43 (2) : 29-40.
- Dabin, Simon, Jean François Daoust et Martin Papillon. 2018. « Indigenous Peoples and Affinity Voting in Canada. » *Canadian Journal of Political Science* 52 (1): 39-53.
- Dahl, Jens et Jack Hicks. 2000. *Nunavut : Inuit regain control of their lands and their lives*. Copenhagen : IWGIA, International Work Group for Indigenous Affairs.
- Deer , Ka'nhehsí:io 2019. «10 Indigenous candidates elected to the House of Commons.» CBC.

Delâge, Denys et Jean-Philippe Warren. 2017. *Le piège de la liberté : les peuples autochtones dans l'engrenage des régimes coloniaux*. Montréal : Boréal.

Deloria, Vine. 2003. *God is red : a native view of religion*. Fulcrum Pub.

Deloria, Vine et Clifford M. Lytle. 1984. *The nations within : the past and future of American Indian sovereignty*. New York: Pantheon Books.

Dhoot, Sonny. 2015. «Pink games on stolen land : PRIDE House and (un)queer reterritorializations.» Dans O. H. Dryden, S. Lenon et J. Awwad, dir. *Disrupting queer inclusion : Canadian homonationalisms and the politics of belonging*. Vancouver : UBC Press.

Dolan, Kathleen. 1998. «Voting for Women in the "Year of the Woman".» *American Journal of Political Science* 42 (1): 272-93.

Dolan, Kathleen A. 2014. *When does gender matter? : women candidates and gender stereotypes in American elections*. Oxford: Oxford University Press.

Duffy, R. Quinn. 1988. *The road to Nunavut : the progress of the Eastern Arctic Inuit since the Second World War*. Kingston: McGill-Queen's University Press.

Dunbar-Ortiz, Roxanne. 2014. *An indigenous peoples' history of the United States*: Boston Beacon Press.

Dussault, René et Georges Erasmus. 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Commission royale sur les peuples, autochtones.

Eilperin, Juliet , Dino Grandoni et Dennis Brady. 2021. «With historic picks, Biden puts environmental justice front and center.» *The Washington Post* (États-Unis).

Eisenberg, Avigail, Jeremy H. A. Webber, Andrée Boisselle et Glen Coulthard. 2014. *Recognition versus self-determination : dilemmas of emancipatory politics*: UBC Press.

Élections Canada. 2020. «On-Reserve Voter Turnout – 43rd General Election. ».

Ethridge, Robbie. 2014. «Global capital, Violence and the making of a colonial shatter zone.» Dans A. Woolford, J. Benvenuto et A. L. Hinton, dir. *Colonial genocide in indigenous Durham* : Duke University Press, 49-63.

Fleras, Augie et Jean Leonard Elliott. 1999. *The 'nations within' : aboriginal-state relations in Canada, the United States, and New Zealand*. Toronto: Oxford University Press.

- Flowers, Bill. 2017. Indigenous Seats in Parliament (Page consultée le February 17 2017/2017).
- Fournier, Patrick et Peter John Loewen. 2011. Aboriginal Electoral Participation in Canada: Elections Canada.
- Fourot, Aude-Claire, Mireille Paquet et Nora Nagels. 2018. « Introduction: Citizenship as a Regime. » Dans A.-C. Fourot, M. Paquet et N. Nagels, dir. *Citizenship as a regime : Canadian and international perspectives*. Montreal : McGill-Queen's University Press, 3-23.
- Giroux, Dalie. 2020. *L'œil du maître : figures de l'imaginaire colonial québécois*. Montréal, Québec : Mémoire d'encrier.
- Godfery, Morgan. 2021. « Nanaia Mahuta, New Zealand's Māori foreign minister, is the perfect diplomat. » *The Guardian* (Royaume-Uni).
- Goldberg, David Theo. 1993. *Racist culture : philosophy and the politics of meaning*. Oxford: Blackwell.
- Graveline, Fyre Jean. 2012. « IDLE NO MORE: Enough is Enough! » *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social* 29 (2) : 293-300.
- Green, Joyce. 2003. « Self-determination, Citizenship, and Federalism: Indigenous and Canadian Palimpsest. »
- Green, Joyce A. 2017. *Making space for Indigenous feminism*. 2nd edition. ed. Black Point : Fernwood Publishing.
- Greer, Allan. 2018. *Property and dispossession : natives, empires and land in early modern North America*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Griffith, Andrew. Indigenous voters and the 2019 election. En ligne. <http://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2018/indigenous-voters-and-the-2019-election/>
- Hamrouni, Naïma. 2018. « Les trois dimensions de l'injustice de la sous-représentation. » Dans D. Heimpel et S. Taher, dir. *Les défis du pluralisme : au-delà des frontières de l'altérité*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal 155-70.
- Harell, Allison. 2009. Explication du taux de participation des autochtones aux élections fédérales : coup d'œil sur l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. *Élections Canada*.

Harell, Allison , Dimitrios Panagos et J.Scott Matthews. 2010. «Explaining aboriginal turnout in Federa; Elections: evidence from Alberta, Saskatchewan, and Manitoba » *Aboriginal Policy Research* 10 (10): 3-24.

Henderson, Ailsa. 2007. *Nunavut : rethinking political culture*. Vancouver: UBC Press.

Henderson, James Youngblood. 2006. *First Nations jurisprudence and Aboriginal rights : defining the just society*. Saskatoon : Native Law Centre, University of Saskatchewan.

Hoehn, Felix. 2012. *Reconciling sovereignties : Aboriginal nations and Canada*. Saskatoon: Native Law Centre, University of Saskatchewan.

Hokowhitu, Brendan 2015. «Taxonomies of Indigeneity: Indigenous Heterosexual Patriarchal Masculinity.» Dans R. A. Innes et K. Anderson, dir. *Indigenous Men and Masculinities*. Winnipeg: Winnipeg : University of Manitoba Press, 80-98.

Howe, Paul et David Bedford. 2009. «Electoral participation of aboriginals in Canada »: *Elections Canada*.

Indian Chiefs of Alberta. 1970. *Citizens Plus: Indian Association of Alberta*.

Jacobs, Lesley A. 2010. «Mapping the Legal Consciousness of First Nations Voters: Understanding Voting Rights Mobilization » *Aboriginal Policy Research Volume X Setting the Agenda for Change* 10 (10): 25-43.

Jenson, Jane 2000. « Des frontières aux lisières de la citoyenneté » Dans J. Jenson, B. M. Peirera et É. Remacle, dir. *L'état des citoyennetés - en Europe et dans les Amériques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 23-30.

Jenson, Jane et Martin Papillon. 2000. « Challenging the citizenship regime: the James Bay Cree and transnational action. » *Politics & Society* 28 (2): 245-64.

———. 2001. *The changing boundaries of citizenship: a review and a research agenda: Canadian Policy Research Networks Ottawa*.

Jenson, Jane et Denis Saint-Martin. 2003. « New Routes to Social Cohesion? Citizenship and the Social Investment State. » *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie* 28 (1) : 77-99.

Jérôme, Melançon. 2018. «Idle No More: A Movement of Dissent.» *Aboriginal Policy Studies* 7 (1)

John Borrows et Michael Coyle. 2017. *The right relationship : reimagining the implementation of historical treaties*.

Johns, Gary. 2011. *Aboriginal self-determination : the whiteman's dream*. Ballan : Connor Court Pub.

Jorgensen, Miriam. 2007. *Rebuilding native nations : strategies for governance and development*. Tucson: University of Arizona Press.

Josefsen, Eva. 2004. *The Saami and the national parliaments: Resource Centre for the Rights of Indigenous Peoples*.

———. 2010. *The Saami and the national parliaments : channels for political influence*. Geneva, Switzerland: Inter-Parliamentary Union.

Josefsen, Eva, Siri U Sørensen et Per Selle. 2016. « Regional governance and indigenous rights in Norway: the Finnmark estate case. » Dans *Indigenous Peoples' Governance of Land and Protected Territories in the Arctic*. Springer, 23-41.

Kahn, Benjamin A. 2013. «A Place Called Home: Native Sovereignty Through Statehood and Political Participation.» *Natural Resources Journal* 53 (1): 1-53.

Kendall, Chad et Marie Rekkas. 2012. «Incumbency advantages in the Canadian Parliament.» *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économie* 45 (4) : 1560-85.

King, Thomas. 2014. *L'Indien malcommode un portrait inattendu des Autochtones d'Amérique du Nord*. Longueuil : Institut Nazareth et Louis-Braille.

Kino-nda-niimi, Collective. 2014. *The winter we danced : voices from the past, the future, and the Idle No More movement*.

Kolinsky, E. 1993. *Women in Contemporary Germany: Life, Work and Politics*. Bloomsbury Academic.

Kook, R. 2017. «Representation, minorities and electoral reform: the case of the Palestinian minority in Israel.» *Ethnic and Racial Studies*: 1-19.

Kovach, Margaret. 2009. *Indigenous Methodologies : Characteristics, Conversations, and Contexts*. Toronto : University of Toronto Press.

Kulchyski, Peter Keith. 1994. *Unjust relations : aboriginal rights in Canadian courts*. Toronto; New York: Oxford University Press.

Kymlicka, Will. 1995. *The Rights of minority cultures*. Oxford University Press.

Ladner, Kiera. 2003. «The alienation of nation: Understanding Aboriginal electoral participation.» *Electoral Insight* 5 (3): 21-6.

Ladner, Kiera L et Michael McCrossan. 2007. *The electoral participation of Aboriginal people*. Ottawa : Elections Canada

Ladner, Kiera L. et Myra Tait. 2017. *Surviving Canada : indigenous peoples celebrate 150 years of betrayal*. Winnipeg : ARP Books.

LaDuke, Winona. 2020. «Rocking the Native Vote.» Dans C. Derber, S. Moodliar et M. Nelson, dir. *Turnout : mobilizing voters in an emergency*. London : Routledge, 39-43.

Laforest, Guy et André Lecours. 2016. *The parliaments of autonomous nations*. McGill-Queen's University Press.

Landa, Janet et Michael Copeland. 1995. «Ethnic voting patterns: a case study of metropolitan Toronto. » *Political Geography* 14 (5): 435-49.

Lantto, P. 2010. «Borders, citizenship and change: the case of the Sami people, 1751-2008.» *Citizenship studies* 14 (5): 543-56.

Larocque, Emma. 2017. « Métis and feminist: contemplations on feminism, human rights, culture and decolonization.» Dans J. A. Green, dir. *Making space for Indigenous feminism: Black Point* : Fernwood Publishing.

Larocque, Emma 2018. «Décoloniser les postcoloniaux » Dans M. -H. Jeannotte, J. Lamy, I. St-Amand, J.-P. Pelletier et J. C. Armstrong, dir. *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone* : Montréal : Mémoire d'encrier, 193-206.

LaRocque, Emma D. 1975. *Defeathering the Indian*. Agincourt : Book Society of Canada.

Larson, Erik, Zachary Johnson et Monique Murphy. 2008. «Emerging Indigenous Governance: AINU Rights at the Intersection of Global Norms and Domestic Institutions.» *Alternatives: Global, Local, Political* 33 (1): 53-82.



Leclair, Jean. 2011. « Il faut savoir se méfier des oracles » : regards sur le droit et les autochtones. » *Recherches amérindiennes au Québec* 41 (1) : 102-11.

Lietzmann, Hans J. 2018. «Citizenship, Democracy and the Iconology of Political Representation. » Dans C. Wiesner, dir. *Shaping citizenship : a political concept in theory, debate and practice*. Abingdon.

Lightfoot, Sheryl R. 2013. «The International Indigenous Rights Discourse and Its Demands for Multilevel Citizenship.» Dans W. Maas, dir. *Multilevel citizenship*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 127-47.

———. 2016a. *Global indigenous politics : a subtle revolution*. New York : Routledge.

———. 2016b. «The Pessimism Traps of Indigenous Resurgence.» Dans T. Stevens et N. Michelsen, dir. *Pessimism in International Relations: Provocations, Possibilities, Politics*. Cham: Springer International Publishing, 155-72.

Little Bear, Leroy, Menno Boldt et J. Anthony Long. 1984. *Pathways to self-determination : Canadian Indians and the Canadian state*. Toronto : University of Toronto Press.

Lowande, Kenneth, Melinda Ritchie et Erinn Lauterbach. 2019. «Descriptive and Substantive Representation in Congress: Evidence from 80,000 Congressional Inquiries.» *American Journal of Political Science* 0 (0): 1-16.

Macdonald, David B. 2017. «Forgetting to Celebrate : Genocide and Social Amnesia as Foundational to the Canadian Settler-State.» Dans K. L. Ladner et M. Tait, dir. *Surviving Canada : Indigenous peoples celebrate 150 years of betrayal*. Winnipeg: ARP Books, 159-80.

Mackey, Eva. 1999. *The house of difference : cultural politics and national identity in Canada*. London, New York : Routledge.

Macklem, Patrick et Douglas Sanderson 2016. *From recognition to reconciliation essays on the constitutional entrenchment of aboriginal and treaty rights*. Toronto; Buffalo; London: University of Toronto Press.

Martens, Kathleen 2019. «Record-setting number of Indigenous candidates in 2019 race.» *Aboriginal Peoples Television Network (Canada)*.

McKegney, Sam. 2018. «Stratégies d'engagement éthique : lettre ouverte aux spécialistes non autochtones des littératures autochtones.» Dans M.-H. Jeannotte, J. Lamy, I. St-Amand, J.-P. Pelletier et J. C. Armstrong, dir. *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone*. Montréal : Mémoire d'encrier.

McLeod, Niel. 2018. «Retourner chez soi grâce aux histoires. » Dans M.-H. Jeannotte, J. Lamy, I. St-Amand, J.-P. Pelletier et J. C. Armstrong, dir. *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone* : Montréal : Mémoire d'encrier, 83-104.

Media, Indigena. 2017. An Aboriginal Who'who of Canada's 2011 Federal Election. En ligne. <http://www.mediaindigena.com/tim-fontaine/issues-and-politics/an-aboriginal-who%E2%80%99s-who-of-canadas-2011-federal-election>.

Megyery, Kathy. 1991. *Ethno-cultural groups and visible minorities in Canadian politics : the question of access*. Toronto: Dundurn Press.

Milen, Robert A. 1991. *Aboriginal peoples and electoral reform in Canada*. Toronto and Oxford : Dundurn Press.

Milen, Robert Alexander. 1994. *Canadian Representation and Aboriginal Peoples: A Survey of the Issues*: Royal Commission on Aboriginal Peoples. Dundurn Press

Ministère des affaires indiennes et du Nord. 1985. « Changements apportés à la Loi sur les Indiens : changements importants apportés à la Loi sur les Indiens du Canada à la suite de l'adoption du projet de loi C-31. ». Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada.

Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien. 1969. *La politique indienne du gouvernement du Canada*. Imprimeur de la Reine.

Morden, Michael. 2016. «Indigenizing Parliament: Time to Re-Start a Conversation ». *Canadian Parliamentary review* 39 (2).

Morgensen, Scott Lauria. 2011. *Spaces between us : queer settler colonialism and indigenous decolonization*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Mörkenstam, Ulf. 2005. «Indigenous peoples and the right to self-determination: The case of the Swedish Sami people.». *The Canadian journal of native studies* 25 (2): 433-61.

Murphy, Michael. 2009. «Representing indigenous self determination.». *University of Toronto Law Journal* 58 (2): 185-216.

Murphy, Michael A. 2008. «Representing Indigenous Self-Determination.» *The University of Toronto Law Journal* 58 (2): 185-216.

Nadasdy, Paul. 2014. *Hunters and Bureaucrats : Power, Knowledge, and Aboriginal-State Relations in the Southwest Yukon*. Vancouver: UBC Press.

———. 2018. *Sovereignty's entailments : first nation state formation in the yukon*. Toronto: University of Toronto Press.

Nichols, Robert. 2014. «Contract and Usurpation : Enfranchisement and Racial Governance in Settler-Colonial Contexts » Dans A. Simpson et A. Smith, dir. *Theorizing Native studies*. London : Duke University Press, 99-121.

Palmater, Pamela D. 2015. *Indigenous nationhood : empowering grassroots citizens*. Fernwood Publishing.

Panagos, Dimitrios. 2016. *Uncertain accommodation : aboriginal identity and group rights in the Supreme Court of Canada*. Vancouver : UBC Press.

Papillon, Martin. 2012. « Les peuples autochtones et la citoyenneté : quelques effets contradictoires de la gouvernance néolibérale. ». *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* 14 (1).

———. 2015. *Aboriginal multilevel governance*. Montreal : McGill-Queen's University Press.

———. 2018a. «Segmented Citizenship: Indigenous Peoples and the Limits of Universality.» Dans D. Béland, G. P. Marchildon et M. J. Prince, dir. *Universality and social policy in Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 137-54.

———. 2018b. «Structure, agency, and the reconfiguration of indigenous citizenship in Canada.» Dans A.-C. Fourot, M. Paquet et N. Nagels, dir. *Citizenship as a regime : Canadian and international perspectives*. Montreal : McGill-Queen's University Press.

———. 2020. «Nation to Nation? Canadian Federalism and Indigenous Multi-level Governance.» Dans H. Bakvis et G. Skogstad, dir. *Canadian Federalism: Performance, Effectiveness, and Legitimacy*. Toronto: University of Toronto Press, 395-426.

Pitkin, Hanna F. 1967. *The concept of representation*. University of California Press.

Ponting, J. Rick. 1997. *First Nations in Canada : perspectives on opportunity, empowerment, and self-determination*. Toronto; New York: McGraw-Hill Ryerson.

Postero, Nancy Grey. 2008. *Now we are citizens : indigenous politics in postmulticultural Bolivia*. Stanford : Stanford University Press.

Puxley, Chinta. 2015. «Voter turnout up by 270 per cent in some aboriginal communities.» *Toronto Star* (Toronto).

Rasing, Willem. 2017. *Too many people : contact, disorder, change in an Inuit society, 1822-2015*. Nunavut Artic College Media

Reid, John G et Thomas Peace. 2017. «Colonies of settlement and settler colonialism in Northeastern North America, 1450–1850.» Dans E. Cavanagh et L. Veracini, dir. *The Routledge handbook of the history of settler colonialism*. Abingdon Routledge.

Rice, Roberta. 2013. «Indigenous Representation and Political Parties in Canada and Latin America.» Dans *Oxford Handbook of Indigenous People's Politics*. Oxford University Press.

Rifkin, Mark. 2011. *When did Indians become straight? : kinship, the history of sexuality, and native sovereignty*. New York : Oxford University Press.

———. 2012. *The erotics of sovereignty : queer native writing in the era of self-determination*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

———. 2014. «Making Peoples into Populations: The Racial Limits of Tribal Sovereignty.» Dans A. Simpson et A. Smith, dir. *Theorizing Native studies*: London. Duke University Press, 149-87.

Rodon, Thierry. 2019. *Les apories des politiques autochtones au Canada*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Rosema, Martin, Bas Denters et Kees Aarts. 2011. *How Democracy Works : Political Representation and Policy Congruence in Modern Societies*. Amsterdam: Amsterdam University Press.

Rowse, Tim. 2015. «Self-Determination as Self-Transformation.» Dans M. Woons, dir. *Restoring Indigenous Self-Determination: Theoretical and Practical Approaches*. Bistol: E-International Relations, 34-44.

Ryser, Rudolph C. 2012. *Indigenous nations and modern states : the political emergence of nations challenging state power*. New York; London: Routledge.

Sabin, Jerald. 2014. «Contested Colonialism: Responsible Government and Political Development in Yukon.» *Canadian Journal of Political Science* 47 (2): 375-96.

Sadik, Tonio. 2009. «La participation électorale des autochtones.» Dans Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones. Ottawa.

Saward, Michael. 2014. «Shape-Shifting Representation.» *The American Political Science Review* 108 (4): 723-36.

Schotten, C. Heike. 2018. *Queer Terror : Life, Death, and Desire in the Settler Colony*. Columbia University Press.

Schouls, Tim. 1996. «Aboriginal peoples and electoral reform in Canada: differentiated representation versus voter equality.» *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 29 (4) : 729-49.

———. 2009. «Aboriginal Peoples and Electoral Reform in Canada: Differentiated Representation versus Voter Equality.». *Canadian Journal of Political Science* 29 (4): 729-49.

Schwarcz, Lilia Moritz. 2018. *Brazil : a biography*. H. M. M. Starling.

Searles, Edmund. 2008. «Inuit Identity in the Canadian arctic ». *Ethnology* 47 (4): 239-55.

Secrétariat aux affaires autochtones. 1988. «Loi concernant les Indiens (S.R.C. c. I -6) : texte français avec jurisprudence et commentaires. ». Québec : Secrétariat aux affaires autochtones.

Simpson, Audra. 2014. *Mohawk interruptus : political life across the borders of settler states*. Duke University Press.

Simpson, Audra et Andrea Smith. 2014. *Theorizing native studies*. Durham: Duke University Press.

Simpson, Leanne. 2011. *Dancing on our turtle's back : stories of Nishnaabeg re-creation, resurgence and a new emergence*. Winnipeg: Arbeiter Ring Pub.

Simpson, Leanne Betasamosake. 2017a. *As we have always done : indigenous freedom through radical resistance*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

———. 2017b. *Lighting the eighth fire : the liberation, resurgence, and protection of Indigenous Nations*. Vancouver : Langara College.

Siobhán, Harty et Michael Murphy. 2005. *In defence of multinational citizenship*. Cardiff: University of Wales Press.

Smith, Anna V. 2020. «How Indigenous voters swung the 2020 election.» HighCountryNews (USA).

Smith, Linda Tuhiwai. 2011. Decolonising methodologies research and indigenous peoples. Charlesbourg, Québec : Braille Jymico Inc.

Smith, Loretta. 2006. «Mending Fences: Increasing aboriginal representation in Canada.» Dans 78th Annual Meeting of the Canadian Political Science Association York University.

Soroka, Stuart, Erin Penner et Kelly Blidook. 2009. « Constituency Influence in Parliament. » Canadian Journal of Political Science 42 (3): 563-91.

Starblanket, Gina et Heidi Kiwetinepinesiik Stark. 2018. «Towards a relational paradigm-four points for consideration: Knowledge, Gender, Land, and Modernity » Dans M. Asch, J. Borrows et J. Tully, dir. Resurgence and reconciliation : indigenous-settler relations and earth teachings: Toronto, Buffalo, London : University of Toronto Press, 175-207.

Suzack, Cheryl 2010. « Emotion Before the Law » Dans C. Suzack, S. Huhndorf et J. Perreault, dir. Indigenous women and feminism : politics, activism, culture: Vancouver : UBC Press, 126-51.

Suzack, Cheryl, Shari M. Huhndorf et Jeanne Perreault. 2014. Indigenous Women and Feminism : Politics, Activism, Culture. Vancouver : UBC Press.

Talaga, Tanya. 2015. «Behind the scenes on the push to rock the indigenous vote.» Toronto Star (Toronto).

Taylor, John et Tahu Kukutai. 2016. Indigenous data sovereignty : toward an agenda. Australia: Australian National University Press.

Thérien, Gilles. 1987. «L'Indien imaginaire : une hypothèse. ». Recherches amérindiennes au Québec 17 (3) : 3-21.

Tobias, John. 1976. « Civilization, protection, assimilation: An outline of Canada's Indian policy. » Anthropol 6: 13-7.

Tolley, Erin et Elizabeth Goodyear-Grant. 2014. Experimental evidence on race and gender affinity effects in candidate choice. Conférence à la Canadian Political Science Association.

Tremblay, Manon. 1998. «Do Female MPs Substantively Represent Women? A Study of Legislative Behaviour in Canada's 35th Parliament.» Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique 31 (3) : 435-65.

Tremblay, Manon et Réjean Pelletier. 2000. « More Feminists or More Women?: Descriptive and Substantive Representations of Women in the 1997 Canadian Federal Elections. » *International Political Science Review* 21 (4): 381-405.

Triadafilopoulos, Triadafilos. 2012. *Becoming multicultural : immigration and the politics of membership in Canada and Germany*. Vancouver : UBC Press.

Tully, James. 2018. «Reconciliation here on earth.» Dans M. Asch, J. Borrows et J. Tully, dir. *Resurgence and reconciliation : indigenous-settler relations and earth teachings*: Toronto, Buffalo, London : University of Toronto Press, 83-129.

Turner, Dale. 2014. *This Is Not a Peace Pipe : Towards a Critical Indigenous Philosophy*. Toronto: University of Toronto Press.

Turpel, Mary Ellen. 1992. «Indigenous People's Rights of Political Participation and Self-Determination: Recent International Legal Developments and the Continuing Struggle for Recognition.» *Cornell* 25: 579.

Urbinati, Nadia et Mark E. Warren. 2008. «The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory.» *Annual Review of Political Science* 11 (1): 387-412.

Veracini, Lorenzo. 2011. «Introducing settler colonial studies.» *Settler Colonial Studies* 1 (1): 1-12.

———. 2015. *The settler colonial present*: Springer.

Vowel, Chelsea. 2016. *Indigenous writes : a guide to First Nations, Métis & Inuit issues in Canada*. Winnipeg : HighWater Press.

Walter, Maggie. 2016. «Indigenous statistics : a quantitative research methodology.» Routledge  
Weaver, R Kent. 1997. «Improving Representation in the Canadian House of Commons.» *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 30 (3) : 473-512.

White, Te Hau. 2016. «A difference of perspective? Māori Members of Parliament and te ao Māori in Parliament.» *Political Science* 68 (2): 175-91.

Wiesner, Claudia, Anna Björk, Hanna-Mari Kivistö et Katja Mäkinen. 2018. *Shaping citizenship : a political concept in theory, debate and practice*. Abingdon : New York University Press.

Williams, Meaghan et Robert Schertzer. 2019. «Is Indigeneity like Ethnicity? Theorizing and Assessing Models of Indigenous Political Representation.» *Canadian Journal of Political Science*: 1-20.

Williams, Melissa et David Laycock. 2005. «Sharing the river: Aboriginal representation in Canadian political institutions.» *Canadian Environments: Essays in Culture, Politics and Hisotry* 2: 25-52.

Williams, Melissa S. 2000. *Voice, trust, and memory : marginalized groups and the failings of liberal representation*. Princeton, NJ: Princeton Univ. Press.

Wilson-Raybould, Jody. 2019. *From where I stand: Rebuilding Indigenous Nations for a stronger Canada*. Purich Books.

Wilson, Margaret. 1997. «The reconfiguration of New Zealand's constitutional institutions: the transformation of Tino Rangatiratanga into political reality.» *Waikato Revue*. 5: 17.

Wimmer, Andreas. 2013. *Ethnic boundary making : institutions, power, networks*. New York: Oxford University Press.

Wolfe, Patrick. 2006. «Settler colonialism and the elimination of the native.» *Journal of genocide research* 8 (4): 387-409.

Woons, Marc. 2015. *Restoring indigenous self-determination : theoretical and practical approaches*. E-International relations publishing.

Xanthaki, Alexandra et Dominic O'Sullivan. 2009. « Indigenous Participation in Elective Bodies: The Maori in New Zealand. » *International Journal on Minority and Group Rights* 16 (2): 181-207.

Young, Iris Marion. 2007. *Global challenges : war, self-determination and responsibility for justice*. Cambridge : Malden.